

## Pièce 3 : Annexes

### Pièce 3.1 : Diagnostic de territoire

# Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau

Juillet 2025

## Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



## ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA VALLEE D'OSSAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE D'OSSAU

PIECE 3 : ANNEXES – PIECE 3.1 : DIAGNOSTIC

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
04/23	Première écriture à la suite des réunions du 27/04/2023	CMS		Avril 2023
07/23	Ajout des éléments de Nicole (partie démographie)	CMS		Juillet 2023
03/24	Evolution et ajout d'éléments	CMS	TVN	02/04/2024
03/25	Correction et ajout d'éléments	SHE		Mars 2024
07/25	Correction et ajout d'éléments	TVN		Juillet 2025
<b>ARTELIA</b> <b>Agence Pyrénées Gascogne</b> Hélioparc – 11 Boulevard Lucien Favre – Immeuble Marie Curie Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50				

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>10</b>
1.1. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COMME PROJET DE TERRITOIRE .....	12
1.2. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES de la VALLEE D'OSSAU .....	14
1.3. LE PERIMETRE DU SCot VALLEE D'OSSAU .....	16
1.4. L'ETAT DE LA PLANIFICATION urbaine SUR LE TERRITOIRE et les liens avec les territoires voisins .....	16
<b>2. DIAGNOSTIC : UNE ARMATURE TERRITORIALE HISTORIQUE COMPOSEE DE DEUX BASSINS DE VIE</b>	<b>18</b>
2.1. La démographie.....	20
2.1.1. La démographique : une légère baisse de population .....	20
2.1.1.1. L'évolution de la population.....	20
2.1.1.2. Des déficits naturel et migratoire qui se cumulent .....	26
2.1.1.3. La structure et les caractéristiques de la population .....	27
2.2. Les services et équipements : un niveau d'équipements élevé mais disparate.....	36
2.2.1. Un territoire fortement lié aux bassins de vie et d'emplois voisins .....	36
2.2.2. Des équipements concentrés sur 8 communes et deux bassins de vie .....	38
2.3. Une économie structurée autour de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat .....	45
2.3.1. L'économie du territoire : principaux indicateurs.....	45
2.3.2. L'emploi et la population active.....	45
2.3.3. L'activité touristique .....	51
2.3.4. L'industrie : une activité historique.....	64
2.3.5. L'agriculture et la forêt (cf. diagnostic agricole, partie dédiée) .....	64
2.3.6. Les zones d'activités économiques.....	69

2.3.7. Les activités d'extraction de matériaux.....	70
<b>2.4. LE LOGEMENT ET L'HABITAT .....</b>	<b>72</b>
2.4.1. Les caractéristiques du parc de logements .....	72
2.4.2. Un parc de logements qui répond peu aux demandes de la population ....	73
2.4.3. Un nombre de logements en augmentation constante et qui conforte sa spécialisation touristique .....	75
2.4.4. UNE ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE D'OSSAU DÉCONNECTÉE DE LA COURBE DÉMOGRAPHIQUE. ....	75
2.4.5. Un net tassement de la construction neuve depuis 2016.....	78
2.4.6. Répartition des logements neufs construits entre 2011 et 2020 .....	78
2.4.7. Parc de résidences principales .....	79
2.4.8. Un parc majoritairement composé de maisons individuelles occupées par des propriétaires .....	82
2.4.9. Un parc locatif peu représenté et un trop faible nombre de logements sociaux (HLM) .....	84
2.4.10. Le parc locatif communal.....	84
2.4.11. Le logement des travailleurs saisonniers.....	87
2.4.12. L'hébergement des personnes âgées : un territoire faiblement doté .....	87
2.4.13. Les parcours résidentiels .....	88
2.4.14. La résidence secondaire.....	91
2.4.15. La vacance.....	95
2.4.16. Le marché immobilier.....	99
2.4.17. Le « point d'équilibre ».....	102
2.4.18. Les mobilités et les réseaux .....	105
2.4.18.1. Les mobilités et le transport .....	105
2.4.19. Les réseaux numériques .....	112
<b>2.5. Les réseaux eau potable et assainissement .....</b>	<b>114</b>
2.5.1. Les maîtres d'ouvrage de la compétence eau potable .....	114
2.5.2. Les maîtres d'ouvrage de la compétence assainissement collectif .....	114

2.5.3. Les modalités de gestion actuelles.....	115
2.5.3.1. Eau potable.....	115
2.5.3.2. Assainissement collectif.....	120

## **ANNEXES .....126**

1- POPULATION 2019 ET EVOLUTION ENTRE 2008 ET 2019 .....	126
2- Population 2021 et évolution entre 2015 et 2021 .....	126
1 - POPULATION 2019 ET EVOLUTION ENTRE 2008 ET 2019 .....	128
2 - POPULATION 2021 et évolution 2015-2021 .....	129

## **TABLEAUX**

Tableau 1 Emplois selon le secteur d'activité.....	48
Tableau 2 Emplois selon le secteur d'activité.....	64

## **FIGURES**

Figure 1 Localisation de la Communauté de communes dans le grand Sud-Ouest .....	14
Figure 2 Le territoire de la vallée d'Ossau .....	15
Figure 3 Les documents d'urbanisme locaux en vallée d'Ossau .....	17
Figure 4 Evolution démographique depuis 1975 .....	20
Figure 5 Nombre d'habitant par km <sup>2</sup> .....	21
Figure 6 Evolution du taux de variation annuel moyen.....	22
Figure 7 Répartition de la population du territoire de la CCVO .....	22
Figure 8 Evolution du nombre d'habitants : taux de variation annuel (1968-2018).....	23
Figure 9 Evolution démographique comparée des anciens cantons d'Arudy et de Laruns (1982-2019).....	23
Figure 10 Taux de croissance démographique des CC limitrophes a la CCVO (2013-2019) .....	24
Figure 11 Carte de l'évolution annuelle moyenne de la population (2014-2020) en %.....	25
Figure 12 Comparaison de la variation annuelle moyenne de la population entre 1990 et 2018 .....	26
Figure 13 Evolution des soldes naturels et migratoires de la CCVO de 1968 à 2019 .....	27
Figure 14 Evolution de la pyramide des âges (2009-2019) CCVO.....	28
Figure 15 Indice de vieillissement .....	28

Figure 16 Taille moyenne des ménages 2019 .....	30
Figure 17 Evolution de la répartition de la population de 15 ans et plus selon la CSP de 2013-2019 .....	31
Figure 18 Répartition des éléments de revenus des ménages .....	32
Figure 19 Médiane du revenu disponible par UC (en euro) .....	33
Figure 20 Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisé selon diplôme dans la population totale de 2019 .....	34
Figure 21 Evolution annuelle de la population scolarisée selon l'age en 2020 .....	34
Figure 22 Les aires d'attraction des villes (pôles et couronnes) 2020 .....	37
Figure 23 ZE présent sur le territoire du Scot .....	37
Figure 24 Armature urbaine de la communauté de commune Vallée d'Ossau .....	43
Figure 25 Nombre d'actifs présents sur le territoire .....	47
Figure 26 part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive (2019) .....	49
Figure 27 Carte des sites touristiques a 2h de la CCVO accueillant plus de 50 000 visiteurs par an .....	53
Figure 28 Chiffre de l'étude économiques (2023) .....	54
Figure 29 Carte des visiteurs de la CCVO .....	55
Figure 30 Carte de l'offre touristique disponible sur le territoire du CCVO .....	56
Figure 31 Plan de la station de Gourette.....	57
Figure 32 Train de Lartouste .....	57
Figure 33 Cartes des sites patrimoniaux présent sur le territoire du CCVO .....	58
Figure 34 Carte des musées .....	59
Figure 35 Les offres d'agri tourisme dans la vallée d'Ossau .....	60
Figure 36 Nombre de lits touristiques marchands .....	61
Figure 37 Répartition de l'offre en hébergement.....	62
Figure 38 Carte de l'occupation des parcelles agricoles en 2019 .....	66
Figure 39 Structure du parc de logement/communes (2019) .....	73
Figure 40 Composition du parc de logements sur la vallée d'Ossau .....	74
Figure 41 Evolution du parc de logements CCVO (1968-2022) .....	75
Figure 42 Evolution du parc de logements/ex canton d'Arudy (1968-2022) .....	76
Figure 43 Evolution du parc de logements / ex canton de Laruns (1968-2022) .....	76
Figure 44 Structure et âge du parc de logements construit avant 2017 (CC Vallée d'Ossau) .....	77
Figure 45 Evolution des logements sur la vallée d'Ossau entre 1999 et 2018.....	77

Figure 46 Rythme de construction/typologie (2011-2020) .....	78
Figure 47 Implantation des logements neufs (2011-2020) .....	78
Figure 48 Répartition des résidences principales sur la vallée d'Ossau .....	80
Figure 49 Evolution population et ménages de la CCVO 1982-2020 .....	81
Figure 50 Taille de logements sur les territoires voisins .....	83
Figure 51 Evolution de la taille des logements sur la CCVO selon la date d'emménagement .....	88
Figure 52 Evolution du statut d'occupation selon l'ancienneté d'emménagement sur le secteur d'Arudy .....	89
Figure 53 Evolution du statut d'occupation selon l'ancienneté d'emménagement sur le secteur de Laruns .....	89
Figure 54 Migrations résidentielle en 2018 .....	89
Figure 55 Migrations résidentielle en 2018 .....	90
Figure 56 Migrations résidentielle en 2018 .....	90
Figure 57 Evolution des résidences secondaires sur la Vallée d'Ossau entre 1999 et 2018 .....	92
Figure 58 Répartition des résidences secondaires sur la Vallée d'Ossau .....	93
Figure 59 Répartition des logements vacants sur la Vallée d'Ossau .....	97
Figure 60 Evolution des logements vacants sur la Vallée d'Ossau entre 1999 et 2018 .....	98
Figure 61 Recensement des logements vacants sur le secteur de Castet .....	99
Figure 62 Prix moyen selon le type de bien .....	100
Figure 63 Analyse bivariée aux bassins de vie : part des résidences secondaires en 2019/Prix médian au m <sup>2</sup> des logements entre 2019 et 2021 .....	101
Figure 64 Nombre de déplacements (et part des actifs de la CCVO) .....	106
Figure 65 Flux des mobilités professionnelles .....	107
Figure 66 Temps de trajet vers les polarités .....	108
Figure 67 Carte des mobilités scolaires-primaire .....	109
Figure 68 Carte des lignes de bus .....	111
Figure 69 Etat des lieux du réseau mobile .....	113
Figure 70 Modalités de gestion des réseaux « eau potable » .....	115
Figure 71 Répartition des modes de gestion des réseaux « eau potable » .....	116
Figure 69 Stations d'épuration en service sur le territoire de la CCVO (à droite) et Ensemble des stations collectives et industrielles (en service ou en arrêt) recensées sur le territoire de la CCVO .....	121
Figure 70 Exemple d'un système d'assainissement non collectif (Source : <a href="https://cc-ossau.fr/assainissement/#">https://cc-ossau.fr/assainissement/#</a> , janvier 2024) .....	121
Figure 74 Etat des lieux des STEP (source : CCVO) .....	122

**Figure 74 Conformités des STEP (source : CCVO) .....123**





# 1. PRESENTATION DU TERRITOIRE



## 1.1. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COMME PROJET DE TERRITOIRE

### *Historique du SCoT*

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement à une échelle supra-communale. C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification durable, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc.

Les élus ont travaillé dès 2015 sur un projet de territoire, intitulé « Projet Ossalois » organisé autour de quatre thématiques principales : Cadre de vie, Développement Territorial, Environnement et Organisation, Gestion, Finance. À la suite de cette motion votée en novembre 2015, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a adopté un amendement pour que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, au regard notamment de sa situation en zone de montagne, n'intègre pas le futur périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques a donc arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en date du 11 mars 2016, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau conservant son périmètre initial de 18 communes.

Dans sa volonté de poursuivre son développement, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a engagé une démarche de contractualisation en 2019 qui a abouti à la signature :

- Du Contrat de ruralité avec l'État en juillet 2019 ;
- De la Convention cadre de partenariat avec le département des Pyrénées-Atlantiques en novembre 2019 ;
- Du Contrat de dynamisation territoriale et de cohésion avec la région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2019 ;
- De l'obtention du label Petites Villes de Demain pour les communes Arudy & Laruns en octobre 2021.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau maintient des liens forts avec les territoires environnants. Dans le cadre de sa politique contractuelle, elle collabore étroitement avec les Communautés de Communes du Haut-Béarn et du Pays de Nay pour structurer le territoire de projet de la « Montagne Béarnaise ». Cette coopération s'illustre à travers le contrat local de santé, le programme LEADER, le contrat de développement et de transitions, le dispositif Plan Avenir Montagne Ingénierie, la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat, ainsi que plusieurs postes mutualisés entre les collectivités. Par ailleurs, elle entretient également des relations avec la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (65 – Hautes-Pyrénées) et l'agglomération paloise.

De plus, le territoire s'inscrit dans une dynamique de coopération inter-EPCI à travers le pôle métropolitain du Pays de Béarn, renforçant ainsi les synergies entre collectivités.

**Le 4 novembre 2021, le Conseil Communautaire a prescrit le SCoT de la Vallée d'Ossau à l'échelle des 18 communes. Il a également défini les modalités de la concertation.**

### *Concertation*

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre au siège de la Communauté de communes à Arudy,
- Informations sur l'avancement de la démarche sur le site internet de la Communauté de communes, le bulletin communautaire et la diffusion d'articles dans la presse locale,
- Organisation de réunions publiques,
- Recueil des contributions du public par voie postale ou électronique (scot@cc-ossau.fr).

### **Portée réglementaire du SCoT**

Les prescriptions du SCoT s'imposent notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, PLU intercommunal), aux cartes communales, aux programmes locaux de l'habitat et aux Plans de Déplacements Urbains (PDU) ainsi qu'à certaines opérations d'envergure.

Le SCoT doit respecter les objectifs généraux du code de l'urbanisme :

- L'équilibre entre :
  - Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain,
  - Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels,
  - La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel,
  - Les besoins en matière de mobilité,
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat ;
- La sécurité et la salubrité publiques ;
  - La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
  - La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
  - La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;
  - La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;
  - La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

### **Composition du SCoT**

Le dossier de SCoT est composé de trois pièces distinctes :

- Le **projet d'aménagement stratégique** (PAS) qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ;
- Le **document d'orientation et d'objectifs** (DOO), qui est opposable juridiquement aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, réserves foncières de plus de 5ha...).
- Des annexes, dont un **rapport de présentation**, qui comprend un diagnostic, une évaluation environnementale du projet d'aménagement et une justification des choix.



La présente pièce constitue le diagnostic du Rapport de Présentation du SCoT. Il sera mis à jour régulièrement tout au long de la phase d'élaboration.

## 1.2. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) est née en 2009. Située au Sud-Est du département des Pyrénées-Atlantiques, en limite avec le département des Hautes-Pyrénées et l'Espagne, la CCVO réunit 18 communes et accueille 9 662 habitants en 2019.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau en tant que territoire de montagne (17 de ses 18 communes membres se situent en zone de montagne au sens du code de l'urbanisme) présentant une densité de population en-deçà de la moyenne nationale (15,7 hab/km<sup>2</sup> contre 105,1 hab/km<sup>2</sup> selon les derniers chiffres INSEE de 2017) possède des spécificités propres : une géographie naturelle avec des paysages identitaires facteurs d'attractivité, une identité culturelle marquée, une offre en équipements et services de qualité, ...



Figure 1 Localisation de la Communauté de communes dans le grand Sud-Ouest

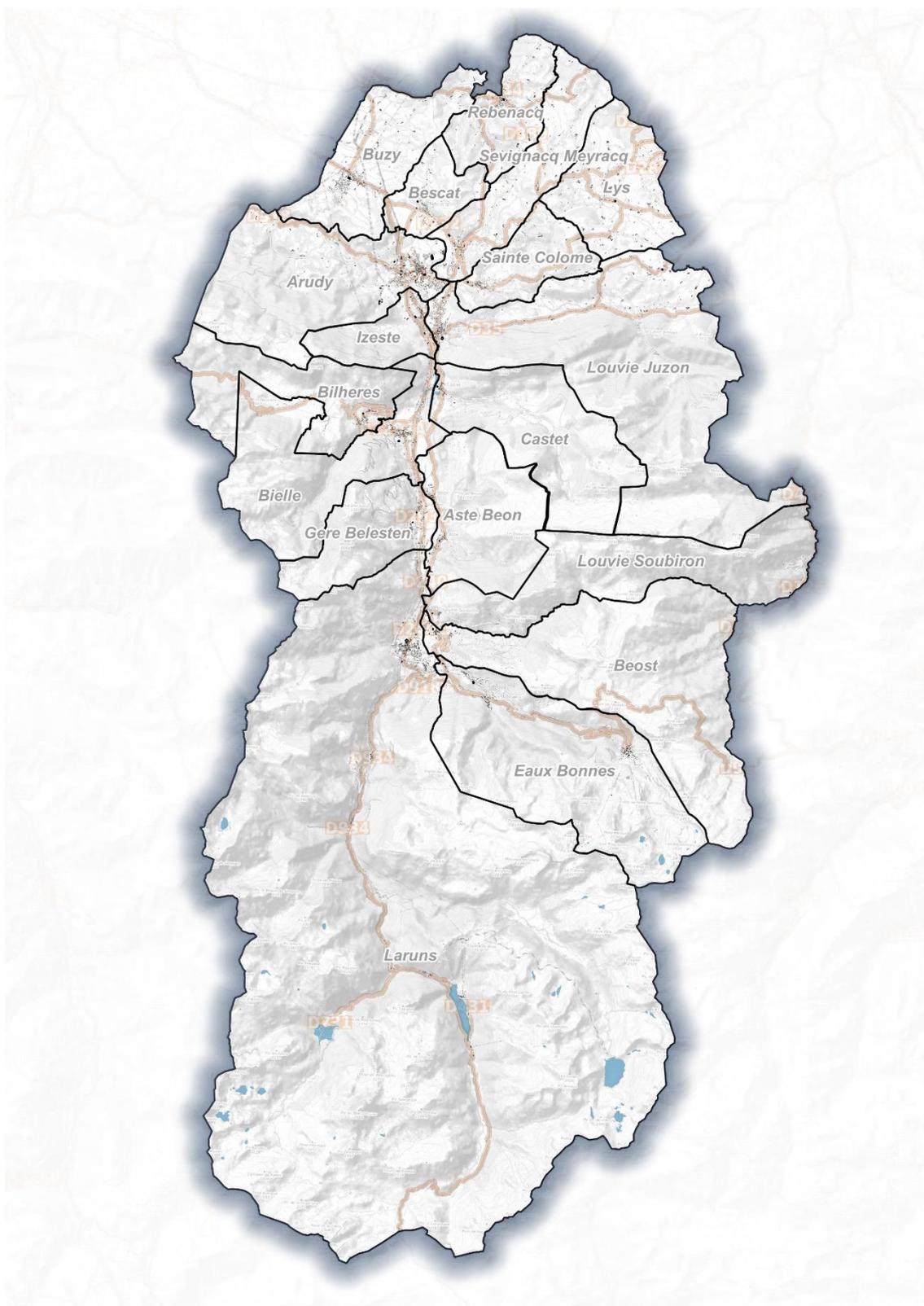


Figure 2 Le territoire de la vallée d'Ossau

### 1.3. LE PERIMETRE DU SCOT VALLEE D'OSSAU

La communauté de communes réunit 18 communes de Rébénacq au Nord jusqu'à Laruns au Sud, le long de la D934, axe majeur de la vallée. Sur les 18 communes qui composent la communauté de communes Vallée d'Ossau, 17 sont en loi montagne. Le périmètre général est caractérisé par un territoire rural et montagnard qui possède une identité culturelle, historique et géographique affirmée.

La communauté de communes de la Vallée d'Ossau jouxte :

- À l'Ouest la Communauté de communes Haut-Béarn,
- À l'Est le Pays de Nay et la Communauté de communes Pyrénées Valles des Gaves,
- Au Sud le territoire est limitrophe avec l'Espagne,
- Tandis qu'au Nord il est voisin de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

### 1.4. L'ETAT DE LA PLANIFICATION URBAINE SUR LE TERRITOIRE ET LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

En matière de planification urbaine, la plupart des communes du territoire disposent d'un document d'urbanisme :

- **12 communes disposent d'un PLU : Rébénacq, Buzy (en cours), Bescat, Sévignacq-Meyracq, Arudy, Iseste, Louvie-Juzon, Bilhères, Bielle, Aste-Béon, Béost, Laruns, Eaux-Bonnes,**
- **3 communes disposent d'une carte communale : Castet, Lys et Sainte-Colome,**
- **2 communes sont soumises au règlement national d'urbanisme : Gère-Bélesten et Louvie-Soubiron.**

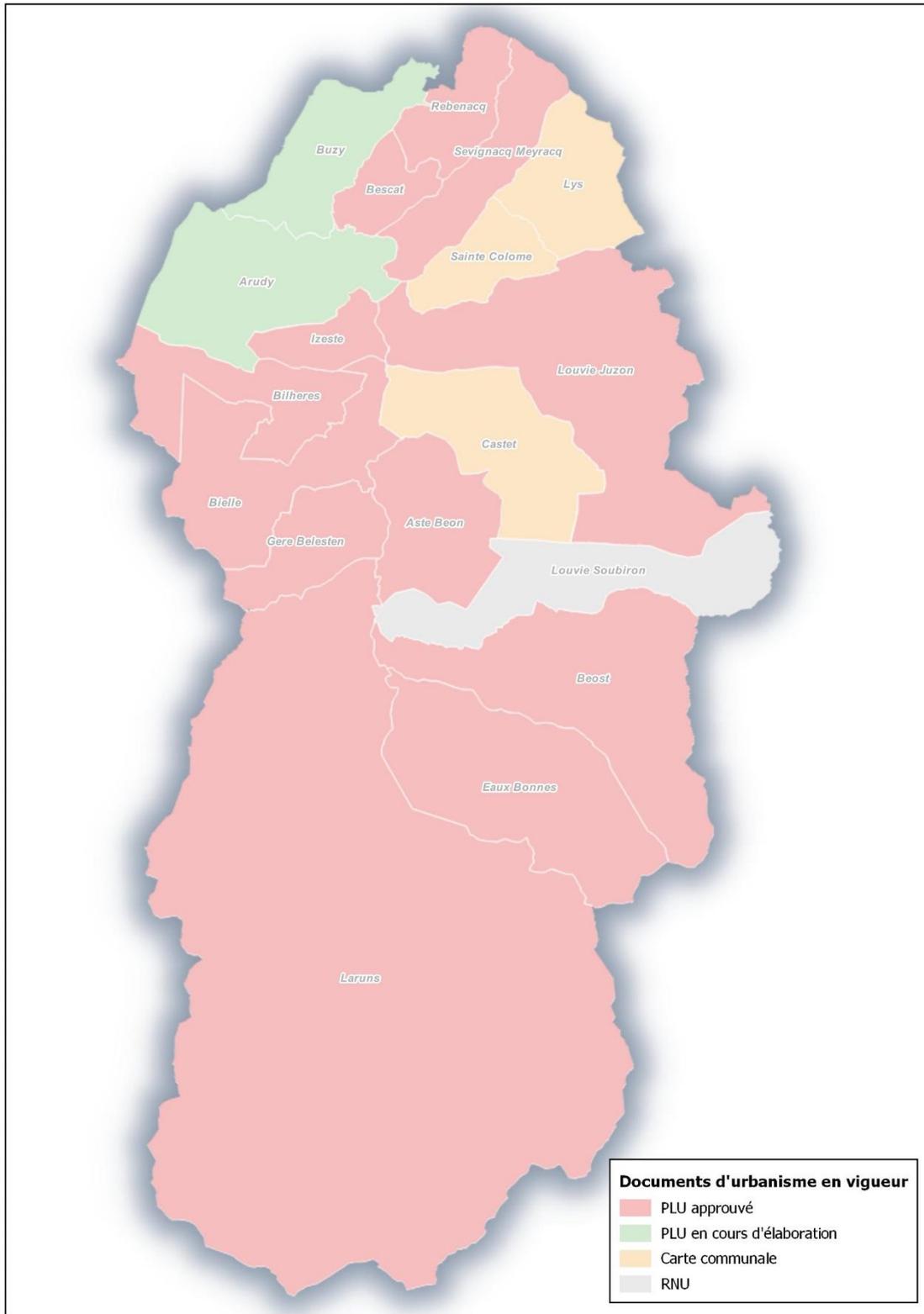


Figure 3 Les documents d'urbanisme locaux en vallée d'Ossau



## **2. DIAGNOSTIC : UNE ARMATURE TERRITORIALE HISTORIQUE COMPOSEE DE DEUX BASSINS DE VIE**



## 2.1. LA DEMOGRAPHIE

### 2.1.1. La démographie : une légère baisse de population

#### 2.1.1.1. L'évolution de la population

##### Une baisse démographique depuis 1975

Le territoire affiche une baisse régulière de sa population depuis 1975. Malgré une légère reprise de la croissance démographique sur la période 1999-2008, qui correspond alors à un solde migratoire positif qui touche l'ensemble du Sud-Ouest. Elle compte 9688 habitants en 2020,

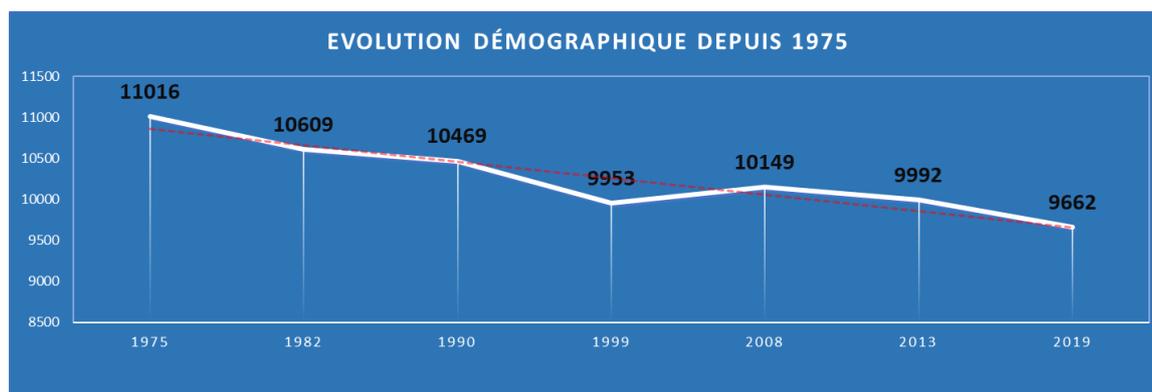


Figure 4 Evolution démographique depuis 1975

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,6	-0,5	-0,2	-0,6	0,2	-0,5	-0,4
due au solde naturel en %	0,1	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	-0,4	0,1	-0,3	0,5	-0,2	0,0
Taux de natalité (‰)	13,3	10,0	9,3	9,1	9,2	8,4	7,6
Taux de mortalité (‰)	12,0	11,9	11,8	11,4	11,3	11,6	11,9

La dynamique démographique du territoire est intrinsèquement liée à un solde naturel négatif et constant depuis 1975 qui démontre le vieillissement de la population. Le solde migratoire (solde apparent des entrées sorties) permet, à lui seul, de faire varier cette croissance démographique, comme cela a été le cas sur la période 1999-2008 avec une hausse de la population portée exclusivement par cette arrivée de nouveaux habitants depuis l'extérieur du territoire.

Le taux de croissance démographique varie peu d'une décennie à l'autre ; il est de -0.4%/an sur la période la plus récente (2014-2020), ce qui témoigne d'une fragilité certaine quant au maintien d'une population permanente, avec un solde migratoire nul qui ne permet donc plus de tirer la croissance vers le haut.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) se caractérise par de faibles densités de population à l'instar des territoires de montagne. La densité est ici de 15,6 habitants par kilomètre carré. Elle est bien plus faible que la moyenne départementale (89,3 hab/km<sup>2</sup>) mais sensiblement égale aux densités de population<sup>1</sup> des Communautés de

<sup>1</sup> Note : Le calcul proposé est basé sur la densité brute, c'est-à-dire le nombre d'habitants rapporté à la superficie du territoire. Ce type de calcul de densité ne vise pas à appréhender le degré d'étalement/compacité des zones construites.

Communes proches et en territoire de montagne (15,6 hab/km<sup>2</sup> pour la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et 10,4 hab/km<sup>2</sup> pour la Communauté de communes Aure-Louron).

Au sein de la région Nouvelle Aquitaine dans laquelle s'inscrit la CCVO, comme pour la région Occitanie de laquelle la communauté de communes est limitrophe, les territoires connaissent des dynamiques démographiques très variables ; certains espaces concentrent depuis plusieurs décennies les plus fortes croissances de leur population (métropoles, littoral atlantique), tandis que d'autres territoires, ruraux ou de montagne, connaissent une baisse constante ou quasi constante du nombre d'habitants.

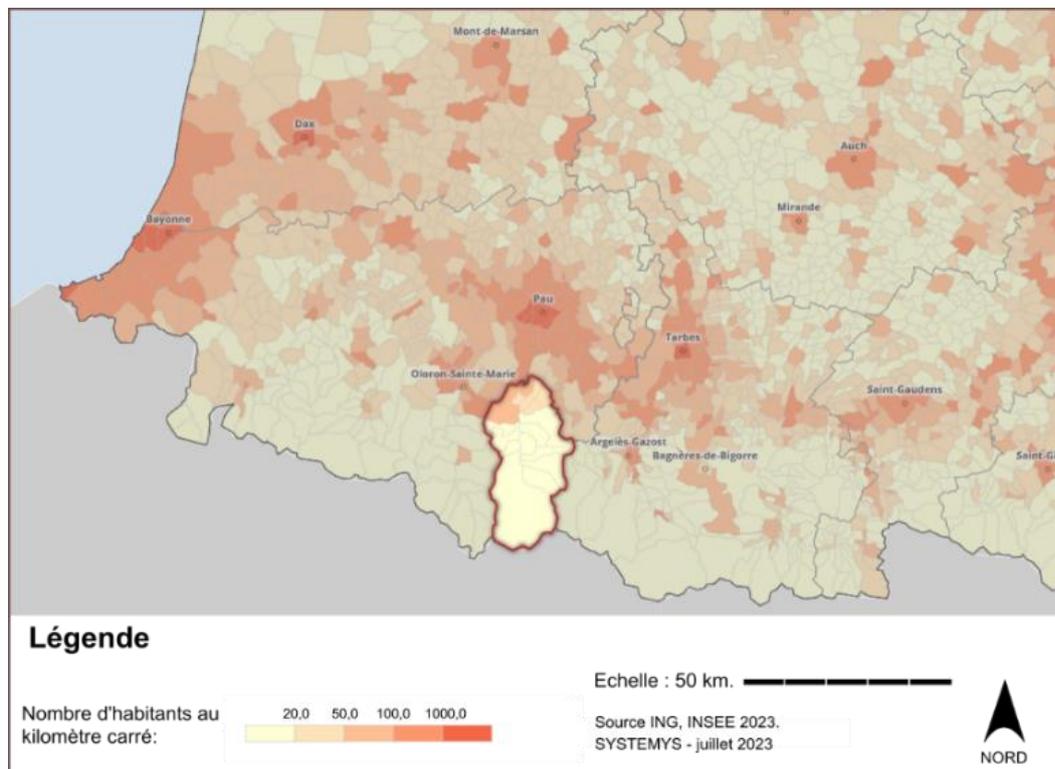


Figure 5 Nombre d'habitant par km<sup>2</sup>

## Les évolutions démographique des communes de la CCVO

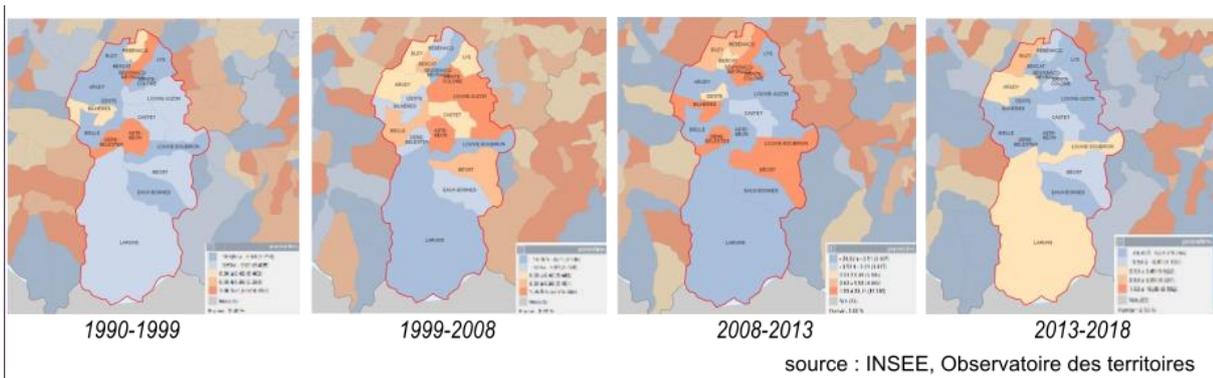


Figure 6 Evolution du taux de variation annuel moyen

Le territoire étant montagneux, les habitations se sont concentrées dans les vallées, aux abords des rivières, là où sont implantées les infrastructures et où la culture de céréales est possible. Les communes à l'entrée de la vallée sont des points de contact historique, elles sont donc encore de nos jours les plus peuplées. On observe deux pôles urbains principaux, l'un autour d'Arudy, l'autre autour de Laruns. Ces deux secteurs correspondent aux périmètres des anciens cantons d'Arudy et de Laruns.

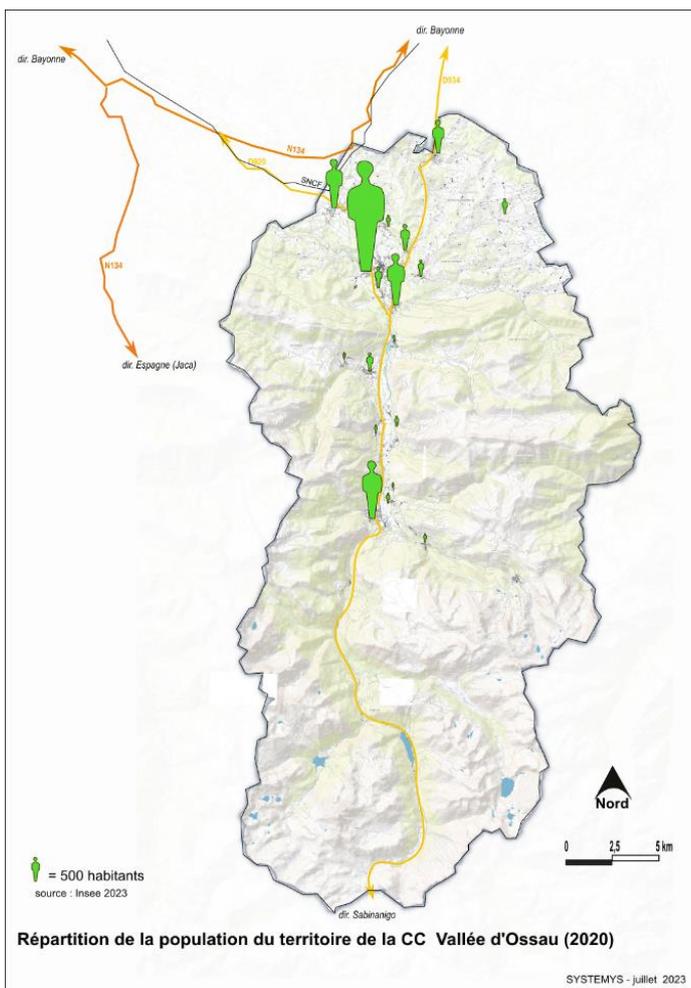


Figure 7 Répartition de la population du territoire de la CCVO

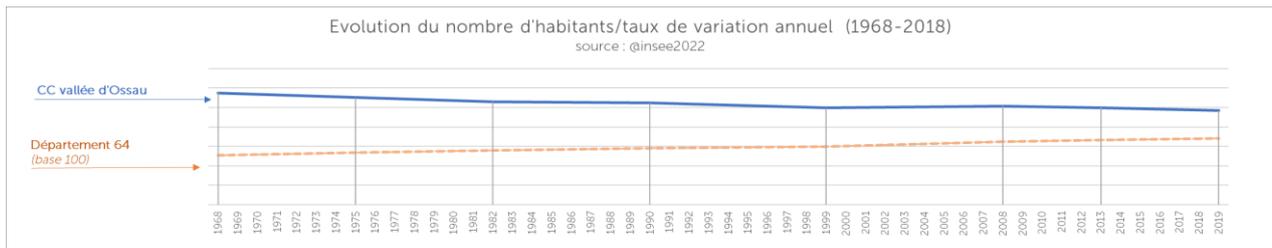


Figure 8 Evolution du nombre d'habitants : taux de variation annuel (1968-2018)

Durant la période des cinquante dernières années, de 1968 à 2019, la CCVO a vu sa population décroître régulièrement alors qu'à l'inverse, le département des Pyrénées Atlantiques affiche une croissance démographique soutenue.

Dans un premier temps, de 1968 à 1980 la CCVO a perdu jusqu'à 70 habitants par an en moyenne. Ce déclin démographique est la conséquence du mouvement migratoire massif (-0,6%/an de 1968 à 1975) qui impactait les territoires ruraux et les territoires de montagne.

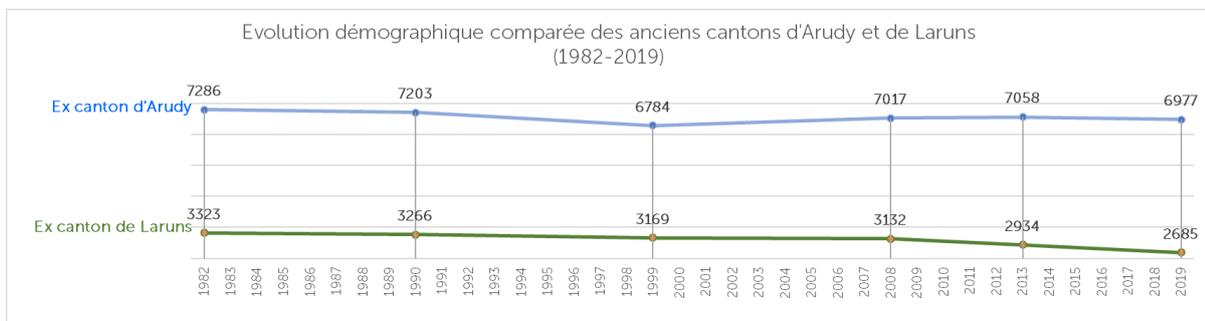


Figure 9 Evolution démographique comparée des anciens cantons d'Arudy et de Laruns (1982-2019)

On observe une inversion de la tendance sur un laps de temps très court (1999-2008) avec une légère augmentation du nombre d'habitants (+0,22%/an) mais on observe que pendant la dernière période censitaire, de 2013 à 2019, le territoire connaît de nouveau une tendance à la baisse.

Si cette tendance semble être le sort des communautés de communes du massif pyrénéen, force est de constater que la CC de la Vallée d'Ossau affiche un déficit démographique plus important que les EPCI voisins ou proches.

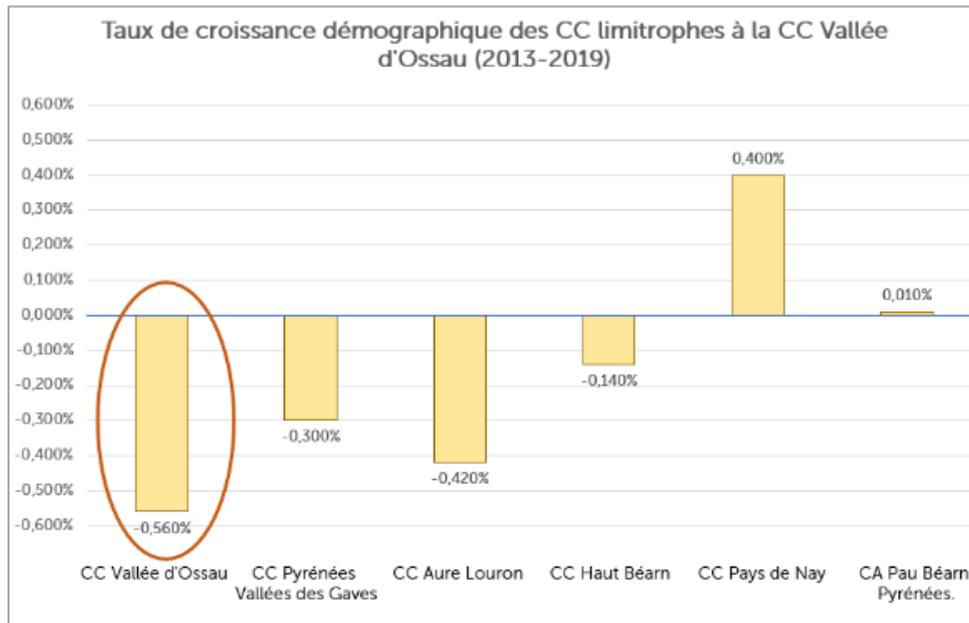


Figure 10 Taux de croissance démographique des CC limitrophes à la CCVO (2013-2019)

## Des dynamiques démographiques fortement contrastées au sein de la Communauté de Communes

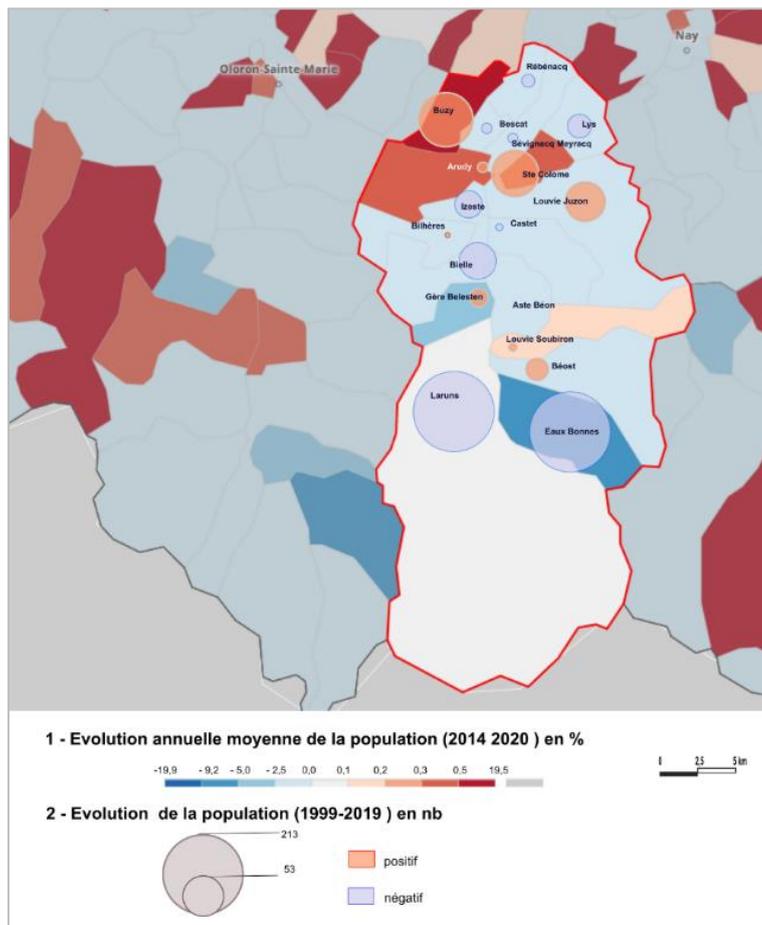


Figure 11 Carte de l'évolution annuelle moyenne de la population (2014-2020) en %

L'armature urbaine se compose de :

- 1 commune au-dessus de 2000 habitants, qui gagne des habitants depuis 2014,
- 3 communes entre 1000 et 1200 habitants dont 2 perdent des habitants : Laruns (-1,1%/an) et Louvie-Juzon (-0,7%), la 3<sup>ème</sup> Buzy voit sa population augmenter (+0,8%),
- 3 communes entre 600 et 700 habitants : Rébénacq (0,0%), Sévignacq-Meyracq (+0,7%), et Izeste (-0,3%),
- 5 communes entre 200 et 400 habitants : Bièlle (-1,4%), Sainte-Colome (+0,5%), Lys (-0,7%), Bescat (-0,7%), Aste-Béon (-1,5%) et Béost (+0,3%), Eaux-Bonnes (-6,9%),
- 5 communes à moins de 200 habitants : Gère-Bélesten (+1,1%), Bilhères (+0,4), Castet (-0,5%) et Louvie-Soubiron (+1,0%).

Entre 1999 et 2019 le territoire de la CCVO a perdu 291 habitants et 410 habitants entre 2011 et 2022 (chiffres 2025).

Cette baisse est importante (15 habitants en moins en moyenne par an), elle impacte très largement le sud du territoire. Entre 2011 et 2022, la commune a par exemple perdu 64 habitants, les Eaux Bonnes 188 habitants, tandis qu'Arudy en a gagné 30 et Buzy 68.

Les communes situées sur la partie nord-ouest voient leur population augmenter ou se maintenir (Buzy, Arudy).

Regroupant plus de 23% de la population du territoire, l'évolution du pôle urbain d'Arudy influe fortement sur les chiffres du territoire de la Communauté de Communes.

La commune d'Arudy accumule depuis 1975 un déficit constant, mais la commune gagne des habitants depuis quelques années (+0,40% sur la période 2013-2019).

## Une situation comparable aux territoires proches, avec un déficit nettement plus prononcé pour la CCVO

Une comparaison interterritoriale permet de replacer la CCVO dans un contexte plus large. Pour le choix des territoires de comparaison, deux critères principaux ont été sélectionnés : la proximité vis-à-vis de la CCVO et la densité de la population, comme c'est le cas avec la CC Pyrénées Vallées des Gaves ; la CC Aure Louron par sa similitude géographique, les CC du Haut-Béarn et du Pays de Nay parce que limitrophes, la CC Nord-Est Béarn, qui partage des dynamiques rurales et des enjeux territoriaux comparables.

Sur l'ensemble de ces territoires, l'évolution est à la hausse sur la décennie 1999-2009. Les territoires de montagne suivent des dynamiques récentes similaires : les CC Vallée d'Ossau, CC Pyrénées Vallées des Gaves, CC Aure Louron.

En revanche, il apparaît que le Pays de Nay, qui appartient à la zone d'influence de l'agglomération paloise, se distingue des autres territoires ; le même constat peut être fait pour la CC Lacq Orthez mais dans des proportions moindres.

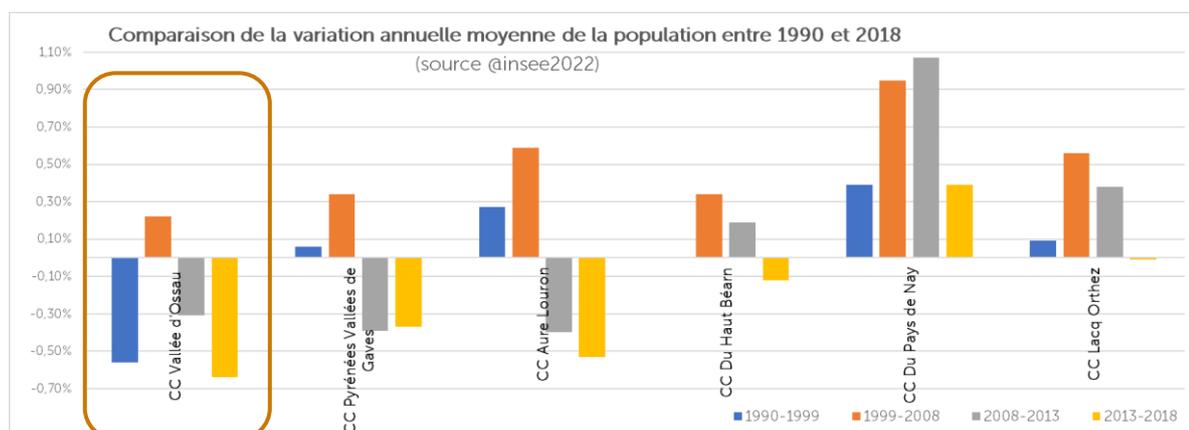


Figure 12 Comparaison de la variation annuelle moyenne de la population entre 1990 et 2018

### 2.1.1.2. Des déficits naturel et migratoire qui se cumulent

#### Le défi du maintien d'une population permanente

La croissance démographique est la somme du solde naturel et du solde migratoire.

Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès sur le territoire, tandis que le solde migratoire correspond à la différence entre les habitants qui viennent de l'extérieur du territoire et les habitants qui quittent le territoire.

Sur la CCVO, on note que les habitants qui s'installent sur le territoire sont moins nombreux que ceux qui partent. Ce déficit migratoire existe depuis 1975, sauf sur la période 1999 -2013.

Le solde naturel négatif depuis 1975 s'explique par le vieillissement de la population et le manque de renouvellement des générations, mais également par un manque d'attractivité vis-à-vis des ménages avec enfants et des jeunes ménages en âge d'avoir des enfants (les habitants qui arrivent sur le territoire sont en majorité des retraités, ce qui accentue le phénomène de vieillissement et le déficit du solde naturel). La pyramide des âges confirme cet état de fait.

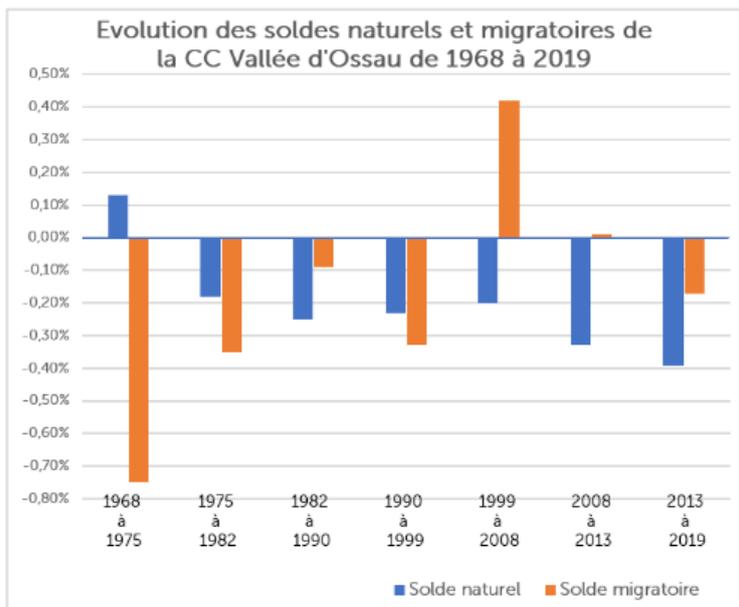


Figure 13 Evolution des soldes naturels et migratoires de la CCVO de 1968 à 2019

A une échelle plus fine, on note une différence entre les secteurs nord et sud. En effet, les communes situées au nord du territoire (ancien canton d'Arudy) enregistrent un déficit moindre au regard du nombre d'habitants, le territoire situé à l'entrée de la vallée maintient ses effectifs sous l'influence d'Oloron et Pau. Il faut cependant souligner la dynamique récente de la commune de Laruns qui affiche un solde migratoire positif depuis 2014 (+1.2%).

Evolution de la population de la CCVO (En nb d'habitants)	1990 à 1999		1999 à 2008		2008 à 2013		2013 à 2019	
	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Ex-canton de Laruns	-8	-3	-11	7	-16	-24	-23	-19
Ex-canton d'Arudy	-16	-31	-10	35	-17	25	-16	2
<b>CCVO</b>	<b>-24</b>	<b>-34</b>	<b>-21</b>	<b>42</b>	<b>-33</b>	<b>1</b>	<b>-38</b>	<b>-17</b>

### 2.1.1.3. La structure et les caractéristiques de la population

#### Le défi du renouvellement des générations

Depuis les années 1990, le vieillissement de la population s'accroît. La tranche d'âge des moins de 50 ans recule nettement. En 2009, les moins de 50 ans représentaient 55% de la population en 2019, ils ne sont plus que 48%. Parallèlement, la part des plus de 70 ans est passée de 18% en 2008 à 20% en 2019.

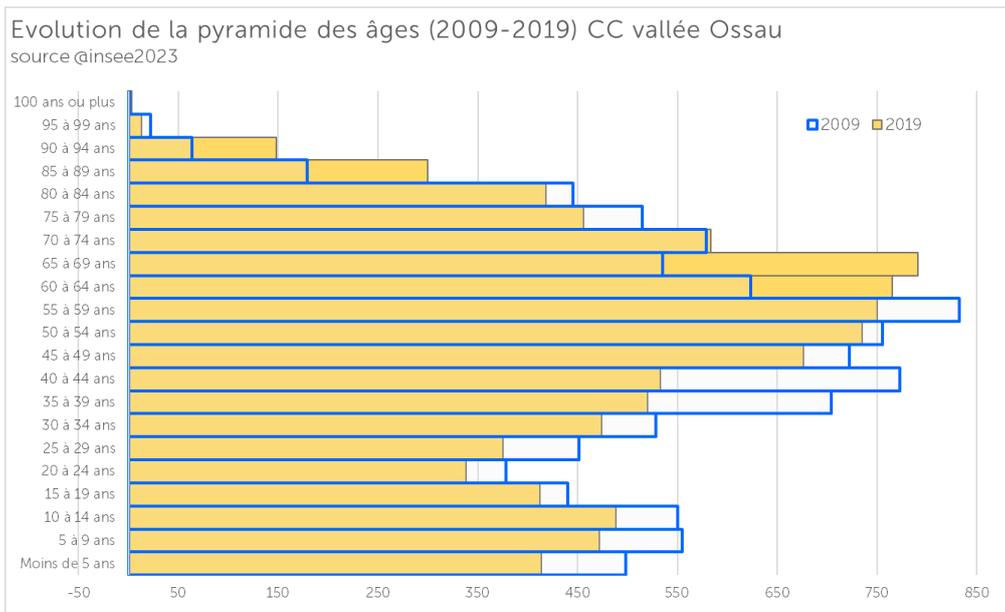


Figure 14 Evolution de la pyramide des âges (2009-2019) CCVO

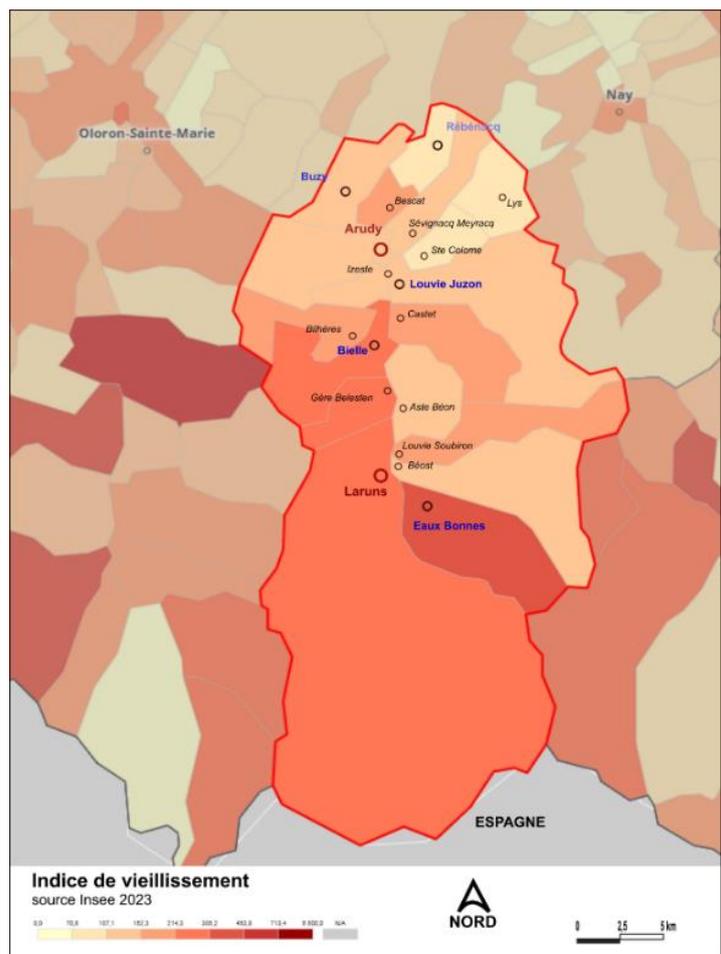


Figure 15 Indice de vieillissement

La CC Vallée d'Ossau présente les mêmes caractéristiques démographiques que le département des Pyrénées-Atlantiques, mais plus accentuées.

L'indice de vieillissement représente le rapport de la population de 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 signifie que ces populations sont en proportions similaires ; plus l'indice est faible plus il est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

L'indice de vieillissement est de 154% à l'échelle de la vallée d'Ossau en 2020. A titre de comparaison il est de :

- 116% à l'échelle du département 64,
- 86% à l'échelle nationale,
- 70% à l'échelle de la Haute-Garonne,
- 139% en haut-Béarn,
- 109% sur l'agglomération paloise.

Le bassin de vie d'Arudy présente un indice de vieillissement de 131%, celui de Laruns un indice de 209%.

### **L'évolution et la composition des ménages**

En 2019, la CC de la vallée d'Ossau est constituée de 4560 ménages : le nombre de ménages augmente en 6 ans, de 2013 à 2019, de 38 ménages, soit une augmentation de 0,84% alors que la population diminue durant cette période (un ménage peut être composé d'une seule ou plusieurs personnes). Ces évolutions, d'apparence contradictoire, sont liées à une modification de la structure de la population et des besoins qui en découlent, notamment en termes de logements. La diminution de la taille des ménages, liée à la conjugaison de plusieurs facteurs sociologiques comme la diminution du nombre d'enfants par famille ; les phénomènes de décohabitation (augmentation du nombre de familles monoparentales, départ des jeunes pour les études, etc.) ou encore le vieillissement de la population sont, à l'image de la tendance nationale, observables sur le territoire de la CC de la Vallée d'Ossau.

**Plus d'un ménage sur 3 (34,8 % en 2019) est formé d'une seule personne.** Cette proportion augmente puisqu'en 2013, 32,8% des ménages de la vallée d'Ossau étaient composés d'une seule personne. Pour autant, ce taux reste en dessous des valeurs nationales (36,9%) et très en dessous des taux affichés sur les Communautés de communes voisines (CC Pyrénées Vallées des Gaves 38,2% ; CC du Haut-Béarn 37,1% ; CA Pau Béarn Pyrénées : 46,7%).

De 1968 à 2019, l'évolution de la taille moyenne des ménages a baissé de façon continue. **Le nombre moyen de personnes par résidence principale est passé de 3,6 à 2,1** au sein de CC Vallée d'Ossau.

La composition des ménages en termes de structure familiale montre une forte représentation des ménages avec familles (62,3% en 2019) mais cette part tend à baisser fortement (-3,3 % depuis 2013).

On note dans la catégorie famille que le territoire compte en 2019, 1033 couples avec enfants et 426 familles monoparentales. Ainsi au total, seulement 32% des ménages sont des ménages avec enfants. Cette catégorie représentait encore en 2013, 33,10% des ménages Ossalois.

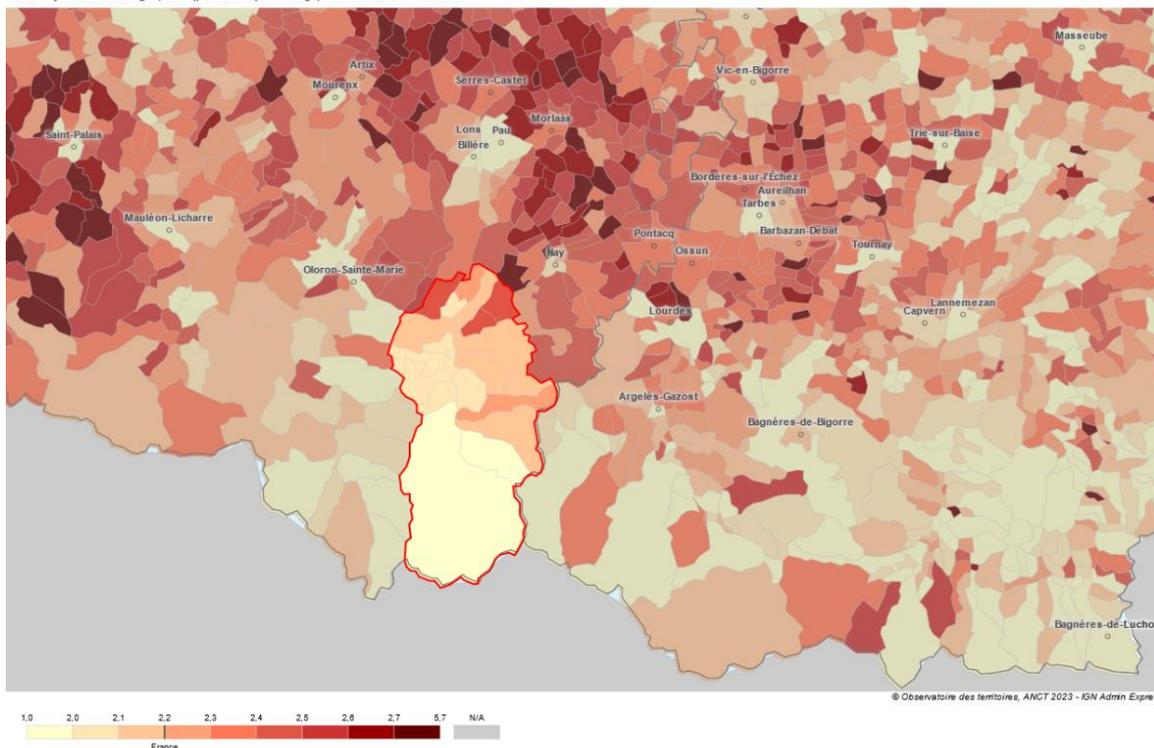


Figure 16 Taille moyenne des ménages 2019

Si le critère de l'évolution de la taille des ménages peut être un indicateur du vieillissement de la population du territoire, celui-ci semble confirmer l'hypothèse formulée plus haut selon laquelle les communes situées plus en amont des vallées sont plus touchées par ce phénomène. Ces dernières ne bénéficient pas du dynamisme démographique de l'agglomération paloise contrairement aux communes du nord situées à l'entrée de la vallée.

Concernant les personnes seules, il faut noter que la majorité de celles-ci ont plus de 65 ans (69,5%), ce qui démontre aussi comment le vieillissement de la population agit sur la structure des ménages. Cependant, les personnes seules augmentent également en nombre important chez la tranche d'âges de 55-64 ans, avec une part qui est passée de 14% en 2009 à 20.3% en 2020. Ce phénomène est notamment lié aux divorces qui augmentent (ils représentent 5.9% des habitants en 2020), en vallée d'Ossau comme à l'échelle nationale.

### **Une majorité d'employés et de professions intermédiaires**

En 2019, la CCVO totalise 5578 personnes en âge de travailler (population active). Cette population, âgée de 15 ans à 64 ans, représente 58,4% des habitants tandis que la part des retraités est de 35,8%.

La part des actifs diminue de -2 points de 2013 à 2019, dans le même temps la part de retraités baisse également de -1,7 points.

Ces évolutions sont liées à la baisse globale du nombre d'habitants mais également au solde migratoire déficitaire (les nouveaux habitants arrivent de moins en moins sur le territoire, et cela touche notamment les retraités qui composent aujourd'hui la majorité de ces nouveaux habitants).

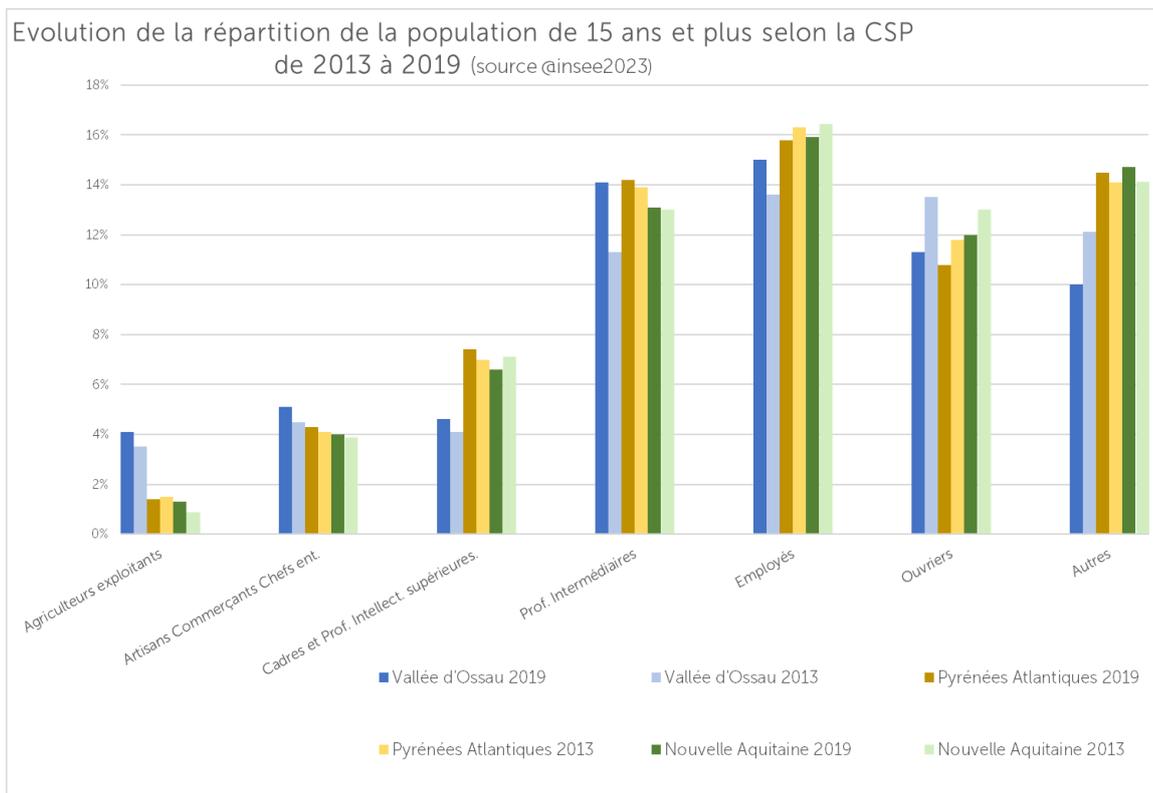


Figure 17 Evolution de la répartition de la population de 15 ans et plus selon la CSP de 2013-2019

La composition de la population active du territoire fait ressortir une prépondérance des employés (15,0%). Le groupe des « employés » rassemble des professions très variées. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les aides à domicile.

La proportion de cette catégorie socioprofessionnelle est assez proche des valeurs départementale et régionale. La répartition spatiale de cette catégorie socioprofessionnelle est relativement équitable sur l'ensemble du territoire.

La proportion d'agriculteurs (4,1% en 2019) est en revanche une catégorie davantage présente sur le territoire qu'au niveau départemental et régional et on note une progression notable entre 2013 et 2019 (+0,6 pts). On constate une disparité dans la répartition géographique de cette catégorie socioprofessionnelle : c'est sur la commune de Lys que cette profession est la plus largement représentée (21,5%) tandis qu'il n'y a plus d'agriculteurs en 2019 sur les communes d'Izeste et Castet.

A l'image de la Région ou du Département, la part des ouvriers (ouvriers industriels, ouvriers agricoles, ouvriers du bâtiment, etc.) diminue de 2,2 points tandis que celle des cadres et professions intellectuelles supérieures et celle des professions intermédiaires (enseignants, techniciens) augmentent. L'augmentation de la part de ces deux catégories socioprofessionnelles (respectivement +0,5 point et +2,8 points) est supérieure à celle de la région et du département. La répartition spatiale de ces deux catégories socioprofessionnelles est relativement concentrée sur les communes du bassin de vie d'Arudy mais pas forcément sur les pôles.

Enfin, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise croit de 0,6 pts entre 2013 et 2019 mais cette catégorie demeure beaucoup mieux représentée sur le territoire de la CC de la Vallée d'Ossau que dans le département ou la région. Cette catégorie socio-professionnelle est plutôt mieux représentée sur les communes du bassin de vie de Laruns.

## Des revenus essentiellement issus des activités et des retraites \*2

Le revenu des ménages est composé des revenus d'activités, salaires, traitements ou des revenus du chômage ainsi que des pensions, retraites, rentes.

La lecture des chiffres de 2020 montre que le revenu des ménages du territoire est constitué pour plus de la moitié par les revenus d'activités, salariées ou indépendantes (59,4%). Ce taux est plus faible que celui du département (65,8%) comme de la région Nouvelle Aquitaine (66,6%). A contrario, la part des pensions, retraites et rentes est plus élevée dans le territoire (35%) que dans le département (33,9%) et la région (33,4%). Ce qui confirme que la population de la CC Vallée d'Ossau est en moyenne plus âgée que celle du département et de la région.

La part des prestations sociales (aides sociales) du territoire (5,0%) est un peu plus faible que celle du département (5,4%) et plus nettement de la région (5,9%). La part des revenus du patrimoine et autres revenus est cependant moins élevée sur le territoire de l'EPCI (9,30%) que pour l'ensemble du Département (10,5%), le taux régional est en revanche plus faible (9,11%).

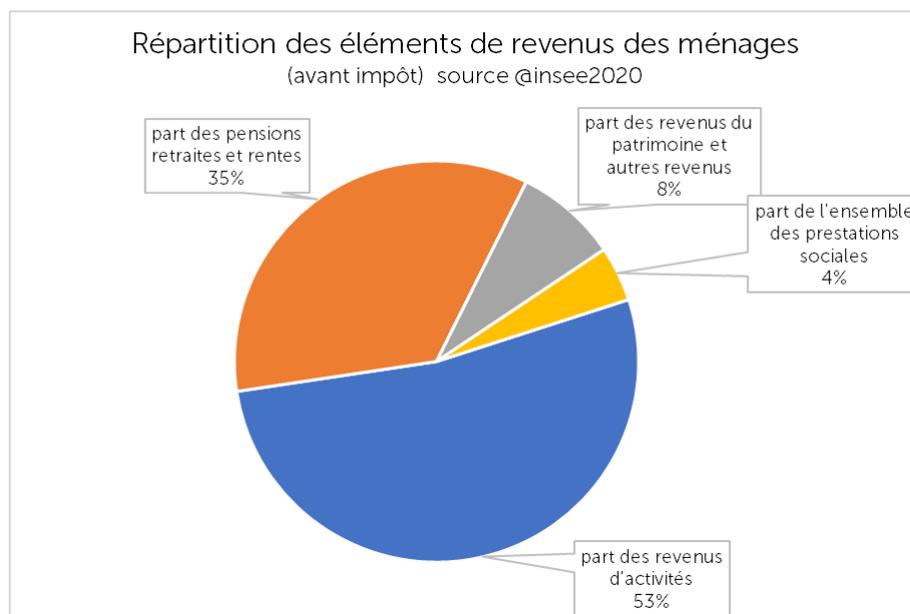


Figure 18 Répartition des éléments de revenus des ménages

Le niveau de vie médian de la population de la CC de la Vallée d'Ossau est de 21 360 €/an (contre 23160 €/an à l'échelle nationale). Ce chiffre reste plus faible que celui du Département des Pyrénées atlantiques (22 050 €/an) et que celui de la Région (22 030 €/an). Les communautés de communes limitrophes, la CC du Haut-Béarn et la CC de la Pyrénées Vallées des Gaves, voient également leur population disposer d'un niveau de vie médian légèrement supérieur à celle de la Vallée d'Ossau (respectivement 21 890€/an et 21 500 €/an).

<sup>2</sup> L'INSEE définit le niveau de vie comme étant égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Il attribue un coefficient à chaque membre de la famille pour pouvoir comparer les ménages de taille différente. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian sera tel que la moitié de la population aura un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un revenu disponible inférieur. Les données fournies par l'INSEE pour le niveau de vie sont soumises au secret statistique. Aucune de ces données ne sont donc fournies pour les communes de moins de 50 ménages ou de moins de 100 personnes.

## Médiane du revenu disponible par UC (en €)

Source : Insee - Filosofi 2020

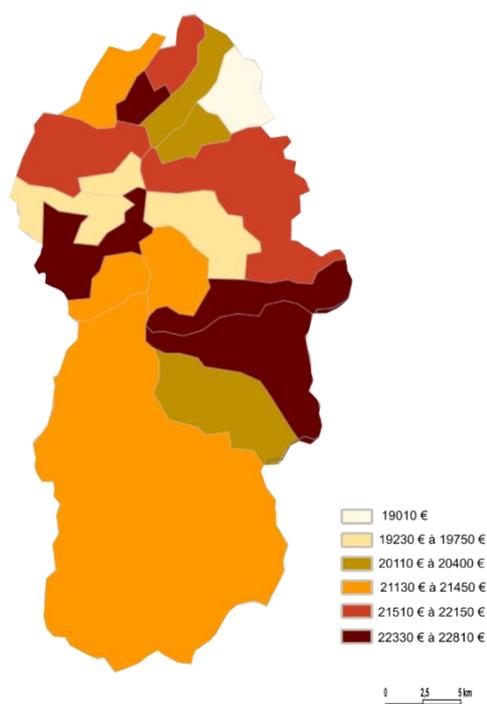


Figure 19 Médiane du revenu disponible par UC (en euro)

Au niveau communal, quatre communes ont une population dont le niveau de vie médian est supérieur à 22 330 €/an (Bielle, Louvie-Soubiron, Béost et Bescat). Trois d'entre-elles ont une population dont le niveau de vie médian annuel est compris entre à 22150 € et 25510 € (Louvie-Juzon, Arudy et Rébénacq). La partie nord du territoire apparaît comme étant plus riche que le sud. A l'instar de celui de la densité (voir plus haut), le critère du niveau de vie médian de la population met en évidence le lien étroit entre la commune d'Arudy et la dynamique des bassins de vie d'Oloron et Pau.

Plus le rapport entre les 10% des plus bas revenus et les 10% des plus hauts est faible moins il y a d'inégalité de revenu. La CCVO à un rapport de 2,7 pour l'ensemble de l'EPCI. A titre de comparaison, ce rapport est de 3,0 pour l'Occitanie et de 3,1 pour les Pyrénées Atlantiques. Globalement, les inégalités de revenus sont donc moins fortes qu'au niveau départemental ou régional, ce qui est assez représentatif des territoires ruraux.

En 2020, le taux de pauvreté<sup>3</sup> est de 13,6% sur la CCVO, à quelques points identiques aux EPCI du piémont pyrénéen ainsi qu'à celui de la Région mais supérieur à celui du Département (12,2%).

## Une population dotée d'un faible niveau de diplômes

La population de la CC de la Vallée d'Ossau (population non scolarisée) dispose d'un niveau de qualification assez faible (en comparaison du niveau de qualification départemental ou national). Le pourcentage de non diplômés (24,2 %) est plus élevé que dans le reste du département (22,4 %) mais moindre qu'au niveau de la région (26,8 %) et la part des détenteurs d'un CAP-BEP (33,7%) est nettement supérieur aux territoires de référence. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (24,3%) sont nettement moins représentés que les deux échelons territoriaux (30,1% pour la Région et 31,9% pour les Pyrénées-Atlantiques) Le taux de bacheliers (17,8%) est sensiblement le même que celui de la Région (17,7%) mais inférieur à celui du Département (18,2%).

<sup>3</sup> Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

La part des non diplômés est néanmoins en baisse ces dernières années. On remarque qu'entre 2008 et 2019, ce recul est plus important sur le territoire (-10,5 pts) que dans le département (-8,6 pts) et dans la région (-9 pts) au profit des autres profils et notamment celui des diplômés de l'enseignement supérieur.

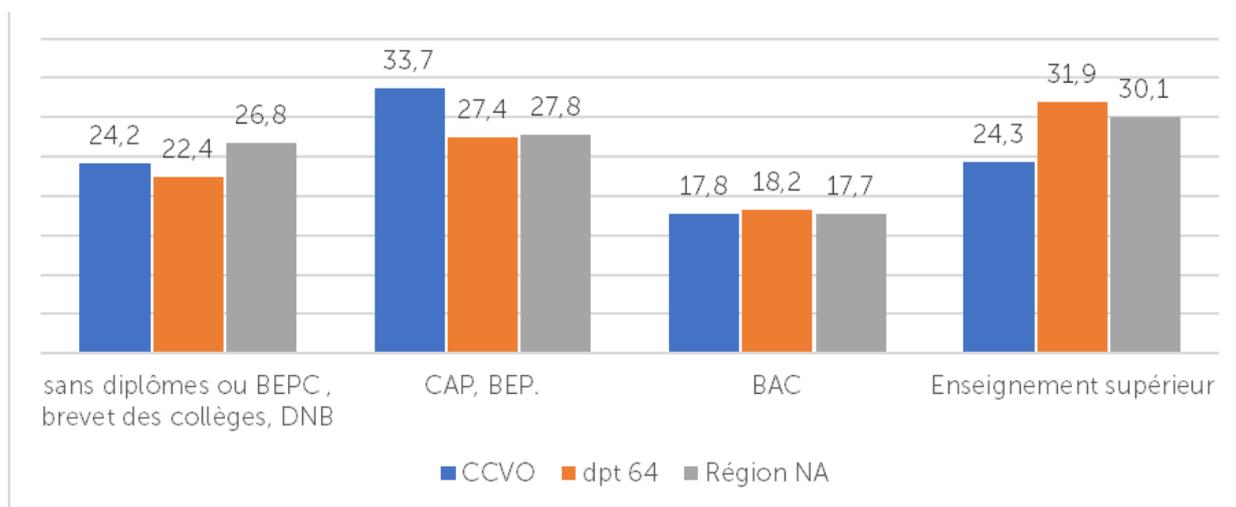


Figure 20 Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisé selon diplôme dans la population totale de 2019

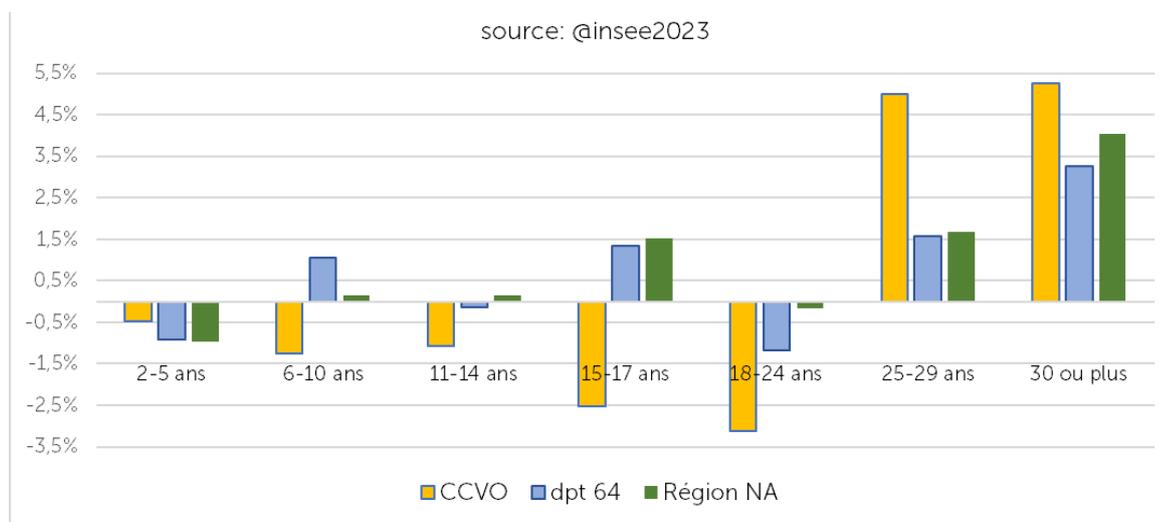


Figure 21 Evolution annuelle de la population scolarisée selon l'âge en 2020

La répartition spatiale propre aux différentes classes montre que les communes situées à l'entrée de la vallée disposent d'une population davantage qualifiée que celle des communes situées plus en amont. Cela est principalement lié aux emplois de la sphère industrielle présents sur le bassin de vie d'Arudy. A l'inverse, en moyenne, les emplois de la sphère touristique sont moins qualifiés (même si pour ce type d'emplois le niveau de qualification demandé est en hausse).

De fait du vieillissement global, la population scolarisée représente seulement 17% de la population totale en 2019. Ce taux est comparable à celui des EPCI limitrophes qui ont une partie de leur territoire en montagne (CC Pyrénées Vallées des Gaves et CC du Haut-Béarn respectivement 16% et 18%). De plus, les tranches d'âge de moins de 18 ans baissent, ce qui peut fragiliser certaines infrastructures scolaires.

Néanmoins, la Vallée d'Ossau dispose d'une **caractéristique notable en termes de formation : toutes les classes d'âge de la population du territoire de plus de 25 ans se forment de plus en plus**. L'évolution du taux de scolarisation des plus de 25 ans de la population du territoire (+ de 5 %) est deux fois élevé que celui du département et trois fois plus élevé que celui de la Région. Cette tendance peut s'expliquer par le faible nombre de personnes de cette tranche d'âge. Cela suppose que la population en âge de travailler cherche à s'adapter au marché du travail local.

LA DEMOGRAPHIE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des communes qui renouent avec une croissance démographique</li> <li>• Peu d'écart de revenus</li> <li>• Une population disposant d'un niveau de qualification relativement bonne</li> <li>• Un sentiment d'attachement au territoire et au caractère exceptionnel du cadre de vie.</li> <li>• L'apport d'une population touristique importante qui favorise un dynamisme culturel et social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un vieillissement de la population, qui s'accroît chaque année</li> <li>• Un solde migratoire négatif, même si quelques communes réussissent à inverser la tendance ces dernières années</li> <li>• A l'échelle du territoire, une baisse démographique continue inscrite sur depuis plusieurs décennies.</li> <li>• Une faible densité de population qui rend difficile l'organisation de certains services (transports collectifs, services à la population).</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des synergies possibles entre les pôles d'emplois (Pau, Oloron) proches et l'offre d'un lieu de vie privilégié</li> <li>• Un vieillissement de la population qui permet de créer une économie spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un vieillissement de la population qui demande d'adapter les services et ne permet pas de soutenir un déploiement important d'une silver-économie étant donné 1) le nombre limité d'habitants ; 2) un niveau de revenus « standard »</li> <li>• Un déséquilibre croissant entre le nord et le sud du territoire</li> <li>• Le recul démographique constant impacte les différentes composantes du territoire : l'offre en équipements et services, l'habitat, le dynamisme commercial...</li> </ul>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil de nouveaux ménages, plutôt jeunes, permettant un renouvellement des générations</li> <li>• Un ré-équilibre entre le Nord et le Sud du territoire</li> <li>• Une prise en compte du vieillissement de la population</li> <li>• Une prise en compte de l'augmentation des personnes seules, âgées et moins âgées</li> </ul>	

## 2.2. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS : UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS ELEVE MAIS DISPARATE

### 2.2.1. Un territoire fortement lié aux bassins de vie et d'emplois voisins

#### **Définitions**

*Une aire d'attraction est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.*

*Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.*

La plupart des communes du bassin de vie d'Arudy (communes de Buzy, Arudy, Rébénacq, Bescat, Sévignacq-Meyracq, Lys, Sainte-Colome, Louvie-Juzon, Izeste) appartient à la couronne du pôle palois, ce qui signifie qu'au moins 15% des actifs de ces communes vont travailler sur l'agglomération paloise. A l'inverse, le bassin de vie de Laruns n'est lié à aucun pôle d'emploi extérieur, ce qui démontre que les habitants de la moitié Sud soit travaillent en vallée d'Ossau, soit se dirigent vers de multiples pôles d'emplois voisins.

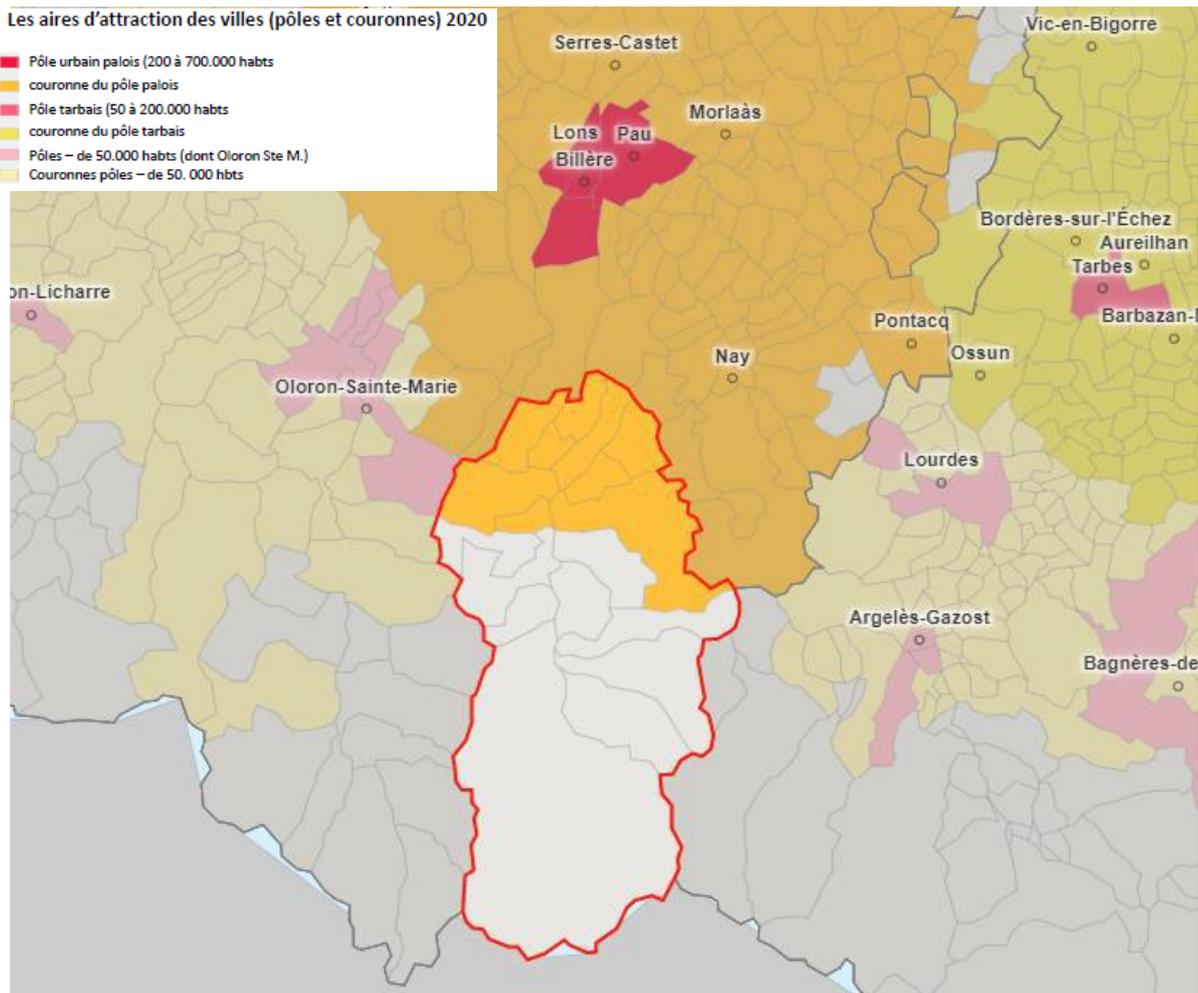


Figure 22 Les aires d'attraction des villes (pôles et couronnes) 2020



La communauté de commune de la vallée d'Ossau se situe au sein d'un périmètre de zone d'emploi majoritairement lié à la zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie. Quelques communes se détachent et dépendent de la zone d'emploi de Pau (Lys, Rébénacq).

« Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts (flux de déplacement domicile-travail des actifs observés) »

Cette spécificité confirme que la vallée d'Ossau est insérée dans un périmètre où les territoires dialoguent entre eux et proposent des interrelations intéressantes.

Figure 23 ZE présent sur le territoire du Scot

## **Synthèse :**

La CCVO est constituée de 2 bassins de vie (INSEE-2022) qui montre **deux secteurs géographiques (haute et basse vallée) fortement liés à Arudy et à Laruns qui en constituent les polarités.**

Les communes de Nord comme Buzy, Arudy, Rébénacq, Bescat, Sévignacq-Meyracq, Lys, Sainte-Colome, Louvie-Juzon et Izeute sont dans l'aire d'attraction de Pau. Elles ont des liens étroits avec l'agglomération paloise, notamment en termes d'emplois, mais également avec le Haut-Béarn.

Au Sud, le binôme Laruns-les Eaux Bonnes, constitue la polarité de cette moitié de territoire.

Lys et Rébénacq appartiennent à la zone d'emploi de Pau tandis que les autres communes à la zone d'emploi d'Oloron.

Le territoire dispose d'un très bon niveau d'équipements, avec néanmoins de fortes disparités d'une commune à l'autre.

## **2.2.2. Des équipements concentrés sur 8 communes et deux bassins de vie**

### ***Un fort niveau d'équipements***

*Source : base permanente des équipements, 2021, INSEE*

Le territoire concentre un bon niveau d'équipements 49 services et équipements pour 1000 habitants soit 507 équipements au total ; à titre de comparaison, la France métropolitaine dispose d'un niveau d'équipements de 29 équipements pour 100 habitants. Le nombre d'équipements est en hausse de 5% entre 2016 et 2021 (il s'agit principalement des activités suivantes : boulangerie, garage, kiné).

La gamme d'équipements est importante pour la gamme intermédiaire et de proximité :

- Gamme supérieure : 19 soit 1,9 pour 1000 habitants (moyenne nationale : 1,8),
- Gamme intermédiaire : 6,4 pour 1000 habitants (moyenne nationale : 5),
- Gamme de proximité : 265 soit 27,4 pour 1000 habitants (moyenne nationale : 22).

### ***Définitions***

#### ***Services et équipements***

Les services et les équipements de la Base Permanente des Equipements (BPE) sont regroupés en types d'équipements. Ils sont regroupés en sept domaines :

- Les services aux particuliers ;
- Les commerces ;
- L'enseignement ;
- La santé et le social ;
- Les transports et déplacements ;
- Les sports, les loisirs et la culture ;
- Le tourisme.

La nomenclature des types d'équipements est actualisée chaque année.

Des caractéristiques complémentaires sont fournies pour les types d'équipements des domaines de l'enseignement et du sport, loisir et culture : présence de cantine, d'internat, équipement sportif couvert, éclairé, nombre d'aires de pratique, etc.

Les services et équipements sont hiérarchisés en 3 gammes, chacune d'entre elles étant définie par la fréquence à laquelle les habitants ont besoin des équipements et services mentionnés.

La gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 28 services différents, mais aux implantations nombreuses. Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux. Cela correspond aux besoins quotidiens de habitants.

La gamme intermédiaire comprend, par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public. Ce sont globalement les services et équipements nécessaires une fois dans la semaine.

La gamme supérieure rassemble quant à elle des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.

### **Bassin de vie**

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Le domaine de la Santé et les services liés à la personne sont fortement présents sur le territoire ; cela est dû à une activité touristique et au vieillissement de la population :

- 82 services et équipements présents sur le territoire sont liés à la santé, aux personnes âgées, au social (soit 16% des équipements),
- Contre 51 commerces, 226 services aux particuliers (45% des équipements).

Le territoire dépend davantage du bassin d'Oloron et de l'agglomération paloise pour les services de la gamme supérieure (hypermarché, poissonnerie, parfumerie, lycées, urgences).

### **L'importance des 8 polarités**

*On définit une polarité par le nombre de services et d'accueil que la commune accueille. Ce fort taux d'équipements est généralement concomitant à un nombre d'emplois élevés ainsi qu'à une population importante. Autour de chaque polarité gravitent une ou plusieurs communes, dont les habitants viennent consommer et/ou travailler sur les polarités.*

Les communes des Laruns et Arudy constituent les deux polarités principales de la Vallée d'Ossau car elles concentrent 44% des équipements et services du territoire.

Par ailleurs, 8 communes concentrent 85% des équipements et services : Arudy, Laruns, les Eaux-Bonnes, Louvie-Juzon, Bielle, Buzy, Rébénacq, Sévignacq-Meyracq.

Au-delà et dans une même tranche : Bielle, Buzy, Rébénacq et Sévignacq-Meyracq proposent environ le même nombre de d'équipements et emplois. Ces communes agissent comme des pôles relais sur le territoire.

Toutes ces communes gravitent autour des deux bassins de vie et créent un maillage du territoire avec une proximité des services et des commerces à moins de 15 minutes en voiture des deux polarités principales que sont Arudy et Laruns. Pour un territoire de montagne la proximité des services et commerces est un atout. Quelques communes font exception étant donné la topographie et le relief ainsi que quelques hameaux isolés (Bilhères, Lys).

### ***Une synergie entre pôles et entre les pôles et les communes rurales***

Une synergie importante existe entre les polarités de la moitié Nord du territoire : les communes d'Arudy, Louvie-Juzon, Sévignacq-Meyracq et Iseste fonctionnent ensemble, avec également un lien étroit avec les territoires voisins. Cette particularité fait ressortir la dichotomie Nord/Sud des deux bassins de vie.

Au Sud, il existe aujourd'hui une complémentarité certaine entre Laruns et les Eaux-Bonnes.

Buzy est une commune qui est un cas particulier dans cette armature territoriale : elle est une polarité locale résidentielle, avec un taux important d'équipements et services mais elle également fortement liée au bassin d'emplois d'Oloron. La présence de la gare renforce l'attractivité de la commune de Buzy, ce qui se voit notamment dans la démographie qui reste dynamique depuis plusieurs années.

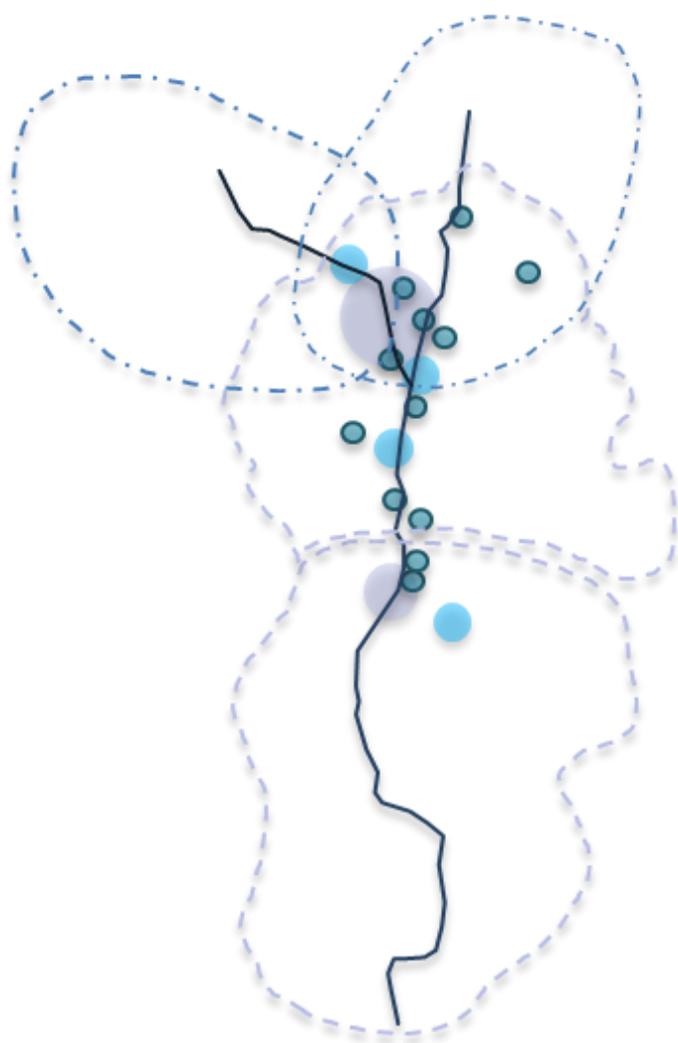
La commune de Rébénacq constitue également un cas spécifique : c'est une polarité locale résidentielle, qui est par ailleurs fortement liée au bassin de l'agglomération paloise.

L'INSEE découpe la vallée d'Ossau en deux bassins de vie distincts :

- Le bassin de vie d'Arudy au Nord : Buzy, Arudy, Rébénacq, Bescat, Sévignacq-Meyracq, Lys, Sainte-Colome, Louvie-Juzon, Izeste, Castet, Bilhères, Bielle,
- Le bassin de vie de Laruns au Sud : Gère-Belesten, Aste-Béon, Louvie-Soubiron, Béost, les Eaux-Bonnes, Laruns.



	Emplois 2019	Nb équipements 2021	Classement emplois (nb emplois)	Classement équipements (nb équipements)
Arudy	916	110	500-1000	100-200
Laruns	646	115	500-1000	100-200
Eaux-Bonnes	295	47	200-500	40-100
Louvie-Juzon	237	51	200-500	40-100
Bielle	66	15	50-200	15-40
Buzy	115	28	50-200	15-40
Rébénacq	99	20	50-200	15-40
Sévignacq-Meyracq	176	20	50-200	15-40
Aste-Béon	22	6	0-50	0-15
Béost	32	11	0-50	0-15
Bescat	31	8	0-50	0-15
Bilhères	29	5	0-50	0-15
Castet	42	2	0-50	0-15
Gère-Bélesten	28	7	0-50	0-15
Izeste	85	10	50-200	0-15
Louvie-Soubiron	31	4	0-50	0-15
Lys	58	5	50-200	0-15
Sainte-Colome	33	12	0-50	0-15



La moitié Sud du territoire gravite autour de la polarité de Laruns.

De forts enjeux autour de l'habitat et de la démographie se font ressentir.

Il y a l'exemple du cas particulier des Eaux Bonnes/Gourette dont le niveau de services et équipements est en majorité lié à l'économie touristique.

Les enjeux portent sur la question de maintenir un territoire essentiellement touristique, avec les problématiques qui en découlent. Cela inclut notamment la question du logement, où la vocation secondaire des habitations tend à éclipser la résidence principale, ainsi que les défis démographiques associés.

La Vallée doit préserver son identité rurale et de territoire de Montagne. Elle propose des services et équipements en nombres qui couvrent une grande partie de son territoire. Cependant, certaines infrastructures dépassent ces limites afin d'éviter l'isolement du territoire.

C'est le cas de la scolarité, où, au-delà d'un certain niveau, il est nécessaire de quitter le territoire pour rejoindre des établissements à Pau, Oloron ou Nay.

Onze des dix-huit communes disposent de leur école élémentaire ce qui permet de scolariser 84.5% des élèves dans la vallée.

Néanmoins les liens avec les territoires voisins se confirment car des échanges se font vers les polarités externes comme Oloron, Gan et surtout Nay. Ceci est le cas pour les flux externes en faveur des équipements type collège et lycée.

Les polarités Arudy et Laruns attirent les élèves pour le collège alors que pour l'enseignement de lycée les flux se font vers Pau et Oloron.



Figure 24 Armature urbaine de la communauté de commune Vallée d'Ossau

LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fort taux d'équipements et de services, liés au vieillissement de la population et au tourisme</li> <li>• Des communes complémentaires avec des équipements de la gamme intermédiaire dans les 8 pôles et des équipements de proximité dans les communes rurales</li> <li>• Une transversalité des échanges et des déplacements avec les territoires voisins</li> <li>• Des liens étroits de la moitié Nord avec l'agglomération paloise et le Haut-Béarn</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une inégalité dans la répartition des équipements sur l'ensemble du territoire</b>, avec une concentration dans les pôles urbains et une couverture insuffisante dans certaines zones rurales, ce qui peut engendrer des difficultés d'accès pour les habitants éloignés.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des synergies possibles entre toutes les communes. Une complémentarité qui est une opportunité pour un développement à l'échelle du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un vieillissement de la population qui demande d'adapter les services et les équipements pour ces tranches d'âge</li> <li>• Un déséquilibre croissant entre le nord et le sud du territoire</li> </ul>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil de nouveaux ménages, permettant un renouvellement des générations pour pouvoir développer des services et équipements</li> <li>• L'équilibre entre le Nord et le Sud : travailler la complémentarité</li> <li>• Développer une offre de service en adéquation avec l'accueil de nouveaux ménages jeunes</li> </ul>	

## 2.3. UNE ECONOMIE STRUCTUREE AUTOUR DE L'INDUSTRIE, DU TOURISME, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ARTISANAT

### 2.3.1. L'économie du territoire : principaux indicateurs

Sur l'ensemble de la vallée d'Ossau, le nombre d'emplois s'élève à environ 3000 en 2020, avec une perte d'emplois ces dernières années (-322 emplois en 10 ans).

L'économie est identifiée par 3 secteurs d'activité principaux : les commerces-transports-services divers (liés au tourisme notamment), l'administration-santé-action sociale, l'industrie et l'agriculture.

Le taux de création d'entreprises est stable et élevé : 80/an en moyenne, en hausse depuis le COVID.

90 % des entreprises du territoire sont des TPE et PME.

21.9 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans n'ont pas de diplôme (17% dans la 64), 24.1 % avec un CAP BEP ou équivalent (27% dans le 64), 5.9 % avec un bac +5 ou plus (10% dans le 64).

### 2.3.2. L'emploi et la population active

#### Le taux de concentration d'emplois

Le taux de concentration d'emplois correspond au rapport du nombre d'emplois sur le nombre d'actifs ayant un emploi et habitant le territoire *ad hoc*.

Malgré une baisse de population perçue sur le territoire, un taux de concentration de l'emploi de 74,8 en 2018 (contre 98,7 en 2008) qui induit une dépendance aux bassins d'emplois extérieurs notamment pour les communes situées en basse vallée : Buzy, Bescat ou Sainte-Colome dont le TCE ne dépasse pas 29.

Trois communes offrent plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs occupés :

- Arudy TCE =106,8,
- Laruns TCE =140,3,
- Eaux-Bonnes TCE = 340,5.

Le territoire concentre ses emplois autour des deux pôles principaux même si l'on retrouve les pôles locaux qui proposent aussi des opportunités d'emplois. On remarque une différence du taux de concentration d'emplois en 2018 entre le bassin de vie de la basse vallée, Arudy et celui de la haute Vallée de Laruns.

En effet le Secteur Nord à un TC moyen de 63.3 avec grande partie de ces emplois sur la commune d'Arudy alors que le secteur Sud a un TCE moyen de 104.6. Ce secteur concerne essentiellement les communes des Eaux-Bonnes et Laruns. Les pôles identifiés constituent des marqueurs importants du territoire qu'il convient de prendre en compte, notamment pour le secteur Nord, où l'attractivité des pôles extérieurs influence fortement la dynamique locale.

Nom	TCE
Arudy	106,8
Aste-Béon	19,7
Béost	30,6
Bescat	28,8
Bielle	42,8
Bilhères	49,2
Buzy	28,7
Castet	70,8
Eaux-Bonnes	340,5
Gère-Bélesten	38,5
Izeste	50,7
Laruns	140,3
Louvie-Juzon	53,2
Louvie-Soubiron	65,2
Lys	39,8
Rébénacq	34,4
Sainte-Colome	22
Séviacq-Meyracq	83,6

L'emploi et les services de proximités sont les facteurs de cette reconnaissance au titre de pôle.

La population active de la CCVO bénéficie d'une offre d'emplois significative, avec un taux de concentration d'emplois de 74,8 % en 2018. Comparée à ses territoires voisins, la vallée d'Ossau présente une dynamique de création d'emplois, notamment dans le secteur du tourisme au sud. Ce secteur, caractérisé par une forte concentration, offre des emplois principalement saisonniers, en adéquation avec les spécificités d'un territoire montagnard.

Au Nord, on remarque également que la polarité d'Arudy génère une forte demande d'emplois. En effet, le secteur industriel est bien implanté sur le territoire et continue de développer cette activité.

Territoires voisins :

- CA Pau Béarn Pyrénées : 122,6 (120,2 en 2013),
- CC Haut-Béarn : 101,7 (98,3 en 2013),
- CCPVG : 94,5 (90,7 en 2013),
- CC Tarbes Lourdes Pyrénées : 114,9 (stable),
- CC Pays de Nay : 76 (78,8 en 2013).

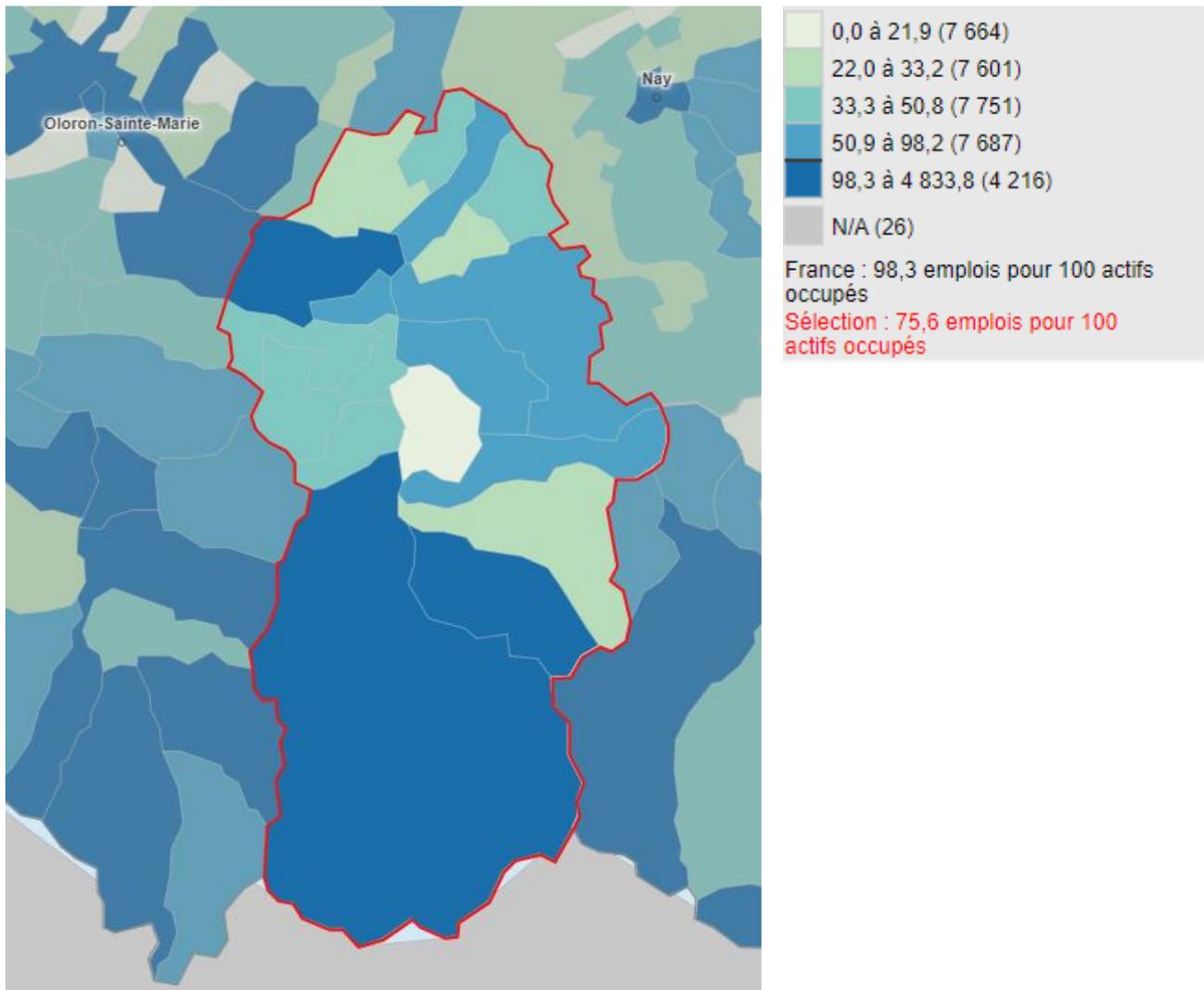


Figure 25 Nombre d'actifs présents sur le territoire

Six travailleurs sur dix travaillent et vivent au sein de la Vallée d'Ossau mais il y a également 25% de travailleurs qui ne vivent pas en Vallée d'Ossau mais qui viennent y travailler.

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	3 366	3 149	2 942
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	4 278	4 109	3 934
Indicateur de concentration d'emploi	78,7	76,6	74,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,2	52,8	52,4

(9% en 2013)

En 2018, 4 281 actifs représentaient 44 % de la population totale et 77 % de la tranche d'âge des 15-64 ans, soit le taux d'activité dans cette tranche d'âge.

Le territoire totalise 2942 emplois localisés en 2019.

La présence de l'agriculture sur le territoire est fondamentale en termes d'occupation du sol, les agriculteurs représentent encore 11% des actifs en 2019

### EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2019			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
<b>Ensemble</b>	<b>3 341</b>	<b>100,0</b>	<b>3 144</b>	<b>100,0</b>	<b>3 007</b>	<b>100,0</b>	<b>43,0</b>	<b>71,7</b>
Agriculture	319	9,5	307	9,8	377	12,5	38,5	16,7
Industrie	649	19,4	510	16,2	419	13,9	16,2	93,1
Construction	231	6,9	303	9,6	217	7,2	5,9	58,5
Commerce, transports, services divers	1 413	42,3	1 187	37,8	1 123	37,3	42,8	71,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	729	21,8	837	26,6	871	29,0	67,3	88,5

Tableau 1 Emplois selon le secteur d'activité

Le territoire de la Vallée d'Ossau est riche d'une proposition variée de services et d'emplois. Sur 4000 actifs habitants sur la CCVO :

- 66,3% travaillent au sein de la CCVO, dont environ 36% sur leur commune de résidence (chiffre en baisse),
- 14,8% travaillent à Pau,
- 9.1 % travaillent dans la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- 9.8 % restants travaillent ailleurs dans le Béarn ou au-delà.

Le pourcentage de personnes n'habitant pas sur le territoire de la Vallée d'Ossau mais y travaillant est d'environ **7,28%**. Il s'agit pour la plupart de jeunes actifs qui ne trouvent pas à se loger au sein de la Vallée et qui y travaillent, pour des raisons multiples : prix du loyer, accès au foncier, éloignement, etc. On note ainsi que 23% des actifs qui habitent en vallée d'Ossau travaillent à plus de 30 minutes de leur lieu de travail.

#### **Le taux de chômage**

En 2021, le territoire compte environ 9% de chômeurs, un chiffre en légère hausse depuis 2009 (6%). Par ailleurs, le territoire compte 4010 actifs en 2021, contre 4494 en 2010, soit une perte de 484 actifs ; en parallèle, sur la même période, le territoire a perdu 322 emplois.

#### **La typologie des emplois : l'importance de la sphère présentielle**

La carte ci-après illustre la part des emplois liés à la sphère présentielle (commerces de détail, services, transports de personnes, restaurants, hôtels, administration, etc.). A l'inverse, la sphère productive comprend les activités suivantes : industrie, commerce de gros, transports de marchandises, ingénierie.

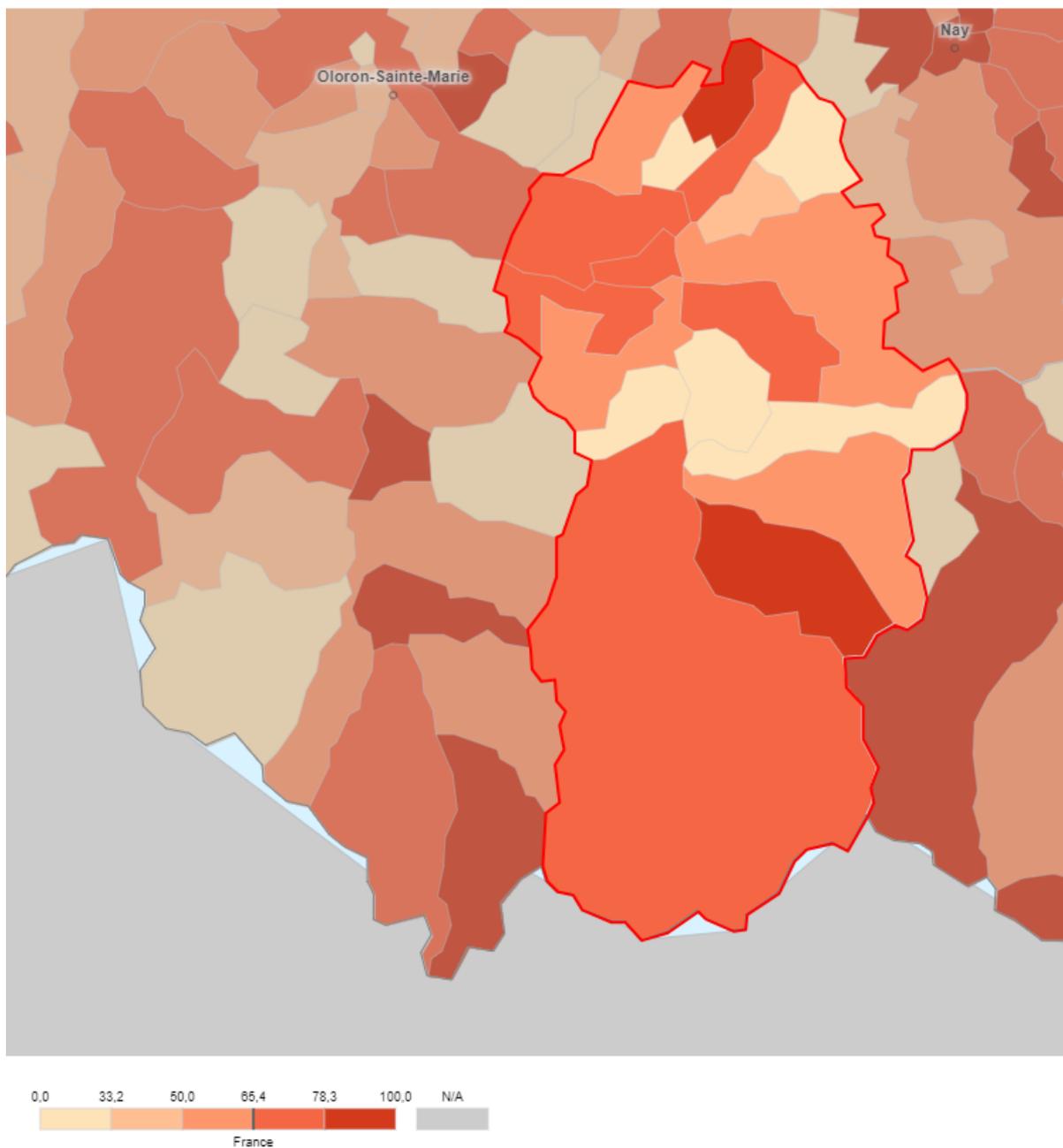


Figure 26 part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive (2019)

La part des emplois dans la sphère résidentielle présenteielle démontre que le territoire de la vallée d'Ossau travaille essentiellement pour des services qui sont au profit du territoire. On retrouve les services à la personne liés à la santé ainsi que le tourisme et tout ce qui gravite autour : restaurants, hôtels etc...

Cette catégorie d'emploi permet de dire que ce qui est « produit » en vallée d'Ossau est favorable au territoire et lui sert : autant pour ces habitants que pour les touristes qui viennent profiter du cadre de vie.

Nom	Part sphère présenteielle (%)	Part SP moyenne (%)
Arudy	65,5	59,9
Bescat	12,2	
Buzy	52,9	
Castet	63	
Izeste	76,1	
Louvie-Juzon	51,7	
Lys	8,2	
Rébénacq	61,8	
Sainte-Colome	37,5	
Sévignacq-Meyracq	75	
Aste-Béon	19,2	77,5*
Béost	50	
Bielle	94,7	
Bilhères	65,4	
Eaux-Bonnes	95,2	
Gère-Bélesten	15,6	
Laruns	76,2	
Louvie-Soubiron	28,6	
		*70,4 sans EB

### Synthèse :

Profil des ménages :

- Une part importante (et en hausse) de retraités (36% en 2019),
- Un nombre d'employés, de professions intermédiaires et d'ouvriers classique en milieu rural : 20.1 % d'employés (semblable à l'échelle du 64), 15.4 % de professions intermédiaires (idem 64), 14.7 % d'ouvriers (idem à l'échelle du 64),
- Un faible nombre de cadres (4,9 % contre 7% dans le 64) mais semblable dans les territoires de montagne (4,8% dans le Haut-Béarn, 4,3% en CCPVG),
- Un faible taux d'emplois type BAC+5 (6%).

La vallée d'Ossau est un territoire qui propose de l'emploi même si ce chiffre est en baisse, il s'agit de continuer à garder cette offre variée. Le niveau d'emplois est élevé (TCE = 75%) à l'échelle de la vallée mais en baisse, en concurrence avec les bassins d'emplois voisins (Pau, Oloron). Le niveau d'emplois reste élevé grâce à l'industrie, au tourisme et à l'artisanat. On note une baisse du nombre d'emplois, malgré tout, dans l'industrie et le secteur « commerces, transports ».

Le territoire est caractérisé par une augmentation des emplois dans l'administration, l'action sociale, la santé, cela est lié au vieillissement de la population et au tourisme. En effet, la vallée d'Ossau ne concentre pas son économie et ces offres d'emplois sur un seul secteur. Le territoire est une vallée attractive qui offre un cadre de vie favorable et qui doit permettre aux nouveaux habitants qui le souhaitent de s'installer.

L'enjeu réside dans des emplois à maintenir en corrélant l'offre d'emplois à l'offre de logements, notamment chez les jeunes actifs.

En vallée d'Ossau, 90% des emplois sont liés aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) et TPE (Très Petites Entreprises). Cela montre notamment l'importance du secteur artisanal qui irrigue toutes les communes, principalement dans le domaine du bâtiment (maçon, menuisier, électricien, etc.).

L'activité industrielle est fortement présente en comparaison des territoires voisins et qui est historique sur le territoire de la vallée d'Ossau. Elle se concentre davantage sur le bassin de vie d'Arudy.

L'EMPLOI	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux de de concentration d'emplois élevé pour un territoire rural (74.8%)</li> <li>• Un nombre d'emplois élevé dans les polarités qui accueillent également la majorité des équipements et services (Arudy, Laruns)</li> <li>• Des emplois présents dans différents secteurs d'activités : administration, enseignement, santé, commerces, services, agriculture, industrie)</li> <li>• Un nombre d'emplois important dans le secteur industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux de concentration en baisse</li> <li>• Une disparité importante du nombre d'emplois par commune</li> <li>• Un nombre d'emplois en baisse depuis 2008</li> <li>• Un faible nombre de cadres</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une complémentarité des secteurs d'activités sur le territoire : tourisme, artisanat, santé, social, industrie, agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des emplois occupés de plus en plus par des actifs venant de l'extérieur faute de trouver un logement</li> </ul>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'offre de logements pour accueillir de jeunes actifs</li> <li>• Maintenir la complémentarité des secteurs d'emplois</li> <li>• Maintenir les emplois industriels qui permettent d'attirer de jeunes actifs</li> </ul>	

### 2.3.3. L'activité touristique

#### *Introduction : définitions et cadre méthodologique*

L'activité touristique en vallée d'Ossau repose sur deux types de visiteurs principaux :

- **Les touristes** : ils séjournent au moins une nuit (et moins d'un an) hors de leur environnement habituel.
- **Les excursionnistes** : ils viennent passer la journée sur le territoire sans y dormir.

On distingue également deux types d'hébergements :

- **L'hébergement marchand**, qui donne lieu à une transaction économique (hôtels, campings, meublés de tourisme).
- **L'hébergement non marchand**, lié aux résidences secondaires ou à l'accueil chez des proches.

Ces distinctions sont essentielles pour comprendre les flux de visiteurs, leur impact économique, et les stratégies d'accueil à mettre en place.

### *Contexte territorial et positionnement touristique*

Située entre deux polarités touristiques puissantes, la vallée d'Ossau doit trouver sa place entre :

- **Les Hautes-Pyrénées à l'est**, avec Lourdes, Gavarnie, Saint-Lary ou le Grand Tourmalet, qui concentrent une offre ski et thermalisme très structurée.
- **Le Pays basque à l'ouest**, avec la côte BAB (Bayonne-Anglet-Biarritz), très attractive, et un intérieur riche en patrimoine.

Dans cet environnement concurrentiel, la vallée d'Ossau souffre d'un manque de lisibilité mais bénéficie d'un potentiel de positionnement comme destination **de montagne 4 saisons** à taille humaine.

La stratégie touristique vise à renforcer cette identité propre en valorisant ses spécificités naturelles, son authenticité, et son offre d'activités diversifiées.

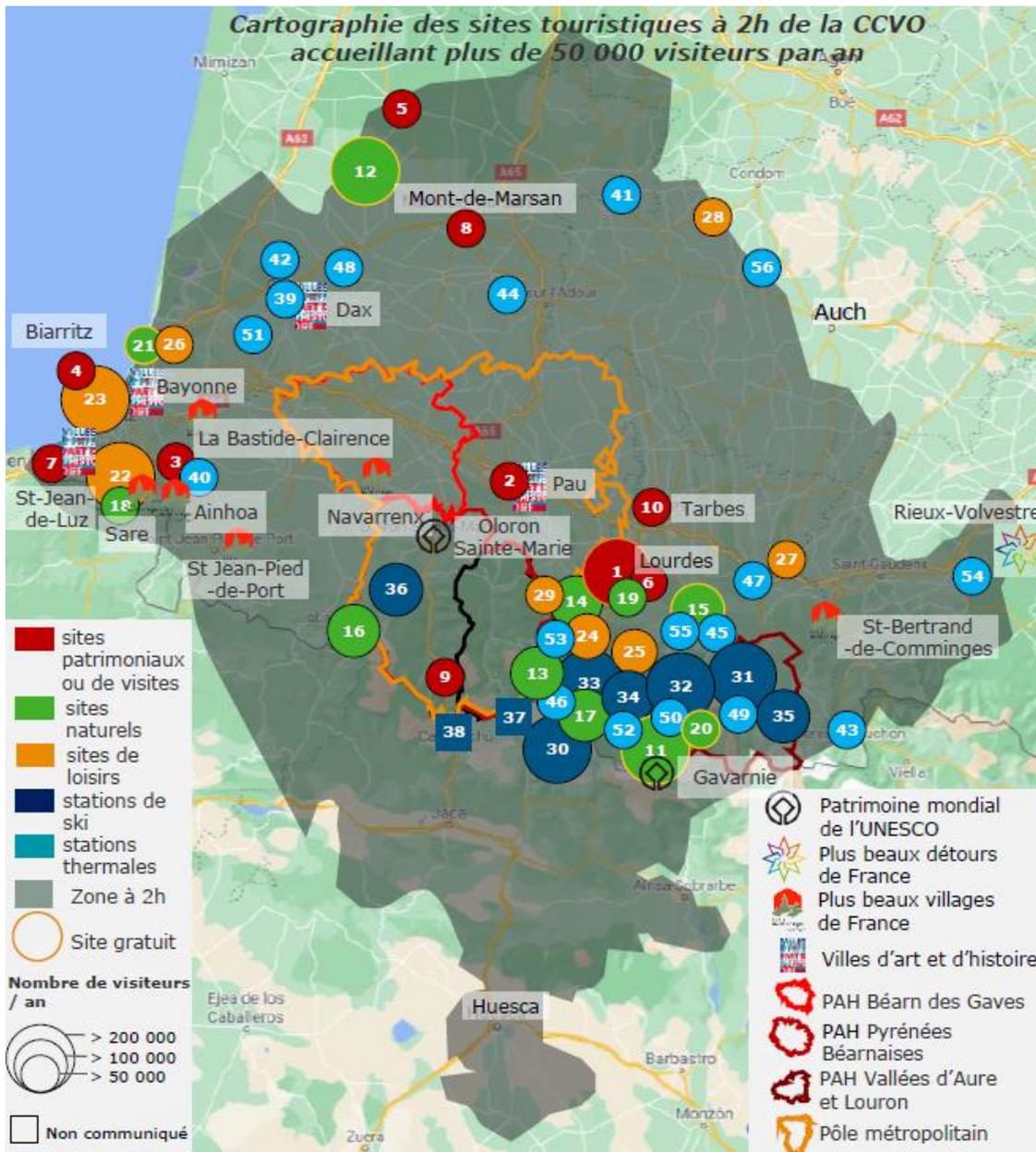


Figure 27 Carte des sites touristiques à 2h de la CCVO accueillant plus de 50 000 visiteurs par an

Sources : Bilan touristique Pyrénées 2020, CDT64, CDT09, CDT65, CDT11, CDT32, CDT40, ATUDEM

### Fréquentation touristique : chiffres et tendances (2019–2023)

En 2023, la vallée d'Ossau a enregistré :

- **1,287 million d'excursionnistes**, soit une augmentation régulière depuis 2021.
- **251 000 touristes**, dont 91 % sont français (majoritairement Néo-Aquitains et Occitans) et 9 % étrangers, avec une forte présence espagnole (44 %).
- **109,6 millions d'euros de retombées économiques**.

La saison estivale concentre **64 % des nuitées**, mais l'hiver reste un pôle fort avec les stations de ski. Les **séjours sont courts** (1 à 3 nuits pour 48 % des visiteurs).

On observe une baisse des nuitées dans l'hébergement marchand (-13 %) et une hausse dans l'hébergement non marchand (+37 %), confirmant une pratique touristique de proximité et informelle.

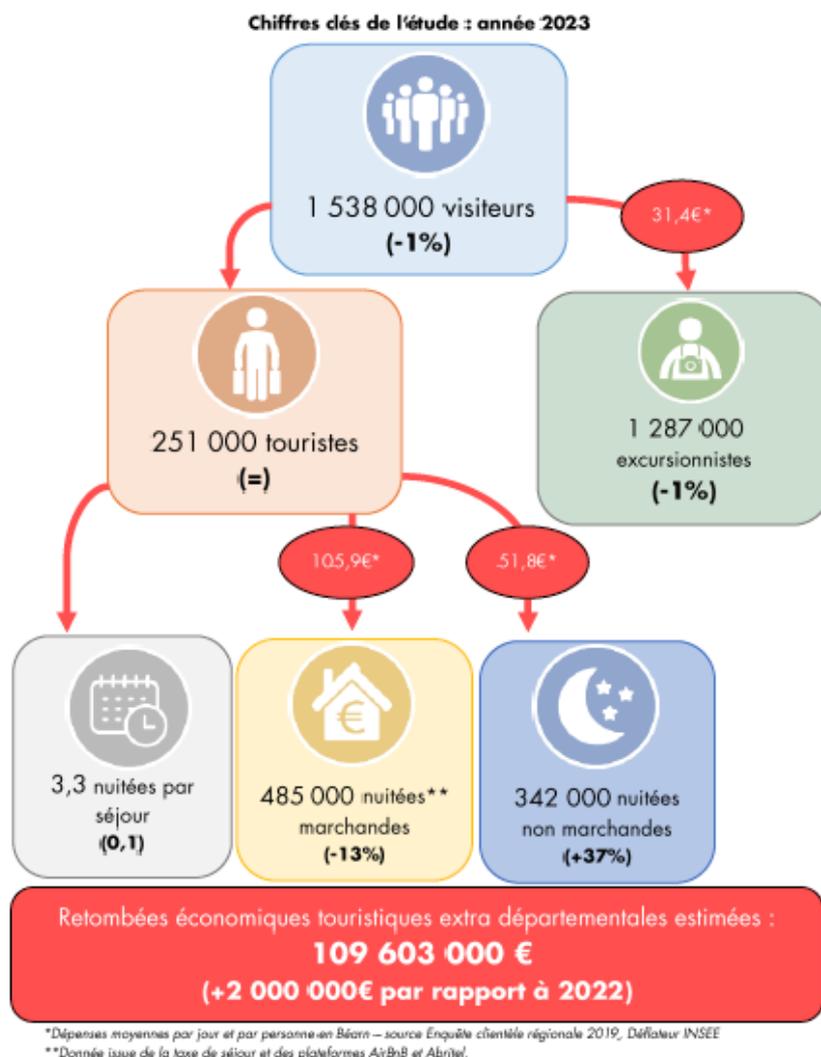


Figure 28 Chiffre de l'étude économiques (2023)

### Profil et origine des visiteurs

Le profil des visiteurs est relativement homogène :

- **62 % proviennent de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.**
- **57 % viennent pour des activités de montagne (randonnée, trail, ski),**
- **41 % pour la gastronomie.**

Les visiteurs sont majoritairement des **CSP+** (45 %) et des **seniors (32 % ont plus de 65 ans)**. Le territoire attire peu les jeunes urbains, avec seulement 24 % d'urbains parmi les visiteurs.

Ce profil reflète une clientèle fidèle, souvent régionale, en recherche de nature et de déconnexion.

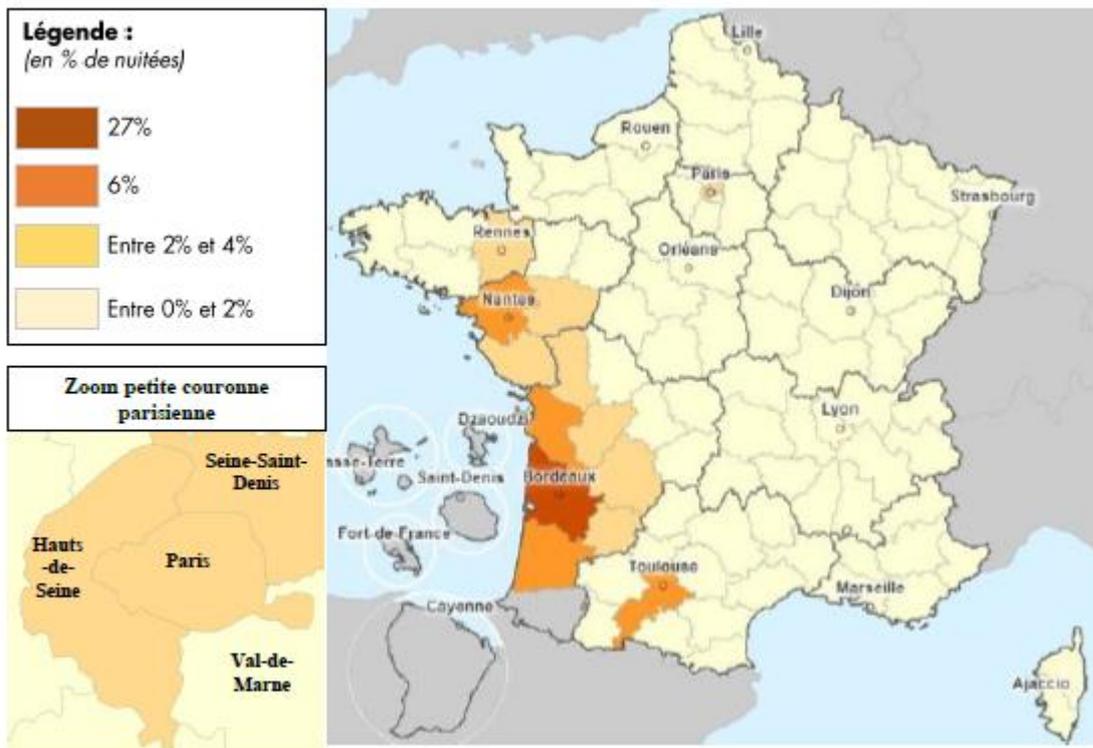
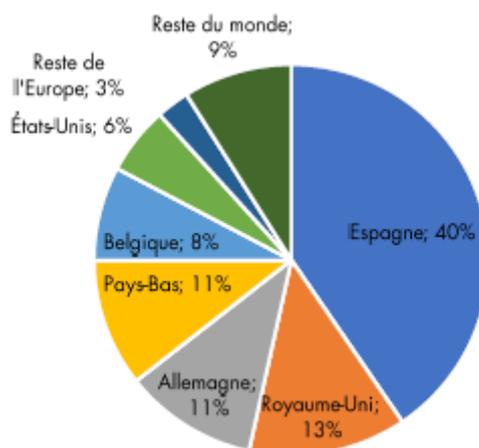


Figure 29 Carte des visiteurs de la CCVO

Sources : Origine des nuitées françaises de la zone d'étude (Etude de fréquentation Haut Béarn)



Sources : Origine des touristes étrangers de la zone d'étude (Etude de fréquentation Haut Béarn)

## Une économie touristique concentrée sur quelques pôles

Des polarités touristiques présentes dans le Piémont et dans la région montagneuse :

- Les villes de **Pau** et **d'Oloron Sainte Marie** constituent des polarités touristiques importantes du Piémont en concentrant plusieurs sites attractifs, à l'image de la cathédrale d'Oloron Sainte-Marie, inscrite au patrimoine mondial de l'**UNESCO**.
- La **vallée d'Aspe** constitue une autre polarité touristique, construite au tour du Fort du Portalet, qui accueille près de 55000 visiteurs par an. La vallée dispose également d'une offre loisirs plus étoffée avec Parc'ours et l'Espaceludopia.

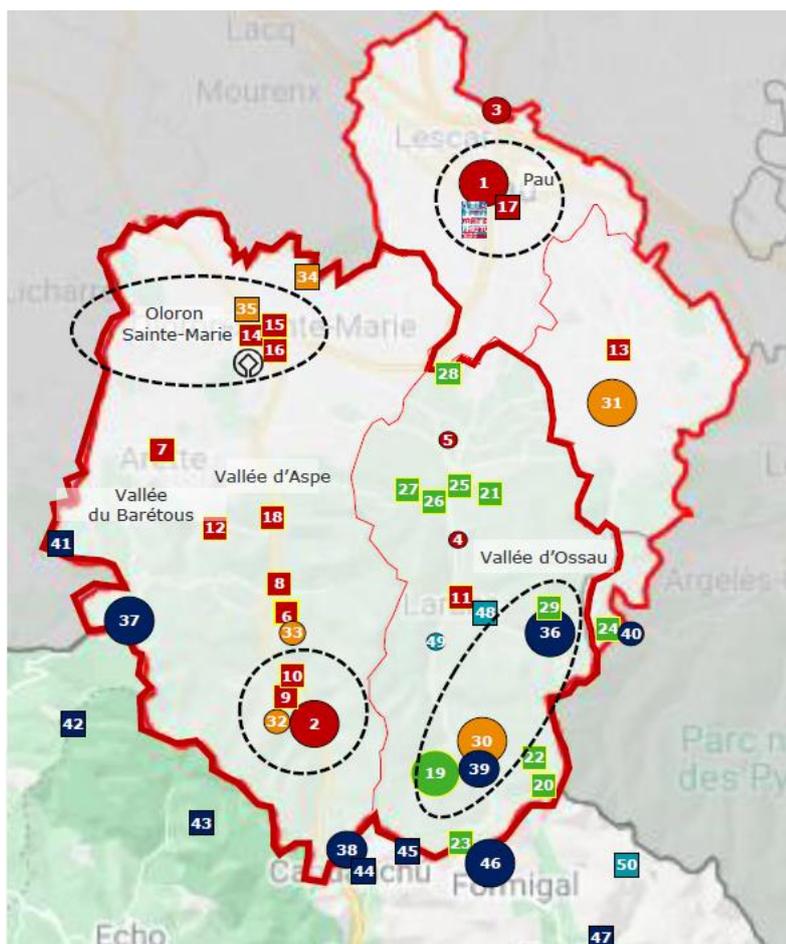


Figure 30 Carte de l'offre touristique disponible sur le territoire du CCVO



✓ **L'offre touristique :**

L'activité touristique est très concentrée autour de deux stations :

- **Gourette** : station d'hiver de référence dans le département avec 240 000 journées-ski/an.
- **Artouste** : destination estivale emblématique grâce à son train touristique (96 000 visiteurs/an).

Les communes de **Laruns** et **Eaux-Bonnes** concentrent à elles seules **32 % de l'emploi total de la vallée** et **75 % du parc de résidences secondaires**.

Ces sites jouent un rôle moteur mais rendent l'économie touristique vulnérable aux aléas climatiques et à la surfréquentation.



Figure 31 Plan de la station de Gourette



Figure 32 Train de Larouste

Sources : site web de la station Gourette

Sources : @tripadvisor

✓ **L'offre patrimoniale :**

■ **Un territoire intégré au Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises**

La CCVO appartient au territoire du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises, labélisé depuis 2011, qui met en avant le patrimoine bâti civil et religieux, rural et urbain ainsi que les sites liés à l'histoire industrielle de la vallée (carrières de marbre, hydroélectricité). Le village d'Oloron-Sainte-Marie en constitue la porte d'entrée, de par sa position géographique et la présence du CIAP.

Le PAH a développé un réseau de sites, parmi les quels figurent le Musée d'Ossau à Arudy (labellisé musée de France), l'espace muséographique La Falaise aux Vautours et la maison du Parc national des Pyrénées à Laruns

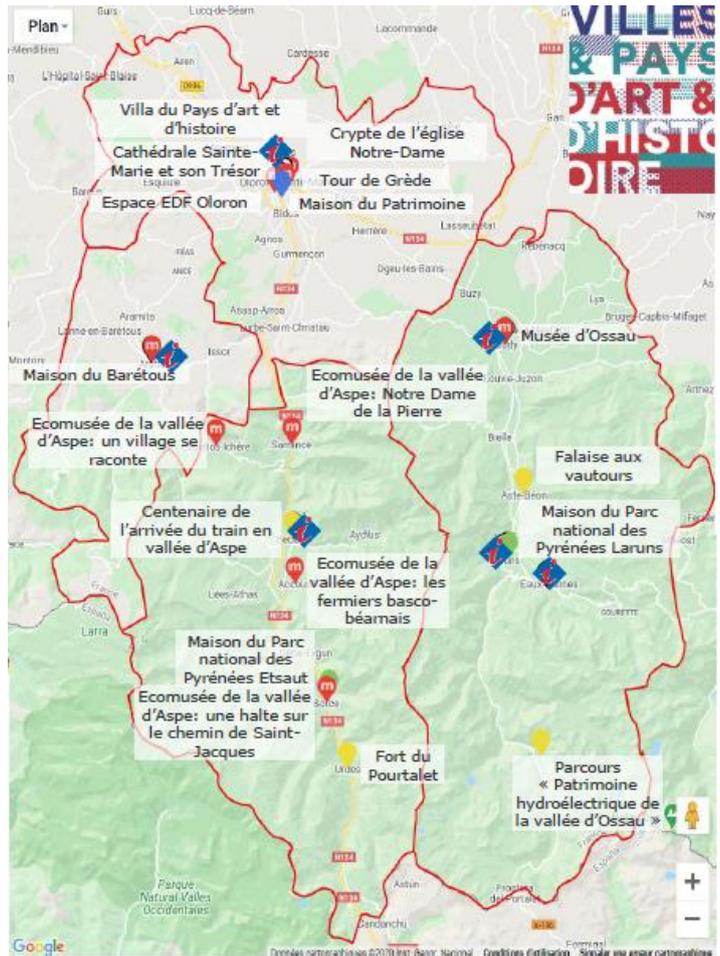


Figure 33 Cartes des sites patrimoniaux présent sur le territoire du CCVO

■ **Un patrimoine vernaculaire qui fait écho aux activités pastorales et industrielles**

Le territoire compte seulement 2 chapelles classées et 20 Monuments historiques inscrits. Ce patrimoine bâti remarquable se concentre dans les centres anciens d'Arudy, Bielle et Castet.

Les éléments patrimoniaux d'intérêt sont constitués par des inscriptions, décorations, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, etc situés dans les villages, qui reflètent l'activité marbrière. Certains vestiges d'époque médiévale sont visibles à Bielle et la station thermale des Eaux-Bonnes présente une architecture Belle Epoque peu valorisée.

Une architecture spécifique à la vallée est liée au pastoralisme (cabanes de bergers, saloirs, etc.) et à l'emploi de pierres d'Arudy pour la construction.

L'activité hydroélectrique, très présente sur le territoire, est partiellement valorisée grâce à un parcours d'interprétation entre le lac de Castet et le barrage du lac d'Artouste

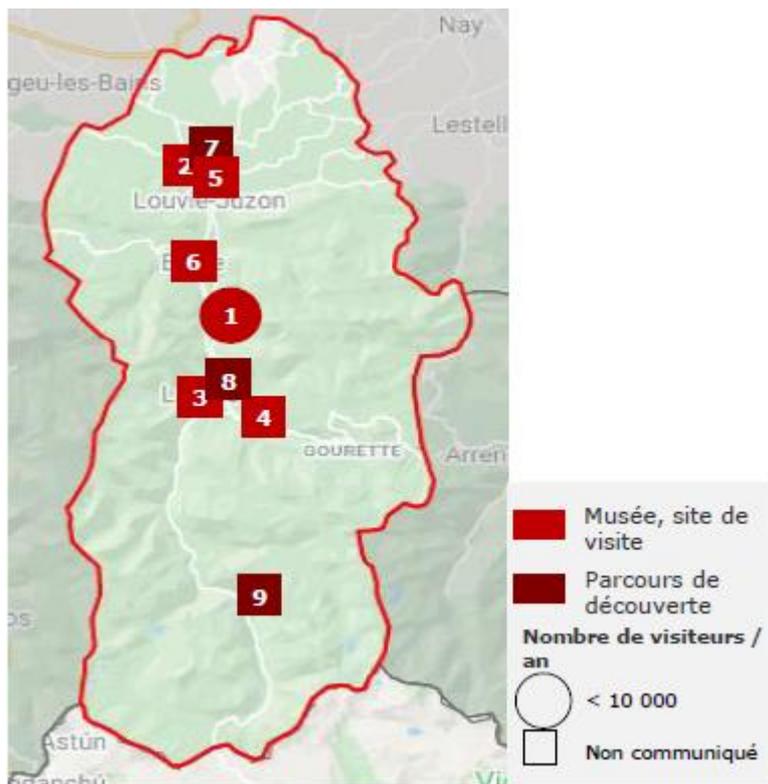


Figure 34 Carte des musées

#### ✓ **L'offre agritourisme :**

La vallée d'Ossau, entre plaine, zone de piémont et montagne abrite des filières d'élevage ovin et d'agriculture plurielle dont son tissu un nombre important de produits locaux reconnus grâce aux labels de qualité comme l'IGP Agneau de lait des Pyrénées, l'IGP Volailles du Béarn, l'IGP Tommes des Pyrénées et l'AOP Ossau-Iraty. La route du fromage Ossau-Iraty recense quelques producteurs en Vallée d'Ossau.

L'association des Éleveurs Transhumants des 3 Vallées Béarnaises (Ossau, BarétousetAspe) a créé le label «estives du Béarn» reconnu par l'INPI pour distinguer les fromages fabriqués par les bergers fermiers en estive. Le label «Pé Descaous» marque d'une empreinte d'ours le fromage fermier traditionnel fabriqué dans la zone fréquentée par les ours pyrénéens.

Situées dans le Bas et le Haut Ossau, 49 fermes proposent des ventes directes et maillent l'ensemble de la vallée.

La première édition d'un marché des producteurs de pays devait se tenir aux Eaux-Bonnes en août 2020.

## Les offres d'agri tourisme dans la vallée d'Ossau

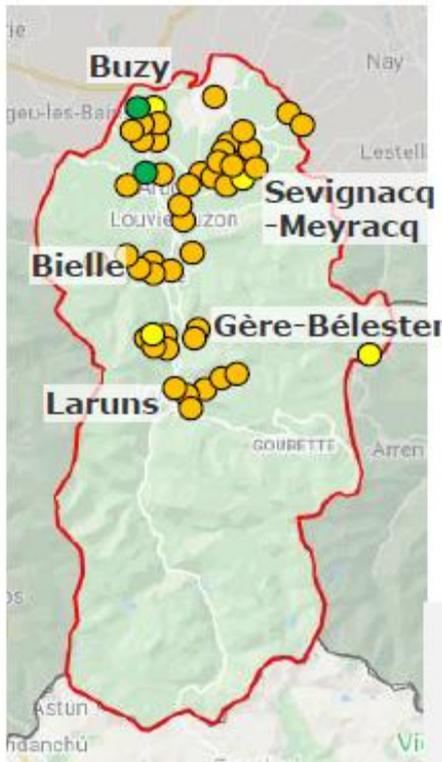
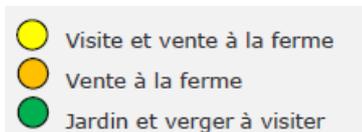


Figure 35 Les offres d'agri tourisme dans la vallée d'Ossau



### *Des sites naturels attractifs mais sous pression*

Des sites emblématiques tels que **le lac de Bious-Artigues**, **le cirque d'Anéou**, **le col du Pourtalet** ou **le plateau du Bénou** connaissent une forte affluence, notamment en été.

Cette popularité entraîne :

- Des problèmes de stationnement,
- Des conflits d'usage avec les éleveurs et les habitants,
- Des impacts paysagers et environnementaux.

Une stratégie de régulation est amorcée : projets d'aménagement, renforcement de l'information, signalétique, navettes, etc. Les projets sur les sites de **Castet**, **Bioux** et **Aubisque** sont prioritaires.

## Hébergements : une offre à moderniser

L'offre d'hébergement est diversifiée mais vieillissante :

- 165 établissements pour 3 047 lits marchands,
- 38 % d'hébergements collectifs (résidences, villages vacances),
- 32 % en camping,
- 24 % en meublés/chambres d'hôtes,
- 6 % seulement en hôtellerie classique.

Le besoin de **montée en gamme** est partagé, pour capter une clientèle plus internationale et réduire la dépendance aux résidences secondaires et aux plateformes de location saisonnière.

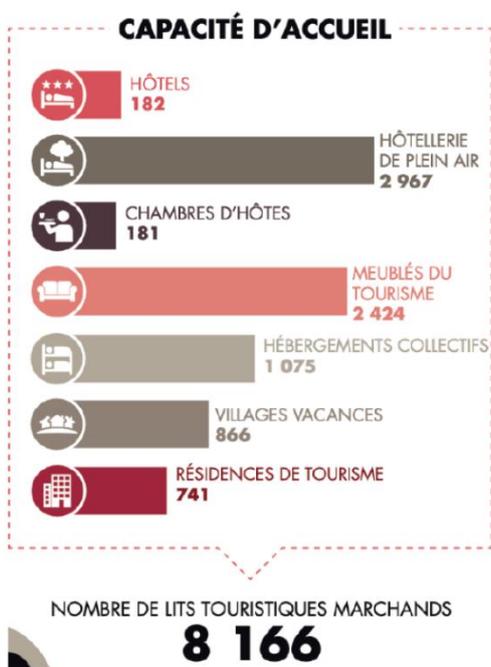


Figure 36 Nombre de lits touristiques marchands

Source : OT vallée d'Ossau

## Répartition de l'offre en hébergements

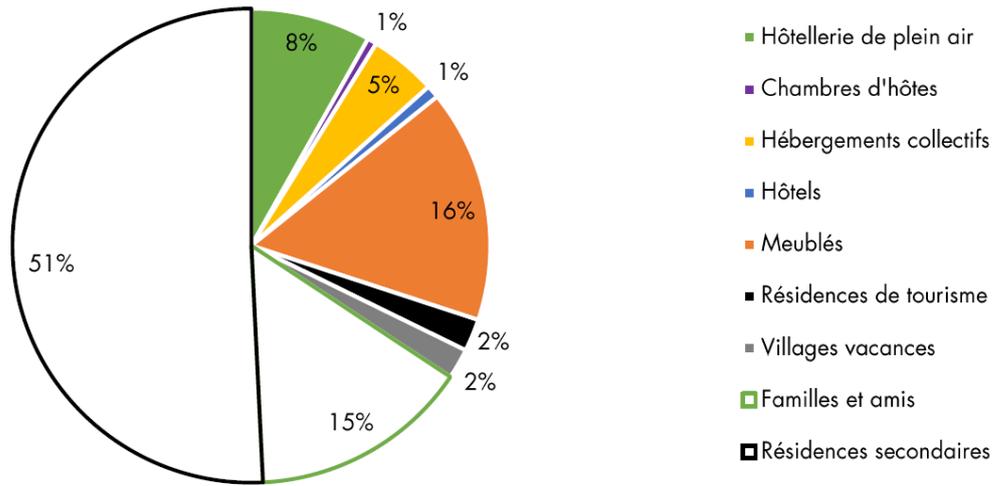


Figure 37 Répartition de l'offre en hébergement

### Activités et saisonnalité : vers un tourisme 4 saisons

La stratégie touristique mise sur la diversification :

- **Été** : randonnée, cyclotourisme, VTT (voie verte de 25 km, zones à Castet), sports d'eau vive, écotourisme,
- **Hiver** : ski alpin, raquettes, ski de rando,
- **Printemps/automne** : transhumance, gastronomie, événements culturels.

Cette logique 4 saisons vise à mieux répartir les flux, désaturer les pics d'été et réduire la dépendance à la neige.

TOURISME	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Patrimoine naturel exceptionnel</b> : montagnes, vallées, lacs, sites remarquables (Bious-Artigues, Anéou, Aubisque).</li> <li>• <b>Offre touristique diversifiée</b> : ski en hiver (Gourette, Artouste), randonnée et sports de pleine nature en été.</li> <li>• <b>Attractivité transfrontalière</b> : forte clientèle espagnole (44 % des touristes étrangers).</li> <li>• <b>Présence d'infrastructures thermales</b> : potentiel de relance des Eaux-Bonnes et Eaux-Chaudes.</li> <li>• <b>Valorisation du tourisme 4 saisons</b> : randonnées, cyclotourisme, trail, écotourisme.</li> <li>• <b>Réseau de sentiers balisés et sites aménagés</b> : 243 km de sentiers, GRP de 145 km.</li> <li>• <b>Événements sportifs attractifs</b> : Grand Trail des Vallées d'Ossau, Challenge d'Ossau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accessibilité limitée</b> : manque de transports en commun hors saison, fermeture du parking du Valentin.</li> <li>• <b>Hébergement touristique vieillissant</b> : manque de montée en gamme, faible offre hôtelière (6 %).</li> <li>• <b>Dépendance aux résidences secondaires</b> : nombreux lits froids, taux d'occupation irrégulier.</li> <li>• <b>Surfréquentation de certains sites naturels</b> : nuisances paysagères et conflits d'usages (éleveurs, randonneurs, cyclistes).</li> <li>• <b>Stationnements saturés en haute saison</b> : RD 934, Cirque d'Anéou.</li> <li>• <b>Offre thermale en déclin</b> : sites fermés ou en attente de rénovation.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement du tourisme durable</b> : écotourisme, mobilité douce, mise en réseau des sites.</li> <li>• <b>Tendance croissante du tourisme de pleine nature</b> : demande accrue pour la randonnée, le vélo, les séjours bien-être.</li> <li>• <b>Projets d'infrastructures</b> : aménagements du col d'Aubisque, voie verte de 25 km, parkings aménagés.</li> <li>• <b>Stratégie de diversification</b> : montée en gamme de l'hébergement, modernisation des infrastructures.</li> <li>• <b>Mise en valeur du patrimoine culturel et gastronomique</b> : développement de circuits thématiques.</li> <li>• <b>Partenariats transfrontaliers avec l'Espagne</b> : attractivité du Petit Train d'Artouste et des Pyrénées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Changement climatique</b> : impact sur l'enneigement et la viabilité des stations de ski.</li> <li>• <b>Saturation et conflits d'usage</b> : afflux de touristes non préparés aux conditions montagnardes.</li> <li>• <b>Contraintes réglementaires et environnementales</b> : limitations pour de nouveaux projets touristiques en zone protégée.</li> <li>• <b>Concurrence avec d'autres destinations pyrénéennes</b> : Grand Tourmalet, Saint-Lary, Gavarnie, Pays Basque.</li> <li>• <b>Dépendance aux clientèles locales</b> : besoin de diversification vers une clientèle nationale et internationale.</li> </ul>

## Enjeux

- **Gestion maîtrisée des flux touristiques** : éviter la concentration excessive sur certains sites et mieux répartir la fréquentation.
- **Amélioration de l'accessibilité** : renforcer les alternatives à la voiture (transports en commun, mobilités douces).
- **Montée en gamme des infrastructures et hébergements** : attirer une clientèle plus large et améliorer l'attractivité.
- **Structuration du tourisme 4 saisons** : pérenniser les activités estivales et diversifier l'offre hors période hivernale.
- **Développement du tourisme durable** : préservation des paysages, gestion raisonnée des sites naturels et sensibilisation des visiteurs.
- **Mise en réseau des acteurs touristiques** : créer une dynamique collective pour renforcer l'offre et l'attractivité du territoire.

### 2.3.4. L'industrie : une activité historique

Les emplois industriels sont historiquement implantés en vallée d'Ossau depuis l'essor de l'hydroélectricité ; ils constituent aujourd'hui une opportunité pour le territoire d'offrir des emplois en complément des autres secteurs économiques (le tourisme, l'agriculture, l'artisanat). Le secteur de l'industrie est essentiellement concentré sur le bassin de vie d'Arudy avec de nombreuses entreprises travaillant dans le secteur de l'aéronautique. Les emplois industriels représentent 13.9% et 419 emplois en 2019. Le nombre d'emplois lié à l'industrie est néanmoins en baisse depuis 2009, où ils étaient plus de 600 en vallée d'Ossau (source : INSEE).

Ces emplois sont dans la sphère productive : industrie, commerce de gros, transports de marchandises ingénierie. La production ne profite pas directement au territoire mais la concentration de l'emploi est très positive.

### 2.3.5. L'agriculture et la forêt (cf. diagnostic agricole, partie dédiée)

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2019			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
<b>Ensemble</b>	<b>3 341</b>	<b>100,0</b>	<b>3 144</b>	<b>100,0</b>	<b>3 007</b>	<b>100,0</b>	<b>43,0</b>	<b>71,7</b>
Agriculture	319	9,5	307	9,8	377	12,5	38,5	16,7
Industrie	649	19,4	510	16,2	419	13,9	16,2	93,1
Construction	231	6,9	303	9,6	217	7,2	5,9	58,5
Commerce, transports, services divers	1 413	42,3	1 187	37,8	1 123	37,3	42,8	71,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	729	21,8	837	26,6	871	29,0	67,3	88,5

Tableau 2 Emplois selon le secteur d'activité

Le secteur de l'agriculture est emblématique du territoire de la Vallée d'Ossau, il représente 12.5% des emplois. Ce secteur économique est identitaire des lieux car au-delà d'être un secteur d'activité implanté dans la vallée c'est l'agriculture qui dessine les paysages représentatifs de ce territoire.

Les agriculteurs et paysans façonnent le territoire et sont présents sur le territoire depuis des millénaires. Cette activité met en valeur le territoire, au travers des paysages mais également au travers de ses produits (viande, fromage). C'est grâce à cette pratique en cœur de Vallée que le territoire de la Vallée d'Ossau possède une identité propre. A chaque strate du territoire, sur le piémont, en basse vallée ou en haute vallée, l'agriculture est omniprésente. Les fermes ont nettement diminué depuis les années 1980 mais leur superficie ne cesse d'augmenter.

## Occupation des parcelles agricoles en 2019

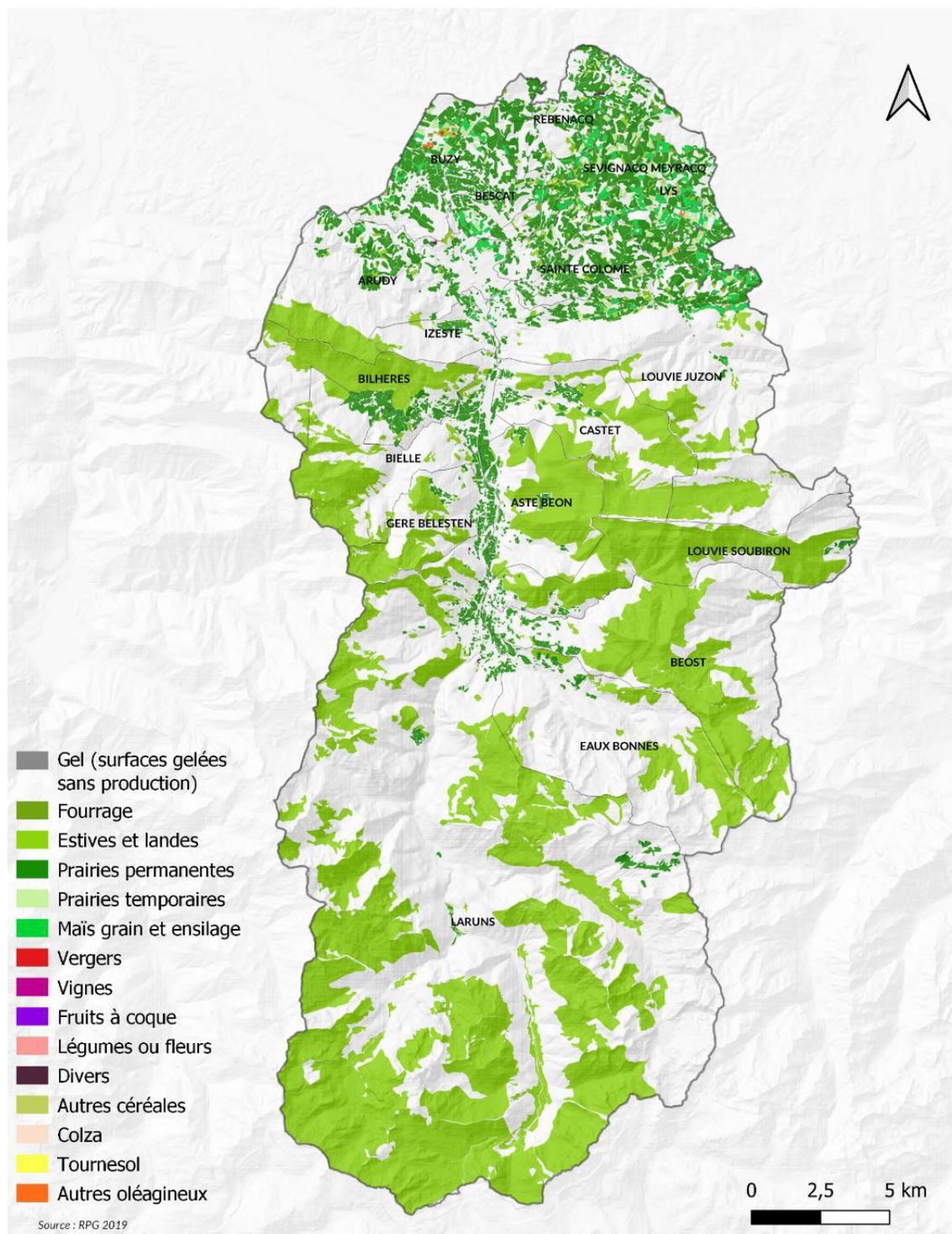


Figure 38 Carte de l'occupation des parcelles agricoles en 2019

La présence de l'agriculture sur le territoire est fondamentale en termes d'occupation du sol, les agriculteurs représentent encore 11% des actifs en 2019 (9% en 2013).

Environ 50% du territoire de la Vallée d'Ossau est composé de terres agricoles déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune), 78% des terres agricoles représentent des landes et estives. On retrouve 274 exploitations sur le territoire (recensement agricole 2020), 336 exploitations agricoles lors du recensement de 2010, contre seulement 276 EA aujourd'hui (dont 213 éleveurs). Il est remarqué une diminution du nombre d'exploitations par rapport à 2010 mais une augmentation de la SAU (superficie agricole utilisée) par exploitation (26 ha en 2020 contre 22 ha en 2010).

Certaines communes ont vu leur nombre d'exploitations se maintenir à l'identique (Bielle, Castet et Sévignacq Meyracq) voire baisser légèrement avec une perte d'une ou deux exploitations (Béost, Bilhères, Gère-Bélesten, Iseste, Laruns, Louvie-Soubiron ou Rébénacq). D'autres, celles qui possèdent le plus d'exploitations (Arudy, Buzy, Louvie-Juzon, Lys et Sainte-Colome), toutes situées au Nord de la vallée, sont celles qui ont enregistré les plus fortes baisses en valeur absolue. Sur le territoire Nord la pression foncière est un critère majeur en ce qui concerne la préservation de l'activité agricole.

En 2010, la SAU moyenne pour les exploitations agricoles en Vallée d'Ossau était de 22 hectares. En 2020, toujours d'après le dernier recensement agricole, la SAU moyenne par exploitation était de 27.5 hectares.

A titre d'exemple dans les Pyrénées-Atlantiques, le nombre d'exploitations a diminué de 18% en 10 ans (idem PA), et la SAU moyenne est passée de 27.5 à 33 hectares sur le même pas de temps.

En vallée d'Ossau la moyenne d'âge des chefs d'exploitations chefs d'exploitation s'élève à 52,5 ans, ce qui correspond à peu près à la moyenne départementale (52,1 ans). En 2020, environ 65 exploitants avaient plus de 60 ans, chiffre relativement similaire à 2010. Cela représente tout de même plus de 23% des exploitations de la Vallée. Beaucoup de chefs d'exploitations reste actifs après leurs 60 ans afin de maintenir l'activité agricole.

L'élevage bovin (viande) reste majoritaire sur le territoire de la Vallée d'Ossau, mais on retrouve en complément des élevages bovins mixtes, ovins et caprins (fromage) et équidés ou autres herbivores. Les cheptels des vaches allaitantes représentent environ 4000 têtes de bétail, 64% des exploitations agricoles, mais en baisse de 7% en 10 ans.

En Vallée d'Ossau, on retrouve 5 IGP\* produits localement : l'agneau de lait des Pyrénées, le jambon de Bayonne, le porc du Sud-Ouest, la Tomme de Pyrénées et les volailles du Béarn. On retrouve également une AOP, le fromage Ossau-Iraty. Selon les chiffres du dernier recensement agricole, cela concerne environ 90 exploitations du territoire, engagées dans un de ces SIQO (hors agriculture biologique), dont 45 éleveurs qui font partie de l'IGP agneau de lait des Pyrénées (chiffres Chambre d'Agriculture 64).

### **La race béarnaise**

Source : Hans Lucas

Emblème du Béarn, la race de vache Blonde des Pyrénées compte parmi les principales races du sud-ouest de la France avec près de 200 000 individus dans les années 1930. Cette race locale a failli disparaître dans les années 1960.



La fusion de cette population avec la race Garonnaise imposée en 1961 afin de créer la Blonde d'Aquitaine, entraîna l'extinction de la race des Pyrénées en quelques années. Seule une trentaine de vaches et de rares taureaux survivants en vallée d'Aspe et d'Ossau (Béarn) ont permis de relancer la race sous le nom de Béarnaise. Elles ne sont plus que quelques dizaines dans les années 1980. Aujourd'hui, la race connaît un essor progressif avec plus de 300 vaches et taureaux.

Les vaches Béarnaises sont adaptées à la vie en montagne, aux milieux escarpés et aux pâturages d'altitude où elles ont développé une grande rusticité. Elles sont charpentées, avec des aplombs solides et un avant-train puissant. Leur robe est couleur froment clair à rouge avec le tour des yeux et les muqueuses claires. Les cornes sont très développées en forme de lyre haute et confèrent une esthétique très particulière à ces vaches. La viande réputée pour sa qualité trouve également une filière en cours de développement.

#### Au sein du territoire :

- Buzy et Iseste sont spécialisées en bovins viande ;
- Louvie-Juzon et Lys en bovins mixte ;
- Arudy, Aste-Béon, Béost, Bescat, Bilhères, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten ovins ou caprins ;
- Bielle, Laruns, Louvie-Soubiron, Rébénacq, Sainte-Colome et Sévignacq-Meyracq en équidés ou autres herbivores.

La répartition se fait en fonction du relief et des richesses des prairies au cœur du territoire.

Nous pouvons soulever l'importance d'un autre équipement structurant pour l'activité agricole en Vallée d'Ossau, **le pôle agropastoral à Louvie-Soubiron**. On y retrouve un centre d'abattage, l'Abattoir d'Ossau. Cette structure prend la forme d'un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Spécialisé dans la viande ovine, il a fait l'objet d'un agrandissement en 2021 afin de se doter d'une nouvelle salle de découpe. Cette entité permet de garder un savoir-faire au sein de la vallée d'Ossau et de permettre une transformation directe sur le territoire. Elle est un élément important pour le maintien d'une agriculture avec production au sein de la CCVO.

#### Principaux enjeux

Au-delà d'une pratique agricole très présente sur le territoire, le pastoralisme est une pratique qui caractérise les paysages de la Vallée d'Ossau. L'enjeu sera de conserver cette identité. Il ne s'agira pas de développer les communes au détriment des zones intermédiaires qui ont une valeur importante dans le fonctionnement paysager du territoire de la vallée d'Ossau.

### 2.3.6. Les zones d'activités économiques

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau gère trois zones d'activités économiques (ZAE) communautaires : la ZAE du Touya à Arudy, la ZAE des Fours à Chaux à Arudy et la ZAE de Soupon à Laruns. Elle possède également du foncier bâti à vocation économique, notamment l'hôtel d'entreprise Laprade à Arudy et l'abattoir d'Ossau à Louvie-Soubiron.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, les élus communautaires ont affirmé leur volonté de développer ces zones tout en limitant l'artificialisation. Les objectifs sont de prioriser l'extension des zones stratégiques, de favoriser la densification et la requalification avant toute extension, d'améliorer l'aménagement des zones pour attirer de nouvelles entreprises et de pérenniser les industries existantes. La reconquête des friches constitue également un axe de travail important.

L'extension de la ZAE du Touya répond à ces orientations. Actuellement, cette zone accueille six entreprises, dont deux industries majeures représentant plus de 100 emplois. Or, il n'y a plus de lots libres, et les terrains disponibles sont déjà réservés à des projets d'expansion. L'extension prévue concerne une surface de 4,5 hectares au nord-ouest de la zone, récemment acquise par la communauté de communes. Son classement en zonage AUY dans le PLU d'Arudy vise à garantir un potentiel d'accueil foncier cohérent avec la stratégie économique communautaire.

## ZAE

### Zones d'Activité Économiques

Depuis 2017, la Communauté de Communes assure l'aménagement, la rénovation, ou l'extension de plusieurs zones d'activités afin d'offrir des possibilités d'implantation adaptées aux besoins d'entreprises artisanales, commerciales ou industrielles.

**ZAE des Fours à Chaux à Arudy**  
Aménagement en deux phases de 24 000 m<sup>2</sup> transformés en lots viabilisés à la location.

**ZAE du Touya à Arudy**  
Aménagement global de la zone en fonction des besoins des entreprises présentes.

**ZAE du Soupon à Laruns**  
Aménagement par des travaux de stationnement, voirie et de circulation afin de répondre aux besoins des entreprises présentes.

Source : CCVO

En complément des activités implantées de façon diffuse dans les bourgs, les zones d'activités économiques sont réparties sur le territoire pour favoriser le développement économique (notamment pour les activités les plus nuisantes) et ne pas dénaturer les villages.

Cette compétence est attribuée à la communauté de communes dans le cadre de sa compétence Actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, compétence transférée aux EPCI dans le cadre de la loi NoTRE (2015).

Ces zones accueillent des entreprises de taille importante (Ventana, STI Hartchrom) mais également des entreprises de petite taille.

### **Le pôle d'activités Laprade**

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a réhabilité l'ancienne usine industrielle LAPRADE sur une surface de 3 400 m<sup>2</sup> afin de répondre aux besoins d'accueil d'entreprises sur le territoire.

Ce nouvel espace situé à Arudy, appelé « pôle d'activités Laprade » propose des locaux à louer de 40 à 293 m<sup>2</sup>.

Les locataires, qu'ils soient entreprises artisanales, commerciales ou de services, porteurs de projets, associations, bénéficient des services présents au sein du bâtiment :

- Un coin convivial avec cuisine, table et chaises de 23m<sup>2</sup>,
- Un espace sanitaire (WC, douches),
- Un quai de chargement,
- Un grand parking à l'arrière du bâtiment.

Les espaces communs peuvent également accueillir des personnes souhaitant avoir accès à un espace de coworking.

Projet de lieu artistique dédié au temps de création, le Sismographe est imaginé avec un plateau/studio et un atelier de fabrication/bricolage.

Ouvert aux habitants, associations et entreprises autour de projets créatifs de fabrication, prototypages, impressions et autres initiatives, il accueillerait une dynamique de rencontres et d'échanges, où s'entrecroiseraient des pratiques amateurs et professionnelles, créatives et conviviales...

Le territoire compte par ailleurs 10 zones économiques « communales » : Bescat, Bielle (2), Béost, Lys, Meyracq, Rébénacq, Sévignacq (2), Laruns (Geteu).

### **Principaux enjeux**

En complément d'une économie locales présentes dans les centres-bourgs, il s'agit de répondre à des besoins plus grands et en lien avec les activités économiques du territoire. Le développement économique fait partie entière de la dynamique du territoire. Il s'agit d'appréhender un développement cohérent et en adéquation avec les aménagements déjà réalisés sur le territoire. Les zones d'activités économiques sont aujourd'hui concentrées sur les deux polarités Arudy et Laruns.

Il s'agit de repérer le besoin des entreprises existantes afin de proposer un développement raisonné.

### **2.3.7. Les activités d'extraction de matériaux**

Source : schéma régional des carrières, BRGM

Le territoire compte plusieurs carrières actives sur les communes de Rébénacq (roche calcaire, production annuelle de 600 000 tonnes de calcaire dur), Louvie-Juzon (roche calcaire, 384 000 tonnes/an), Arudy (marbre).

Le SRC estime les besoins en roches ornementales et de construction (ROC).

La Région Nouvelle-Aquitaine représente près de 10% du chiffre d'affaires national de production en roches ornementales et de construction (ROC). Les besoins sont estimés en Nouvelle-Aquitaines à 117 kt en 2017.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité identitaire.</li> <li>• Des secteurs d'activités différents, en lien avec la topographie, complémentaires pour rendre le territoire attractif.</li> <li>• Une diversification croissante des secteurs d'activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déséquilibre potentiel entre les secteurs d'activités, ce qui pourrait nuire à l'attractivité du territoire.</li> <li>• L'offre de logement insuffisante, malgré des postes à pourvoir, ce qui freine l'installation de nouveaux habitants et actifs.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des synergies possibles entre les différents secteurs pour maintenir une forte présence d'activités diverses.</li> <li>• Diversifier les zones d'activités pour soutenir le développement économique du territoire.</li> <li>• L'offre touristique en 4 saisons, un axe à développer pour attirer davantage de visiteurs et stimuler l'économie locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque de perdre un secteur d'activité au détriment d'un autre, en cas de déséquilibre.</li> <li>• Le changement climatique pourrait induire de nouvelles pratiques agricoles ou industrielles qu'il conviendra d'appréhender pour adapter l'économie locale aux nouvelles conditions.</li> </ul>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil de nouveaux ménages sera directement lié au développement économique et à l'équilibre des secteurs d'activités.</li> <li>• L'équilibre Nord/Sud devra être concrétisé pour éviter des disparités dans la répartition des activités et des ressources.</li> <li>• L'activité agricole doit être pérennisée et son développement adapté aux enjeux du changement climatique et des nouvelles pratiques agricoles. L'activité agricole doit être pérennisée et il s'agit de permettre son développement en fonction du changement climatique et des pratiques</li> </ul>	

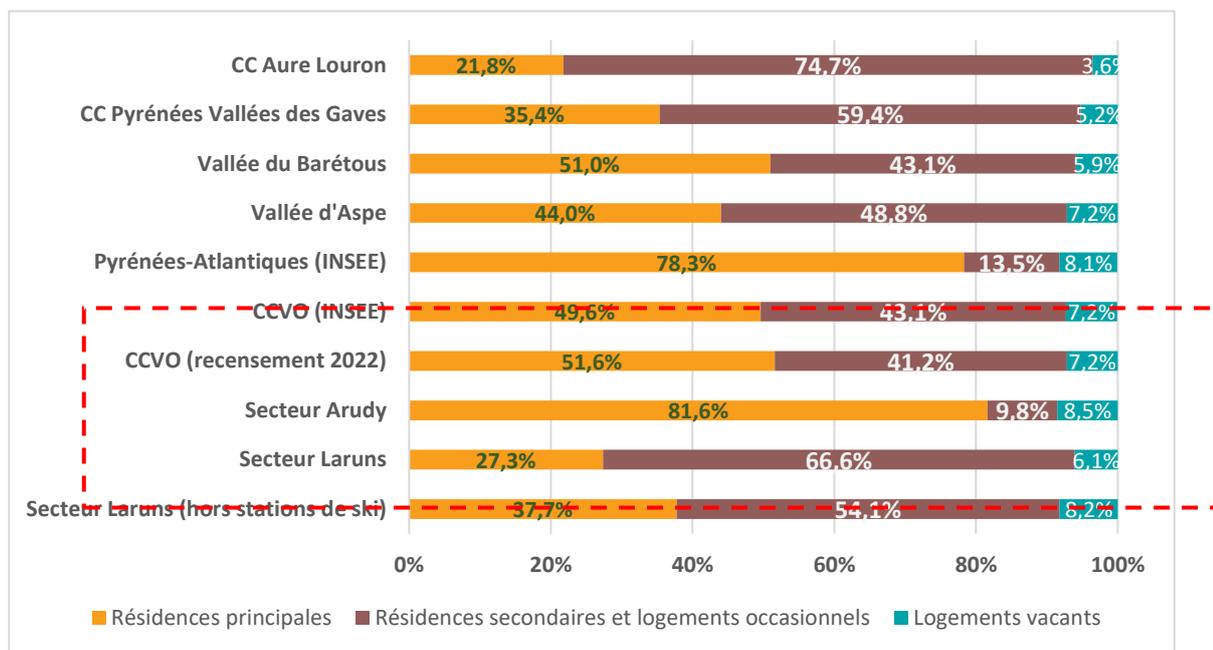
## 2.4. LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Le présent chapitre reprend les éléments du diagnostic Habitat réalisé en interne par le service urbanisme CCVO, (2022-2023) de l'étude Habitat réalisée par l'Audap (2021-2022) et des données INSEE 2019 et 2020.

### 2.4.1. Les caractéristiques du parc de logements

La Vallée d'Ossau compte un peu plus de 9000 logements répartis sur 18 communes (9189 logements en 2019 et 9214 en 2020).

En 2019, 1 logement sur 2 était inoccupé au moins une partie de l'année (résidence secondaire ou logement vacant). Ce chiffre INSEE est peu ou prou similaire au recensement effectué par tous les élus du territoire sur leur commune respective courant 2022 (environ 53% de résidences principales). En comparaison, la moyenne sur le département des Pyrénées-Atlantiques en 2018 était de 78% de résidences principales, elle est de 74.4% sur la Communauté de communes du Haut-Béarn et de 35% sur le territoire Pyrénées Vallées des Gaves. Toutefois, la composition du parc de logements n'est absolument pas uniforme sur toute la vallée. Sur le secteur d'Arudy (bassin de vie), la proportion de résidences principales est de 80%, contre à peine 29% sur le secteur de Laruns (bassin de vie). Cette faible proportion de résidences principales sur le Sud de la Vallée s'explique par la présence des deux stations d'altitude de Gourette et d'Artouste. A elles-seules, elles regroupent environ 1500 logements, principalement des résidences secondaires. En ne comptabilisant pas ces deux stations, on dénombre tout de même une très forte proportion de résidences secondaires sur le Sud de la vallée (environ 40% de résidences principales).



En comparaison des territoires de montagne voisins (Pyrénées Vallées des Gaves, vallée d'Aspe), également touristiques, on constate que la Vallée d'Ossau conserve une proportion de résidences permanentes plus importante, notamment du fait d'une économie diversifiée (tourisme, agriculture, industrie).

## 2.4.2. Un parc de logements qui répond peu aux demandes de la population

En 2019, le territoire de la CCVO totalisait **9189 logements** (tous types de logements confondus), dont **56% concentrés sur trois communes : les Eaux Bonnes (2224 logements), Laruns (1634 logements) et Arudy (1273 logements)**, avec, bien sûr, un taux de résidences secondaires important sur la commune des Eaux Bonnes (93.5% en 2020) du fait de la station de Gourette.

Cette configuration traduit l'importance de l'économie des vallées : les communes situées au plus près des grands équipements touristiques concentrent un volume de logements très important.

Comme spécifié sur la carte ci-après et le graphique ci-dessous, le parc de logements des communes du bassin de vie de Laruns est en grande majorité affecté à la résidence secondaire (7 logements sur 10 en moyenne, et chaque commune dispose d'une part importante de résidences secondaires), à l'inverse du bassin de vie d'Arudy.

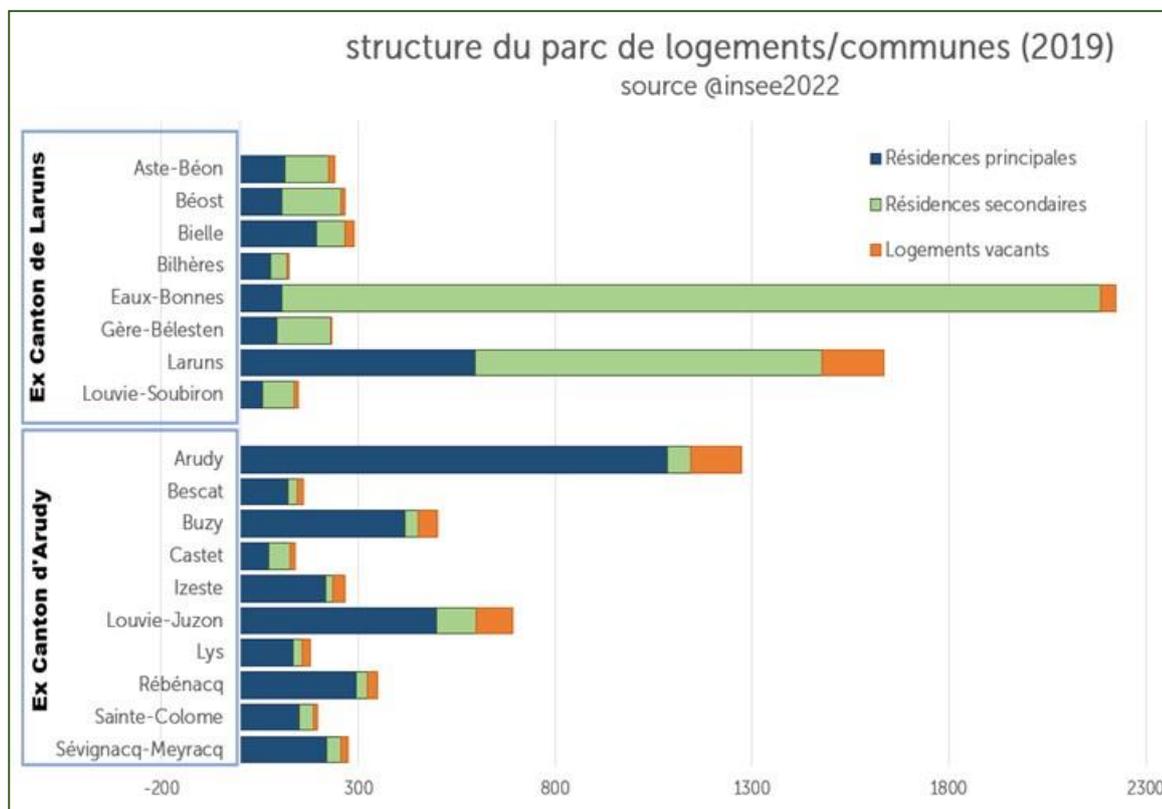


Figure 39 Structure du parc de logement/communes (2019)

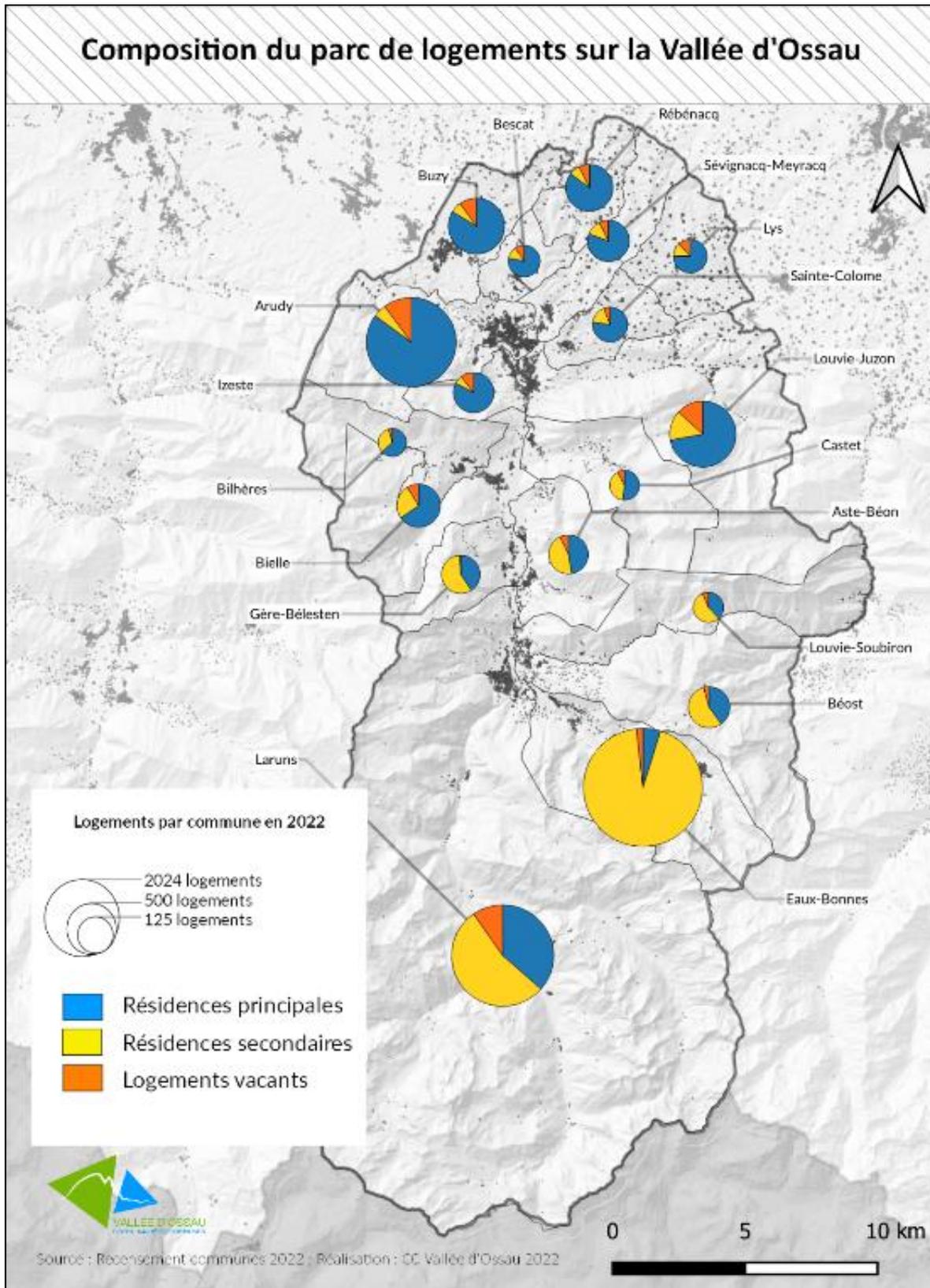


Figure 40 Composition du parc de logements sur la vallée d'Ossau

### 2.4.3. Un nombre de logements en augmentation constante et qui conforte sa spécialisation touristique

L'analyse de l'évolution du parc de logements et la comparaison avec des territoires voisins de montagne permet de situer les tendances dans un contexte géographique plus large. Les chiffres montrent qu'en Vallée d'Ossau, le parc de logements a plus que doublé depuis 50 ans (+5218 logements entre 1968 et 2022), avec un impact important des différents programmes immobiliers touristiques. Cette progression relativement linéaire, a tendance à se stabiliser sur la dernière décennie. En comparaison, les territoires de montagne des Hautes-Pyrénées ont connu une augmentation de leur parc beaucoup plus brutale, notamment à partir des années 80, avec le développement de nombreux domaines skiables.

Les deux autres vallées béarnaises (Barétous, Aspe) possèdent un parc de logements beaucoup moins conséquent mais ont connu des tendances identiques à la Vallée d'Ossau (programme immobilier de la Pierre-Saint-Martin en Barétous dans les années 70/80 par exemple).

Le graphique ci-après montre également que la part de résidences secondaires est passée de 10% en 1968 à 41% en 2022 (hors logements occasionnels), avec une hausse importante entre 1968 et 1975 qui correspond aux programmes immobiliers des stations d'altitude (Gourette, Artouste).

### 2.4.4. UNE EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS A L'ECHELLE DE LA VALLEE D'OSSAU DECONNECTEE DE LA COURBE DEMOGRAPHIQUE.

L'analyse de l'évolution du parc de logements permet d'appréhender les grandes dynamiques du territoire (croissance / rupture) à travers des phénomènes endogènes ou exogènes (crise, exode rural, périurbanisation, création de grands équipements...).

Cela permet également de proposer des pistes de réflexions prospectives sur l'anticipation de la future évolution ainsi que d'établir des tendances afin de répondre à la demande (quantité, qualité, localisation, etc.).

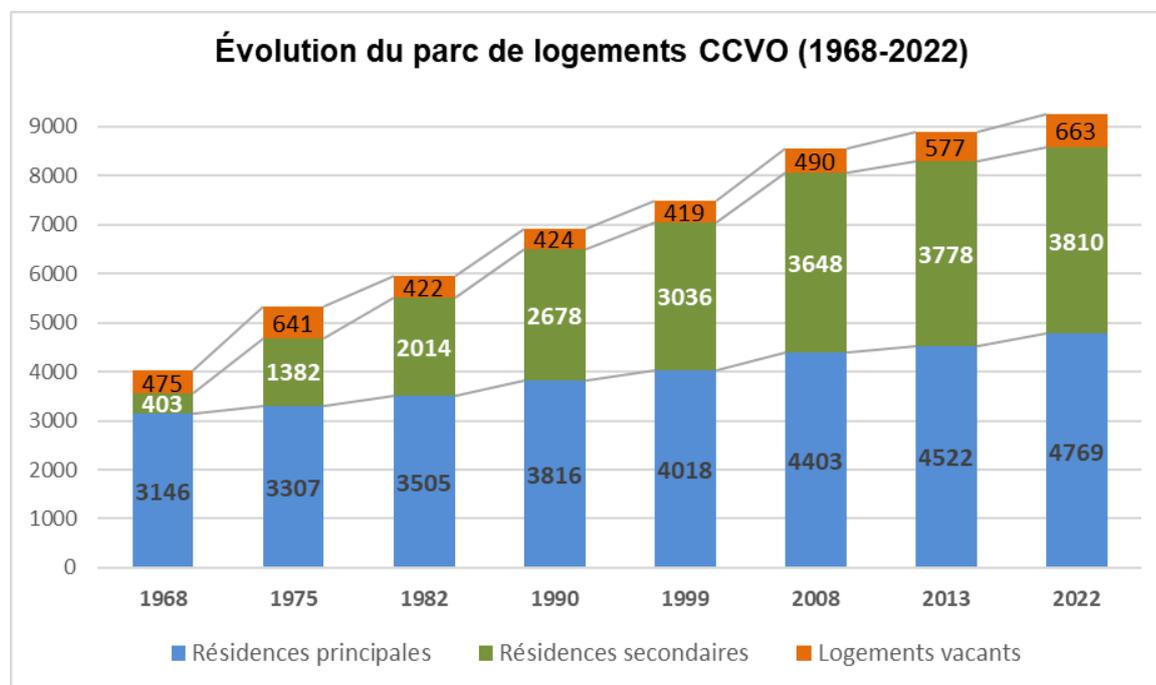


Figure 41 Evolution du parc de logements CCVO (1968-2022)

Ainsi, on observe une croissance du parc de logements particulièrement forte jusqu'au milieu des années 2000, puis la crise de 2008 a provoqué une rupture dans cette production de logements ; ce ralentissement dans la production de logements perdure aujourd'hui.

L'évolution du parc de logements est particulièrement corrélée à l'évolution des résidences secondaires, spécialement sur le Sud de la vallée.

Par ailleurs, le parc de résidences principales continue d'augmenter alors que la population de la vallée décroît de manière continue depuis la fin des années 60, principalement du fait du desserrement des ménages et, ces dernières années, du fait également d'une augmentation du nombre de logements vacants. Sur le bassin de vie d'Arudy, l'augmentation du parc correspond principalement à la hausse du parc de résidences principales, le nombre de résidences secondaires évoluant peu. Sur le bassin de vie de Laruns, c'est l'inverse : c'est principalement l'évolution du parc de résidences secondaires qui impacte le parc de logements ; le nombre de résidences principales évolue peu depuis 2000, mais il faut noter une forte porosité entre les deux parcs (résidences principales, résidences secondaires), ce qui rend difficile l'analyse.

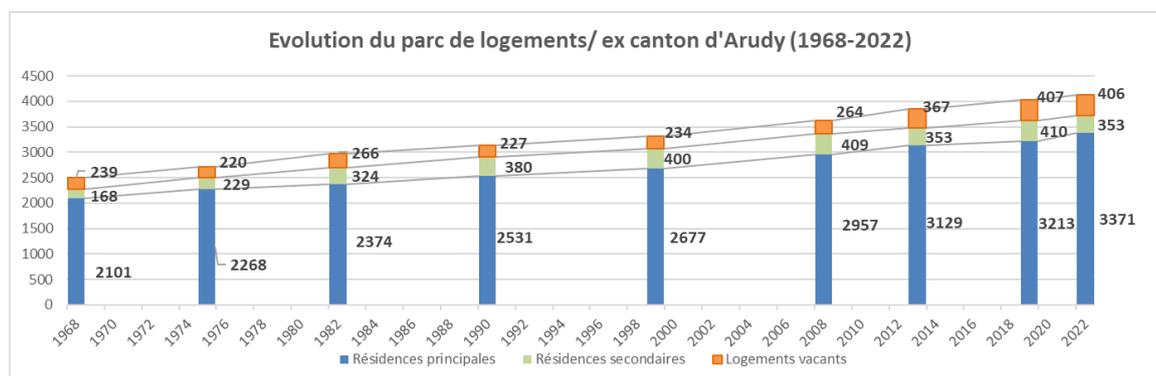


Figure 42 Evolution du parc de logements/ex canton d'Arudy (1968-2022)

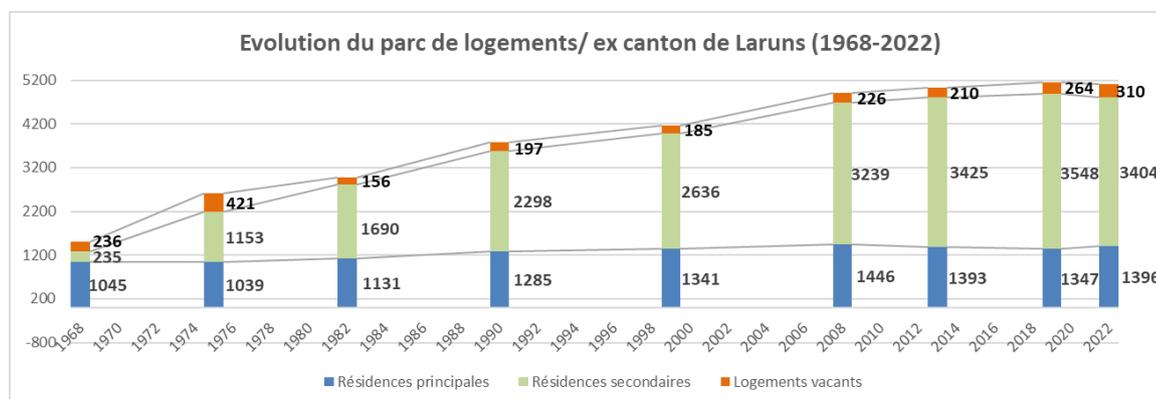


Figure 43 Evolution du parc de logements / ex canton de Laruns (1968-2022)

Enfin, les logements vacants connaissent une augmentation rapide ces dernières années, même si le taux reste relativement modéré pour un territoire rural (cf. le paragraphe dédié aux logements vacants).

Le tableau ci-dessus montre combien, dès l'après-guerre, jusqu'en 1990, le rythme de production de logement a été soutenu (moyenne de 95 à 115 logements par an sur cette période qui a duré presque 50 ans). Cette dynamique de construction de logements a répondu à la fois aux besoins du développement industriel de la vallée et aux premiers pas du tourisme de masse.

On constate que la part de résidences secondaires et les logements occasionnels est plus fortement représentée dans le parc construit entre 1946 et 1990 et que logiquement, les logements vacants concernent le parc très ancien.

### Structure et âge du parc de logements construit avant 2017 (CC Vallée d'Ossau)

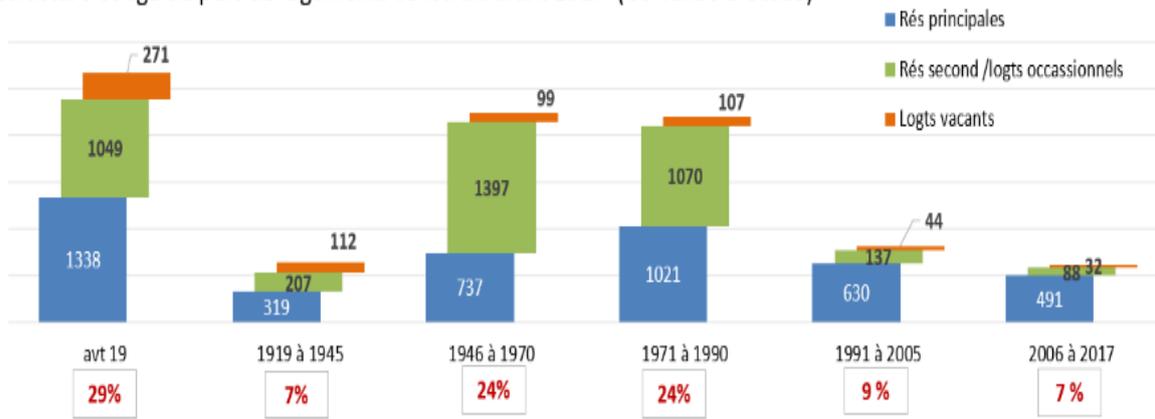


Figure 44 Structure et âge du parc de logements construit avant 2017 (CC Vallée d'Ossau)

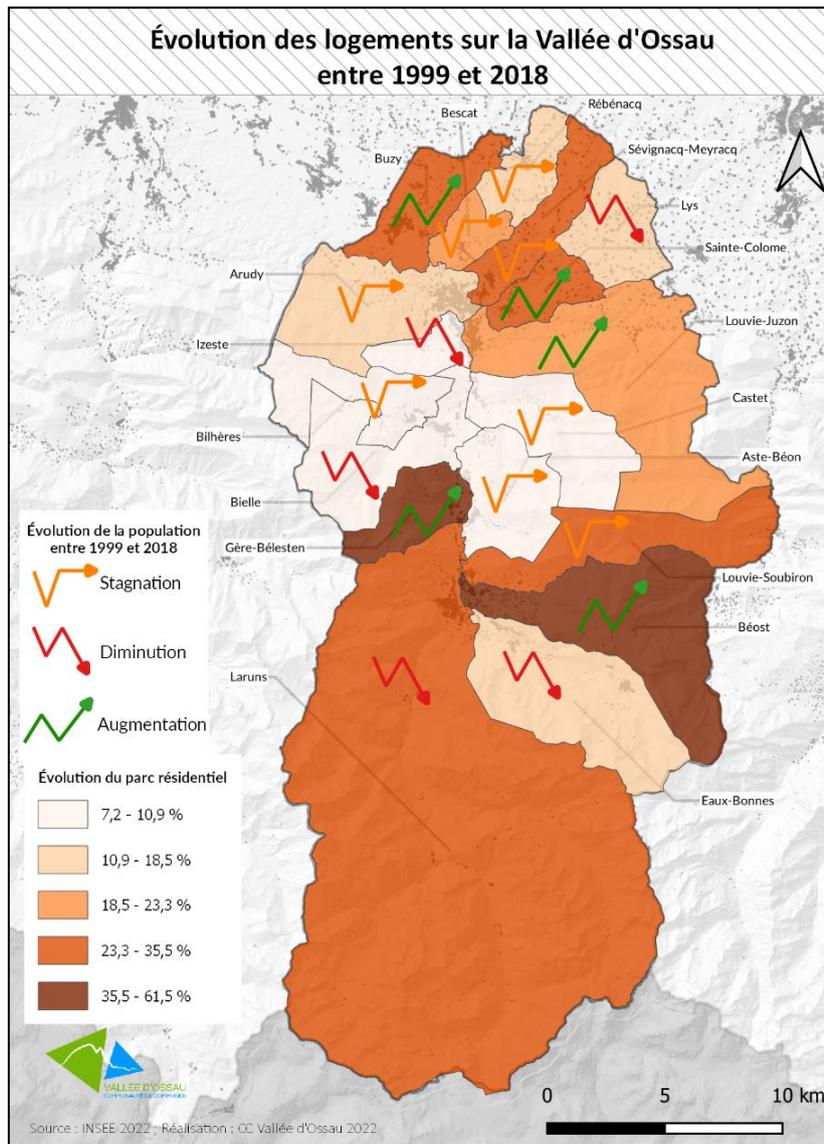


Figure 45 Evolution des logements sur la vallée d'Ossau entre 1999 et 2018

## 2.4.5. Un net tassement de la construction neuve depuis 2016

Jusqu'en 2013, on pouvait compter entre 35 à 38 logements nouveaux logements construits. A partir de 2016, cette moyenne a fortement diminué, elle n'excède pas 25 logements/an.

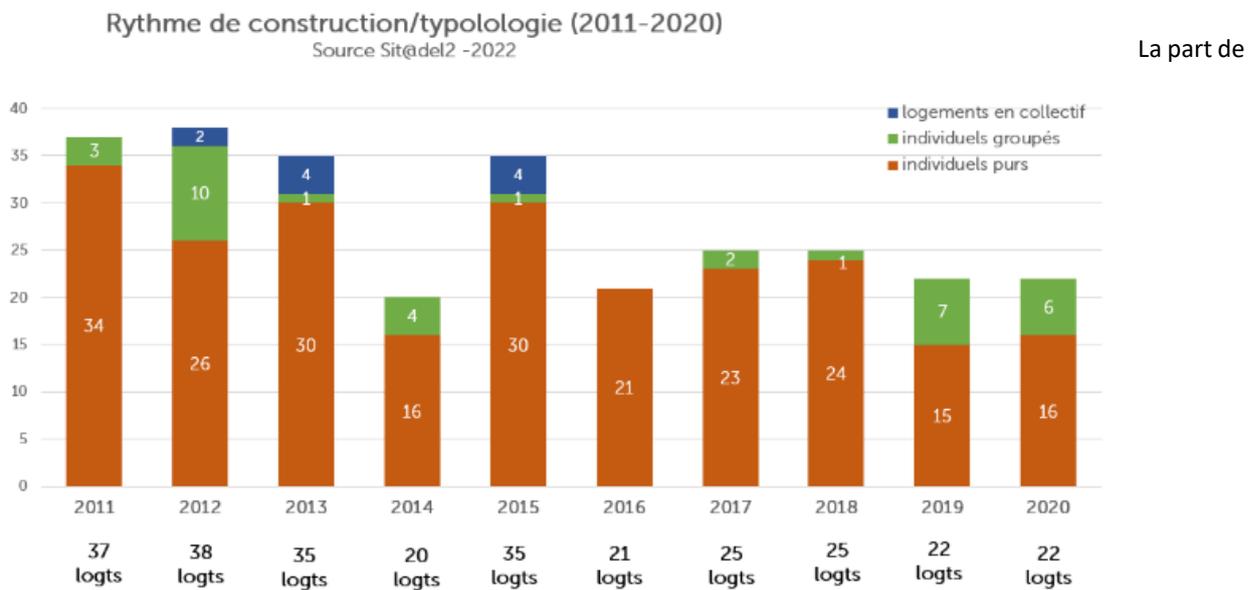


Figure 46 Rythme de construction/typologie (2011-2020)

logements collectifs est minime, même s'il semble que les opérations groupées sont plus nombreuses en proportion sur les années 2019 et 2020.

Le faible volume de logements commencés, et l'uniformisation de la typologie des logements produits illustrent le manque d'intérêt des investisseurs immobiliers, lesquels portent globalement les opérations en collectifs et des opérations d'aménagement.

## 2.4.6. Répartition des logements neufs construits entre 2011 et 2020

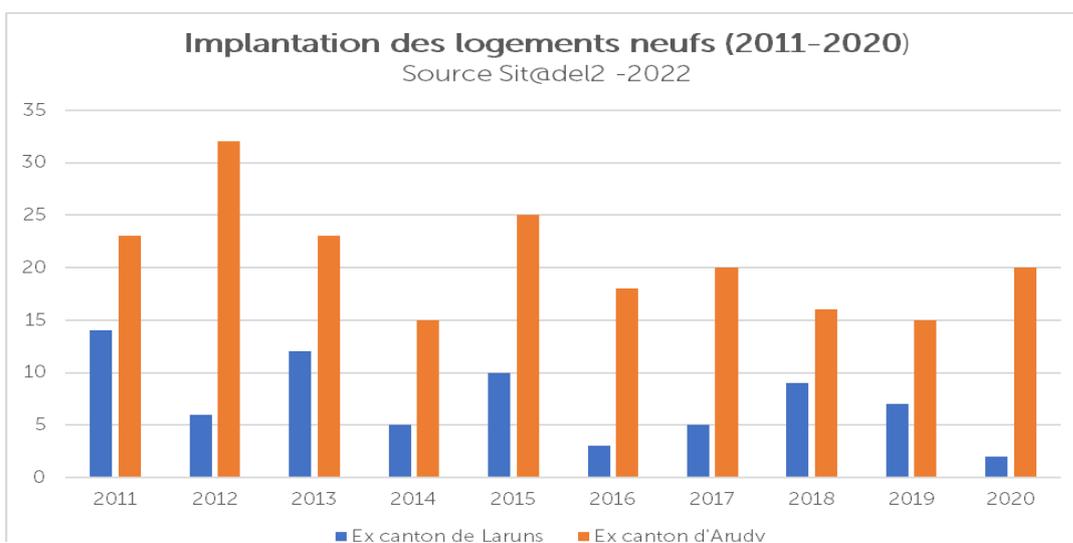


Figure 47 Implantation des logements neufs (2011-2020)

Ce sont sur les communes du nord du territoire (bassin de vie d'Arudy) que la plus forte proportion de constructions neuves se concentre. On en déduit que la production de nouveaux logements sert avant tout, sur ce secteur, le parc de logements permanents (résidences principales).

#### **2.4.7. Parc de résidences principales**

En 2020, les résidences principales représentent 49 % du parc total avec 4586 logements occupés à titre permanent (nombre de résidences principales = nombre de ménages) pour 9288 habitants.

Depuis 1975, on constate que le nombre de résidences principales a augmenté sur la CCVO de manière plus importante que le nombre d'habitants, ce qui s'explique par la réduction du nombre de personnes par ménages (cf. chapitre démographie).

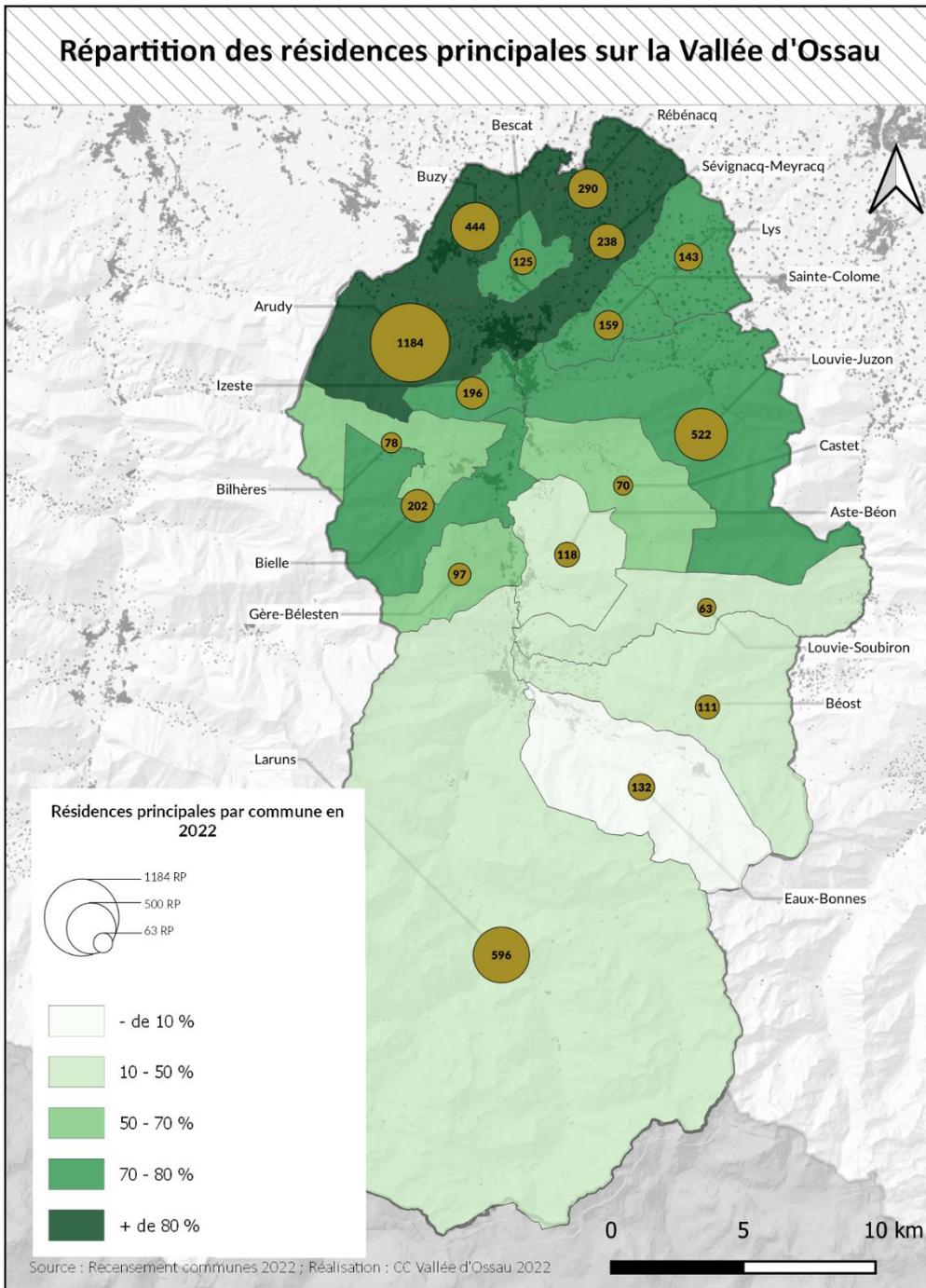


Figure 48 Répartition des résidences principales sur la vallée d'Ossau

### Evolution population et ménages de la CCVO 1982-2020

source: @insee 2023

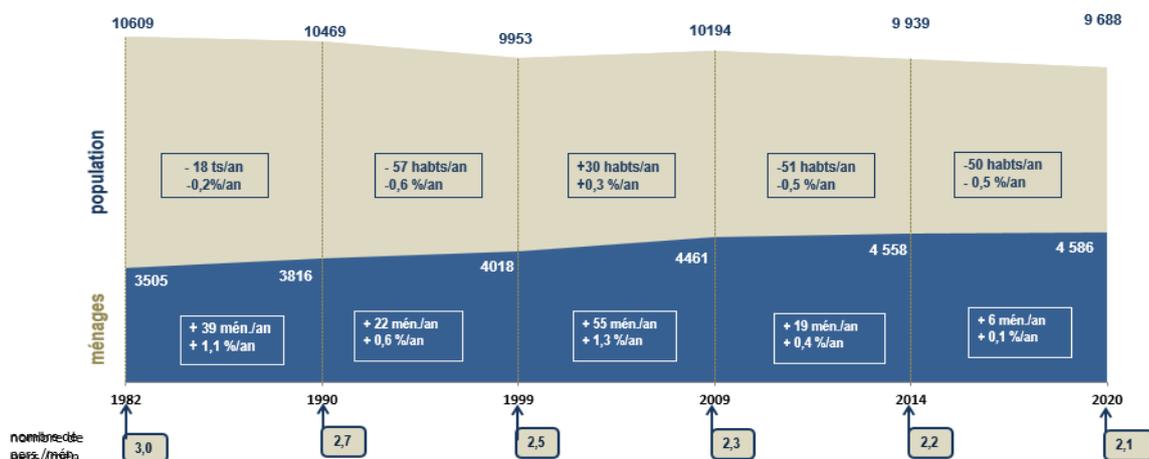


Figure 49 Evolution population et ménages de la CCVO 1982-2020

La progression de ce parc a accompagné l'évolution du nombre d'habitants (accueil de nouveaux habitants) tout comme la recomposition structurelle des ménages (vieillesse, augmentation des séparations dans les couples...) Ce phénomène n'est pas propre à la CCVO comme en témoignent les valeurs affichées sur la CC Pyrénées Vallées des Gaves et dans une moindre mesure la CC du Haut-Béarn ou la CC du Pays de Nay.

On remarque cependant qu'à l'intérieur de la CCVO, sur les communes de l'ex-canton de Laruns, la perte d'habitants s'est accompagnée d'une baisse notable du nombre de résidences principales entre 2009 et 2020.

EVOLUTION DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES (PAR SECTEUR)	Population (2009-2020)		Résidences principales (2009-2020)	
	Evolution (nb d'habitants)	Evolution (%)	Evolution (nb de RP)	Evolution (%)
	<b>CC Vallée d'Ossau</b>	<b>-474</b>	<b>-4,9%</b>	<b>125</b>
<b>Ex-canton d'Arudy</b>	- 32	-0,5%	+ 215	+7 %
<b>Ex-Canton de Laruns</b>	- 442	- 14,2 %	- 90	- 6%
<b>CC Haut-Béarn</b>	+4	0%	+1216	+ 9%
<b>CC Pyrénées Vallées des Gaves</b>	-662	- 4,1%	+357	+7%
<b>CC Pays de Nay</b>	+1849	+6,8%	+1650	+ 16%
<b>Dpt Pyrénées Atlantiques</b>	+ 36884	+5,7%	+38993	+ 13%

Source : @Insee2023

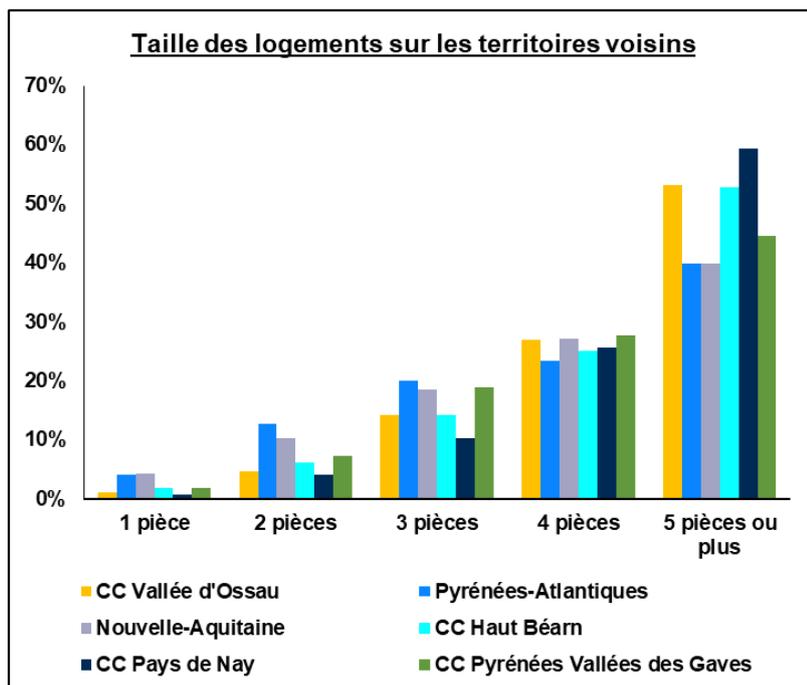
## 2.4.8. Un parc majoritairement composé de maisons individuelles occupées par des propriétaires

Conformément à la spécificité des territoires ruraux, le statut de propriétaire occupant est majoritaire sur le territoire du SCoT (75%), un chiffre nettement plus élevé qu'à l'échelle du département des Pyrénées Atlantiques et de la CC Pyrénées Vallées des Gaves mais moindre que sur la CC du Pays de Nay.

Le parc locatif, qui totalise 1000 logements en 2020 (source Insee), est concentré à 31% sur la commune d'Arudy et à 15% sur la commune de Laruns. La part de locatifs dans le parc de résidences principales (21%) est moins importante que dans les territoires de référence et il faut souligner la très faible part de locatifs HLM.

Statut d'occupation des Résidences Principales (par secteur)	Rés. princ. occupées par le propriétaire (%)	RP Locatifs privés (%)	RP Locatifs HLM (%)	Total rés. principales (nb)
<b>CC Vallée d'Ossau</b>	<b>75%</b>	<b>19,9%</b>	<b>1,9%</b>	<b>4586</b>
<i>Ex-canton d'Arudy</i>	75,5%	20 %	1,6 %	3238
<i>Ex-Canton de Laruns</i>	73,7%	19,7%	2,6 %	1348
<b>CC Haut-Béarn</b>	<b>70,4%</b>	<b>21,8 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>15093</b>
<b>CC Pyrénées Vallées des Gaves</b>	68,9%	19,5 %	7,4 %	7516
<b>CC Pays de Nay</b>	<b>78,6%</b>	<b>17,3 %</b>	<b>2,1%</b>	<b>12096</b>
<b>Dpt Pyrénées Atlantiques</b>	61,3%	26,2%	10,2%	328032
<i>Source : @Insee2023</i>				

En Vallée d'Ossau, 84% des résidences principales sont des maisons individuelles.



De plus, 53% des résidences principales en Vallée d'Ossau sont composées de 5 pièces ou plus, et 80% possèdent au moins 4 pièces. Hormis le Pays de Nay, territoire plus périurbain, qui possède une part de grands logements encore plus importante, les autres territoires voisins possèdent un parc de petits logements plus conséquent (notamment dû à l'omniprésence de résidences de tourisme dans les Hautes-Pyrénées, en Vallées des Gaves et Aure et Louron). Ce nombre important de grands logements présente une certaine inadéquation avec les besoins actuels (nombreuses personnes seules, taille des ménages en baisse, etc.)

Figure 50 Taille de logements sur les territoires voisins

## 2.4.9. Un parc locatif peu représenté et un trop faible nombre de logements sociaux (HLM)

Lors des ateliers Habitat organisés en 2022, et plus particulièrement sur l’atelier dédié aux parcours résidentiels, les élus ont identifié le manque d’offre en logements locatifs, notamment de petites tailles, pour répondre à la demande d’un jeune public en début de parcours résidentiel. La question de l’attractivité du parc de logements HLM a également été soulevée par les élus lors de ces ateliers.

L’analyse quantitative de ce type de logements vient confirmer le travail et le ressenti des élus. En effet, sur les quelques 4500 résidences principales de la Vallée d’Ossau, environ 1000 (21,6%) sont des logements locatifs. Et dans ce parc, seulement 94 logements sociaux en 2019, soit seulement 1,8% du parc.

Ces chiffres sont nettement plus bas que dans les territoires voisins : 26,5% de logements locatifs (dont 4,8% de logements HLM en location) sur le Haut-Béarn, 27% en Vallées des Gaves (dont 7,4% de HLM locatifs) ou 33% en Vallées d’Aure et Louron (dont 5% de HLM locatifs).

Le tableau suivant résume les caractéristiques principales du parc locatif social sur la vallée, d’après le RPLS (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux). L’Office 64 est l’unique bailleur social à intervenir sur le territoire à ce jour. Son parc est toutefois vieillissant, même si la demande est présente.

La difficulté rencontrée par ce bailleur est l’équilibre financier des opérations de moins de 6 logements. Or, des opérations de plus grande envergure ne correspondent pas forcément à la demande des ménages, non plus avec la typologie du bâti existant de la vallée.

Le Parc HLM en Vallée d’Ossau	Nb Indiv. / lgts collectifs	Nb de pièces moyen	Âge moyen du parc	Taux de vacance au janv. 2021	Taux de mobilité <sup>4</sup> au janv.2021
ARUDY	7/30	3,2	21	/	8%
ASTE-BEON	0/3	2,6	28	/	/
BIELLE	0/11	2,9	20	20%	10%
BUZY	3/0	4	13	/	0
LARUNS	0/16	2,6	35	25%	/
LOUVIE-JUZON	0/7	2,9	46	29%	14%
REBENACQ	0/5	2,8	32	/	40%

**Source : RPLS 2021**

## 2.4.10. Le parc locatif communal

Comme évoqué précédemment, la faible intervention des bailleurs sociaux en milieu rural a obligé les collectivités à proposer une offre alternative en logements. En Vallée d’Ossau, la grande majorité des communes possède un parc locatif en gestion propre. Le tableau suivant recense l’ensemble du parc locatif communal (données issues d’un questionnaire envoyé aux communes en octobre 2022).

<sup>4</sup> Taux de mobilité : emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus.

Commune	Nb lgts communaux	locatifs	Type de logements	Montant moyen du loyer	Ancienneté d'emménagement
ARUDY	20 (dont 7 logements de fonction de la gendarmerie)		3 T1 / 4 T2 / 1 T3 / 9 T4 / 3 T5	340 € (hors gendarmerie)	De 5 à 10 ans
ASTE-BEON	2		T3	340 €	+ de 10 ans
BÉOST	6		3 T2 / 1 T3 / 2 T4	450 €	De 2 à 5 ans
BESCAT	1		T3	517 €	20 ans
BIELLE	2		1 T3 / 1 T4	530 €	2 ans
BILHERES	5		1 T2 / 2 T4 / 2 T5	370 €	+ de 10 ans
BUZY	5		2 T2 / 3 T3	430 €	De 2 à 5 ans
CASTET	5		T4	380 €	+ de 10 ans
EAUX-BONNES	18		2 T1 / 6 T2 / 8 T3 / 2 T4	220 €	De 2 à 5 ans
GERE-BELESTEN	1		T3	440 €	25
ISESTE	/		/	/	/
LARUNS					
LOUVIE-JUZON	7		1 T2 / 3 T3 / 3 T4	440 €	+ de 10 ans
LOUVIE-SOUBIRON	3		1 T1 / 1 T2 / 1 maison avec jardin	445 €	De 5 à 10 ans
LYS	6		1 T2 / 2 T4 / 3 T5	480 €	De 2 à 5 ans
REBENACQ	10		5 T2 / 5 T3	340 €	De 5 à 10 ans
SAINTE-COLOME	5		1 T2 / 1 T3 / 3 T4	520 €	De 5 à 10 ans
SEVIGNACQ-MEYRACQ	7		2 T1 / 3 T3 / 2 T4	315 €	De 5 à 10 ans

**Source : Enquête communes 2022**

Fin 2022, on dénombrait donc 103 logements communaux (dont 7 logements de fonction de la gendarmerie à Arudy). Le parc communal offre une variété de logements (du T1 à T5). Cependant les T3/T4 sont majoritaires (environ 60% du parc locatif communal) et ils sont principalement occupés par de petits ménages : (cf. tableau ci-après) Les personnes

seules y sont majoritaires (près d'1 ménage sur 2) et dans une moindre mesure, les familles monoparentales et des couples les occupent.

L'ensemble des communes témoignent d'une forte demande pour des logements locatifs (appartements et maisons), mais d'une demande d'acquisition de terrain à bâtir ou de maisons anciennes (dans une moindre mesure).

Les communes ne disposent pas forcément d'un registre des demandes, mais on peut estimer ce nombre entre la dizaine et une centaine par an, selon les communes (sans différence entre le Nord et le Sud).

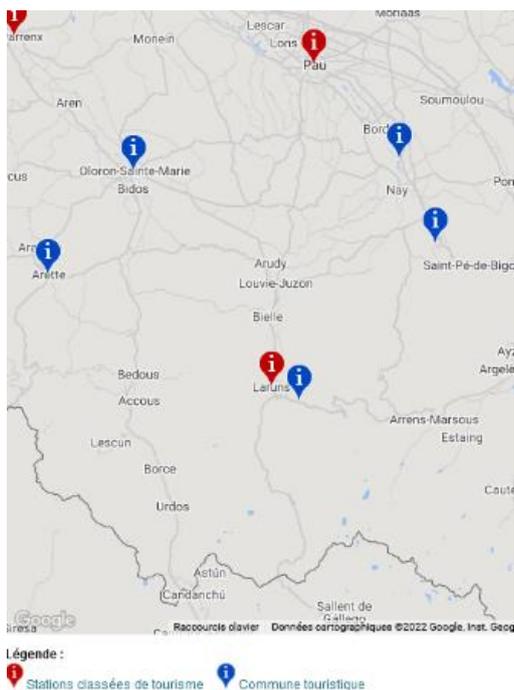
	Personne Seule	Couple	Famille Monoparentale	Famille Avec enfants	TOTAL
T1	7		1		8%
T2	14	7	3	1	26%
T3	14	7	9	1	32%
T4	8	4	6	7	26%
T5	1	1		5	7%
TOTAL	<b>44</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>96</b>
%	<b>46%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>100%</b>

Face à cette demande, un certain nombre de communes possèdent des projets de développement : renouvellement de leur parc locatif dans les 3 ans.

Ainsi, la commune d'Arudy a le projet de restructurer 4 logements vacants dans le cadre du programme Petites Villes de Demain en même temps qu'une réflexion de requalification son centre-bourg.

La commune Béost souhaiterait réhabiliter 2 logements vacants et ainsi accroître le parc locatif communal. Il en va de même pour les communes de Castet et de Louvie-Juzon (création de 2 logements au-dessus de la mairie). La commune de Sainte-Colome a la volonté d'acquérir un bâtiment pour créer 2 ou 3 nouveaux logements. La commune de Louvie-Soubiron s'est positionnée pour la création de 2 logements. La commune de Rébénacq projette de construire 9 logements neufs. Enfin, la commune de Sévignacq-Meyracq travaille sur le devenir de son EHPAD, en lien avec le Conseil Départemental.

### 2.4.11. Le logement des travailleurs saisonniers



Avec la loi Montagne II (*loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*) complétée par la loi Elan (2018), les stations classées et communes touristiques (*au sens du Code du tourisme*), ont l'obligation de conclure avec l'État une "convention pour le logement des travailleurs saisonniers" (loi du 28.12.16 : art. 47, 1° / CCH: L.301-4-1 et L.301-4-2).

L'objectif de cette convention étant d'améliorer l'accès des travailleurs saisonniers à un logement décent.

Sur la CCVO, deux communes sont concernées : **Laruns**, station classée de tourisme et **Eaux Bonnes**, commune touristique.

*Communes et stations classées « touristiques »*

Source : *entreprises.gouv.fr - octobre 2022*

### 2.4.12. L'hébergement des personnes âgées : un territoire faiblement doté

	Nbre de lits	Dont places Alzheimer	Dont places hébergement temporaire	Dont places en accueil de jour
<b>CC Vallée d'Ossau</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ehpad Estibère (Laruns)</b>	32	--	--	--
<b>Maison de retraite Argelès (Sévignacq Meyracq)</b>	30	--	--	--

*Source : site Web département des Pyrénées Atlantiques -2022*

Comme indiqué au chapitre Démographie, en 2020, le territoire du SCoT comptait 1325 personnes âgées de plus de 75 ans (13,7% de la population).

La CCVO est dotée de 62 lits (2 structures) soit, 47 places pour 1000 habitants de + de 75 ans. En comparaison en 2020, le taux d'équipement en places dans les EHPAD pour 1000 personnes âgées de + de 75 ans est de 103‰ pour le département des Pyrénées Atlantiques, il est de 102‰ sur le département des Hautes Pyrénées<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Sources : ARS et Drees, Fines

Un projet de nouvel EHPAD est en cours de construction (livraison prévue pour 2025) sur la commune de Louvie-Juzon (regroupement des deux structures existantes sur un même site, nombre de places équivalent). Le devenir de l'EHPAD de Laruns n'est pas défini à ce jour, même si les élus souhaitent voir perdurer cette structure, et donc solliciter un nombre de places supplémentaires sur la Vallée d'Ossau.

### 2.4.13. Les parcours résidentiels

#### Des évolutions dans les demandes en logements sur les 20 dernières années

Les parcours résidentiels peuvent être définis comme la possibilité de changer de logement selon la situation sociale, familiale ou autre d'un ménage. Un territoire possédant un parc de logements varié permettra de proposer un parcours résidentiel plus complet à ces habitants.

L'analyse du statut d'occupation du logement selon la date d'emménagement permet de constater que sur les 20 dernières années, la demande en logements locatifs augmente au détriment des propriétaires occupants. Cette tendance peut trouver plusieurs explications :

- La difficulté d'accéder à la propriété, du fait du contexte économique ou de la rareté de l'offre (foncière et immobilière) ;
- Le changement des mentalités quant au mode d'occuper son logement ;

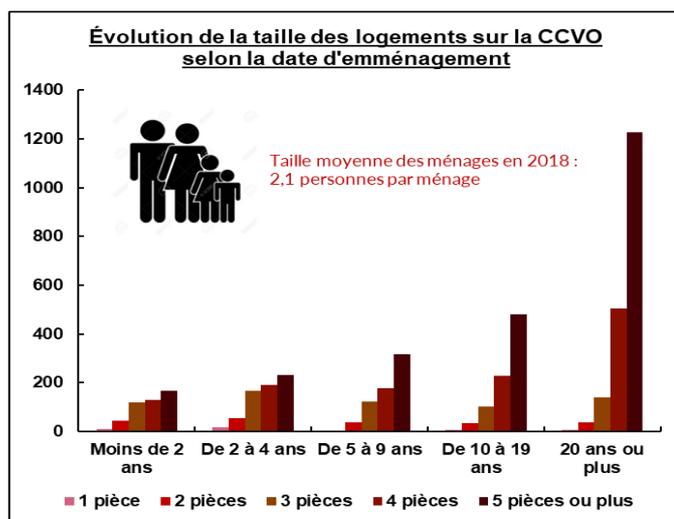


Figure 51 Evolution de la taille des logements sur la CCVO selon la date d'emménagement

- Un contexte du travail qui induit une plus grande mobilité (CDD, intérim, temps partiels, ...).

En Vallée d'Ossau, cette inversion des tendances est visible partout, mais est plus prégnante sur la partie Nord. En effet, sur le bassin de vie d'Arudy, la part de locataires est de 60% parmi les ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans (52% sur le bassin de vie de Laruns). Certaines communes, avec peu d'habitants (Lys, Aste-Béon ou Louvie-Soubiron), sont moins impactées par cette demande en logements locatifs (ou la tendance est moins visible dans les chiffres, faute d'offre locative).

On constate également une évolution dans la taille des logements. De manière générale, la part de très grands logements était largement majoritaire chez les ménages ayant emménagé il y a plus de 20 ans. Depuis quelques années,

on constate un rééquilibrage dans les demandes : en effet, les logements de 3 ou 4 pièces deviennent majoritaires en proportion.

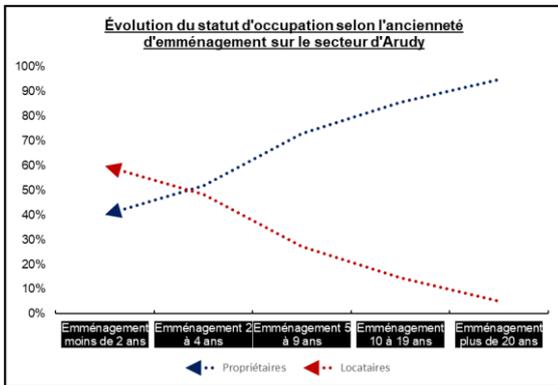


Figure 52 Evolution du statut d'occupation selon l'ancienneté d'emménagement sur le secteur d'Arudy

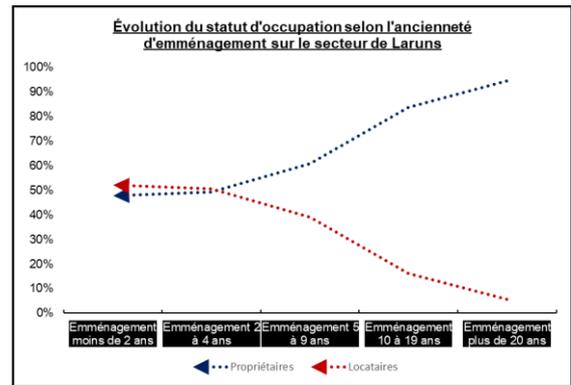


Figure 53 Evolution du statut d'occupation selon l'ancienneté d'emménagement sur le secteur de Laruns

Ce rééquilibrage du parc peut potentiellement s'expliquer par la diminution de la taille des ménages, puisqu'en 2018, on dénombrait 2,1 personnes par ménage (contre 2,5 personnes par ménage en 1999, et 3,5 en 1968). Le peu d'emménagement dans les très petits logements peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la faiblesse de l'offre et, dans une moindre mesure, la typologie des ménages s'installant dans la Vallée. A l'inverse, la part de très grands logements reste importante, notamment en raison de la typologie générale du parc traditionnel (modèle de la vieille maison béarnaise par exemple).

## L'analyse des migrations résidentielles

Pour compléter l'étude sur les parcours résidentiels, les données INSEE sur les migrations résidentielles 2018 ont été utilisées. Elles permettent de croiser le lieu de résidence des habitants au 1er janvier 2017 à celui du 1er janvier 2018 pour recenser les habitants qui sont restés dans leur logement, ceux qui ont changé de logement mais qui sont restés dans la Vallée d'Ossau, ceux qui sont arrivés et ceux qui sont partis.

Entre 2017 et 2018, la vallée a accueilli 475 nouveaux habitants venants de l'extérieur, et a vu 443 des habitants déménager vers un autre territoire (bilan du solde migratoire positif avec 32 nouveaux arrivants). De plus, 509 habitants

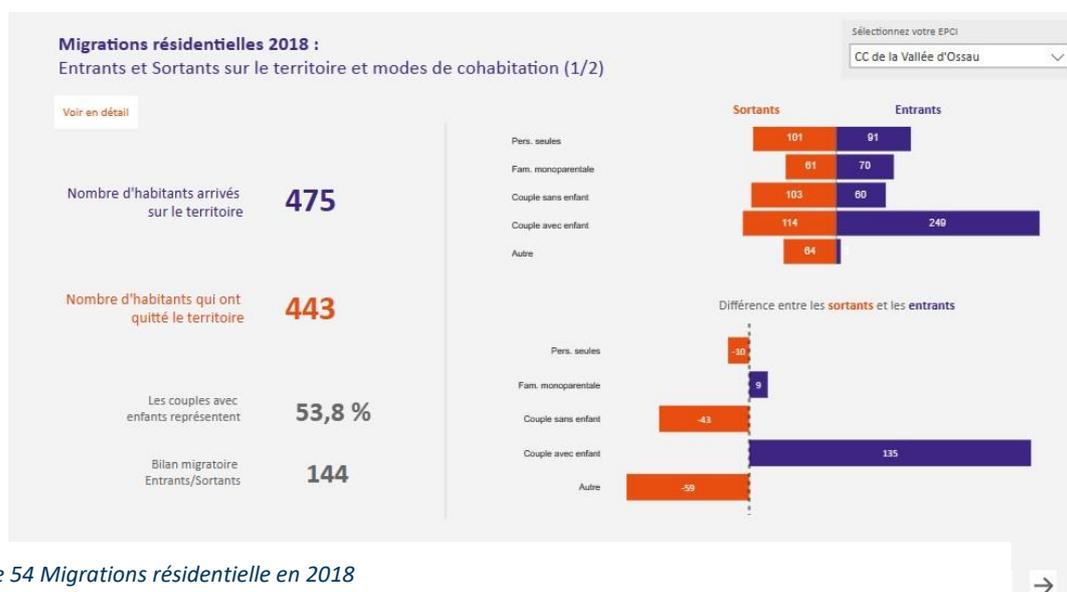


Figure 54 Migrations résidentielle en 2018

ont changé de logements mais sont restés vivre en Vallée d'Ossau (soit dans la même commune, soit dans une autre commune de la vallée).

Parmi ces 475 nouveaux habitants, près de 30% d'entre eux étaient âgés entre 25 et 34 ans, 52% sont des personnes en couples avec enfants, 66% ont aménagé dans une maison mais seulement 43% sont propriétaires. Parmi les personnes ayant déménagé au sein de la vallée, 40% ont entre 35 et 59 ans, 83% ont aménagé dans une maison et 46% sont locataires du parc privé.

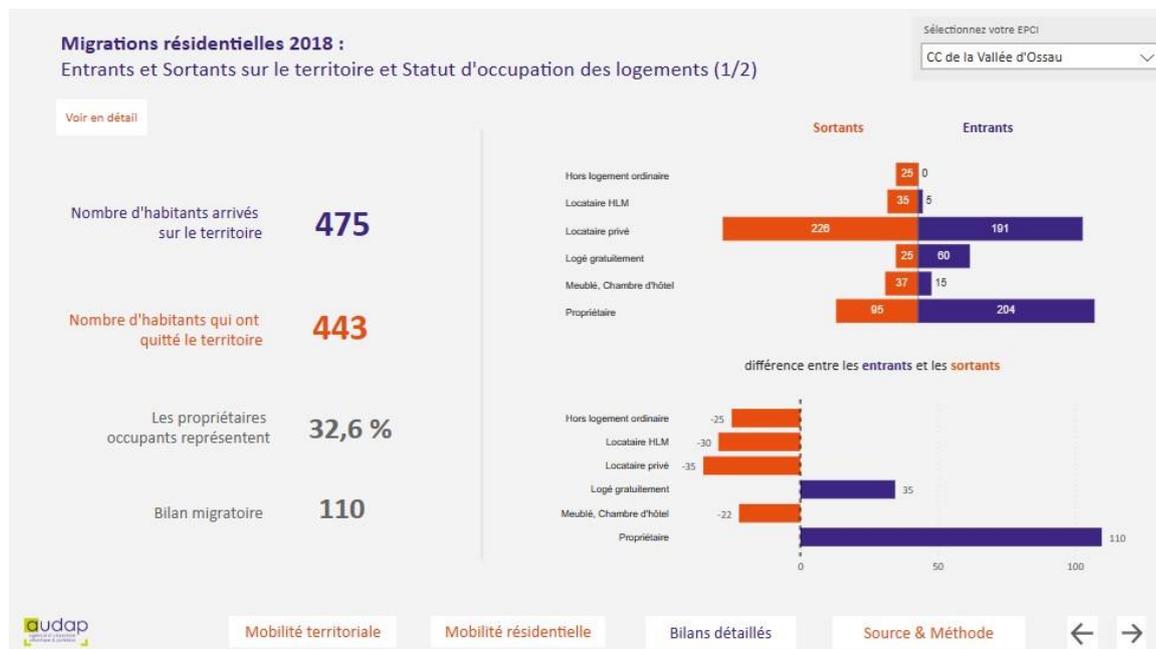


Figure 55 Migrations résidentielle en 2018

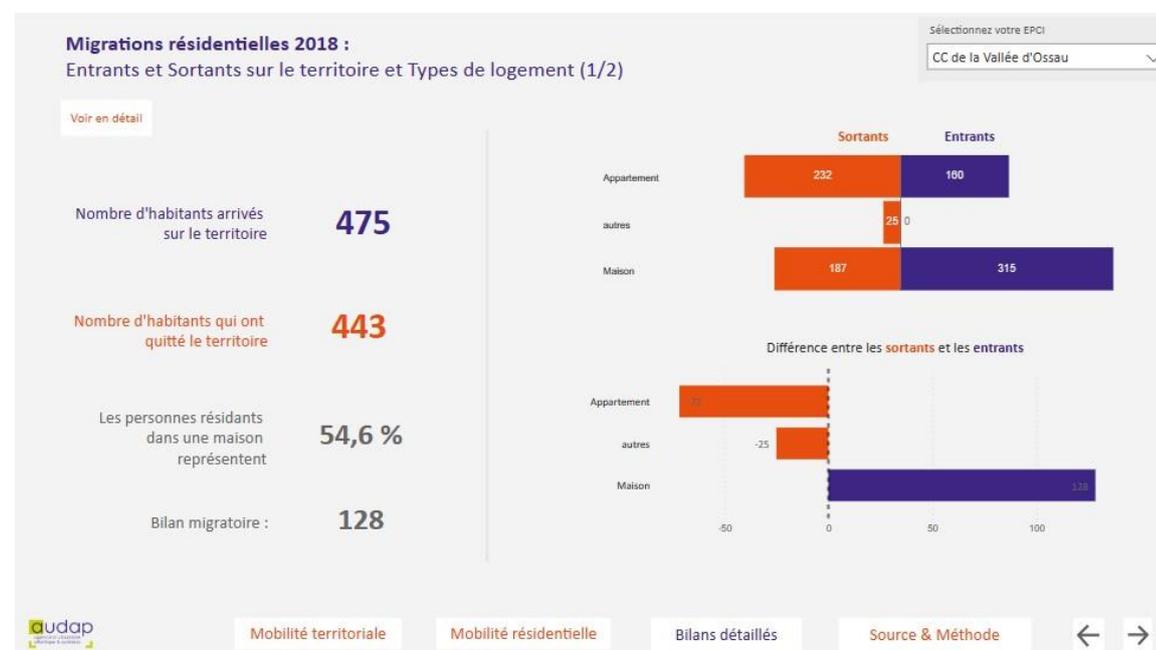


Figure 56 Migrations résidentielle en 2018

#### 2.4.14. La résidence secondaire

Selon la définition de l'INSEE, une résidence secondaire correspond à « un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires ».

Ces résidences secondaires sont souvent conservées dans le patrimoine familial pendant de nombreuses années. Il est donc parfois complexe de procéder à une analyse fine de ce type de logements : il est difficile d'évaluer leur état et la distinction avec les logements vacants est parfois délicate.

#### **Le Sud de la Vallée d'Ossau très impactée par le phénomène de résidences secondaires**

D'après les chiffres de l'INSEE 2018, on dénombrait environ 4000 résidences secondaires (hors logements occasionnels) sur toute la vallée, soit 43% du parc résidentiel. D'après les recensements des élus en 2022, on en dénombrait un peu moins (environ 3800). Dans certaines communes (Gère-Bélesten, Aste-Béon), les chiffres de l'INSEE et le recensement réel affichaient un écart assez conséquent.

Dans tous les cas, on observe une nette différence entre les communes du Nord de la vallée et celles du Sud. Cela s'explique bien évidemment par l'attrait touristique « historique » de ces communes, avec le développement du thermalisme dès le 19<sup>ème</sup> siècle puis l'essor des stations d'altitude au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle.

Sur le secteur d'Arudy, la part de résidences secondaires est inférieure à 10%, quand elle est de 66% sur le secteur de Laruns. La commune d'Eaux-Bonnes, avec la station de Gourette, est la commune où se concentre le plus de résidences secondaires avec près de 94% de résidences secondaires parmi le parc de logements. Viennent ensuite les communes de Louvie-Soubiron, Laruns, Gère-Bélesten et Aste-Béon qui comptent environ la moitié de leur parc résidentiel en résidences secondaires. Si l'on analyse ces communes sans les stations d'altitude, le taux de résidences secondaires est tout de même de 54%. A l'inverse, les communes de Buzy, Arudy ou Rébénacq comptent moins de 10% de résidences secondaires.

#### **Une tendance qui se poursuit dans les communes du Sud ... mais qui s'étend à certaines communes du piémont**

L'analyse des dynamiques sur les 20 dernières années montre que cette évolution se poursuit sur les communes du Sud, avec la création de près de 400 nouvelles résidences secondaires sur Laruns et Eaux-Bonnes. Les communes de Béost et Gère-Bélesten ont également vu ce type de logements augmenter fortement.

Toutefois, cette tendance est désormais visible sur le piémont. En effet, certaines communes du Nord de la vallée ont vu leur parc de résidences secondaires augmenter fortement ces 10 dernières années (+118% à Lys, +83% à Sévignacq-Meyracq). Cela peut s'expliquer par l'essor du tourisme vert ou de l'agro-tourisme, observé ces dernières années, mais également par des successions, liées au vieillissement de la population.

## Évolution des résidences secondaires sur la Vallée d'Ossau entre 1999 et 2018

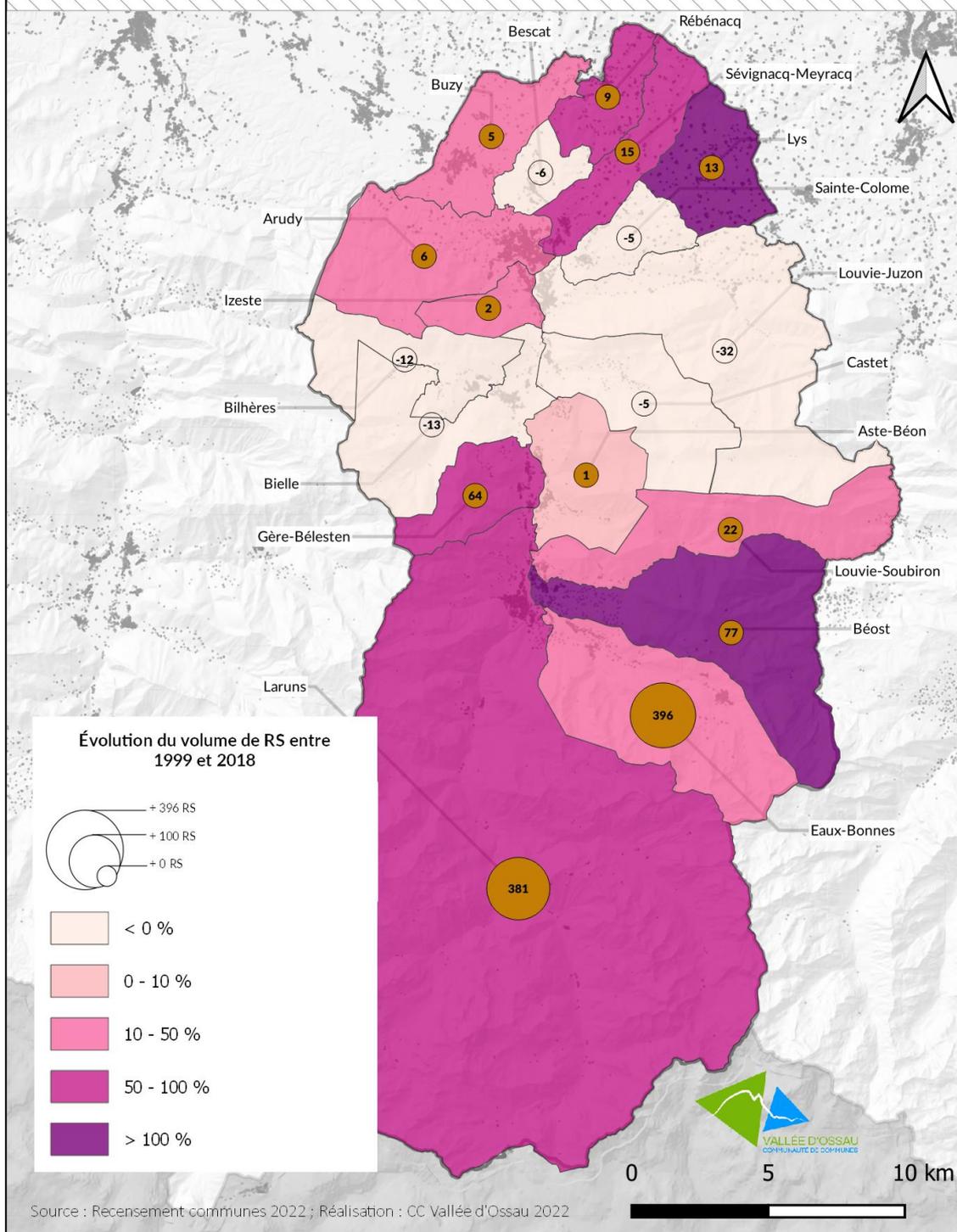


Figure 57 Evolution des résidences secondaires sur la Vallée d'Ossau entre 1999 et 2018

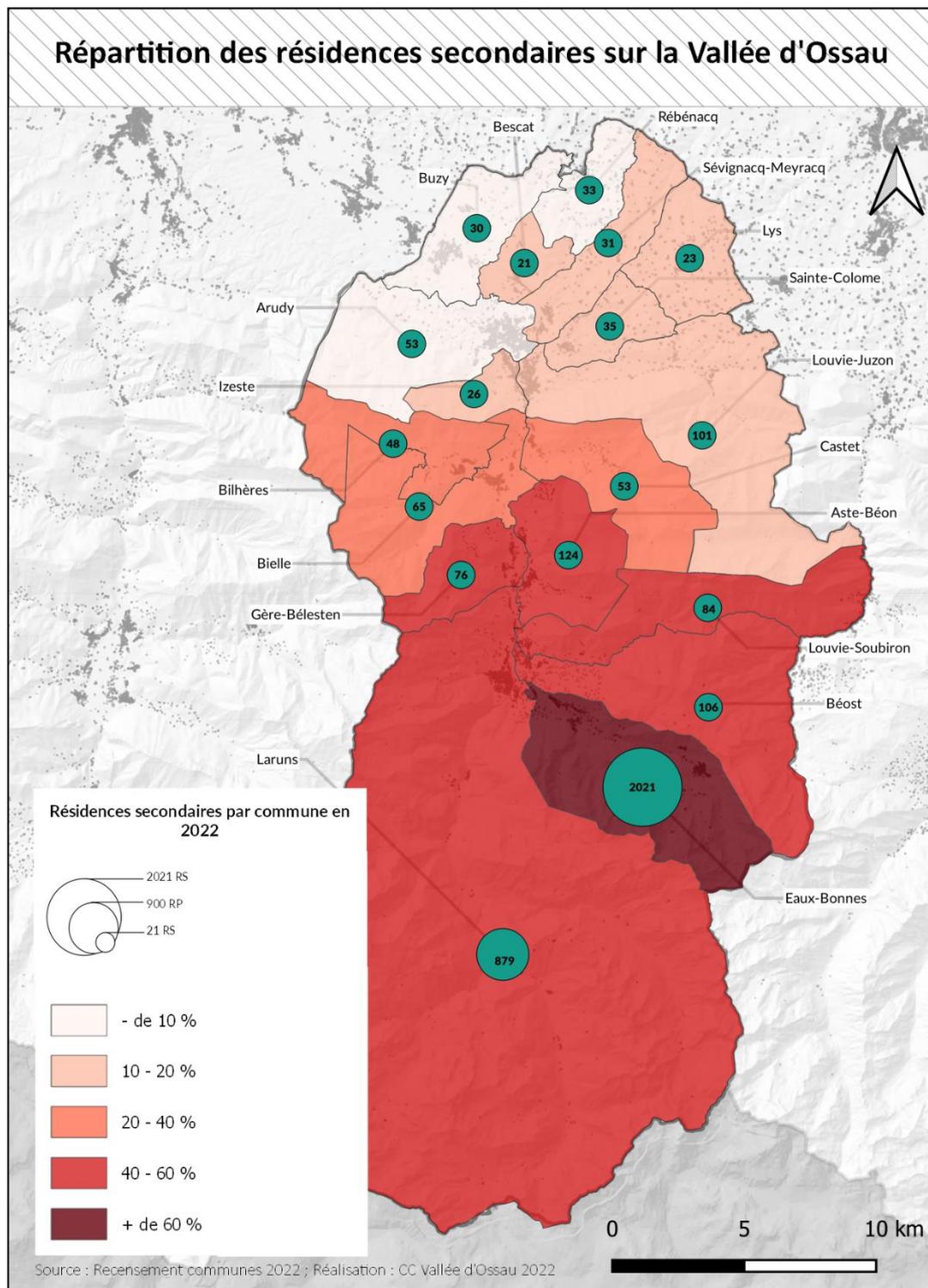


Figure 58 Répartition des résidences secondaires sur la Vallée d'Ossau

## **Focus sur les meublés de tourisme**

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (article L. 324-1-1 du Code du tourisme). Il est tout à fait possible de mettre en location sa résidence principale ou sa résidence secondaire à des fins d'hébergement touristique.

Le développement des plateformes de location de type « Airbnb » ou « Aritel » a démocratisé cet usage. Ce type de procédé possède l'avantage de permettre à certains logements qui auraient pu être vacants de trouver une « seconde vie ». Mais l'inverse est également vrai : au vu de la demande croissante de ce type d'hébergements, il apparaît parfois plus avantageux de louer son logement en meublé de tourisme que de façon pérenne pour en faire de la résidence principale. C'est ce que l'on a pu observer notamment sur le centre-bourg de Laruns, où un certain nombre de résidences secondaires ont été recensés, mais ne sont en réalité que des meublés de tourisme (source : Schéma de développement touristique de la Vallée d'Ossau, 2022).

De manière générale, en Vallée d'Ossau, les meublés de tourisme représentent près de 40% des lits touristiques du territoire. A l'inverse, les hébergements hôteliers et chambres d'hôtes (non considérés comme des résidences secondaires) ne représentent que 4% et 2% du total des lits touristiques de la vallée.

D'un point de vue touristique, se pose également la question de la qualité de l'offre proposée par ces meublés de tourisme, et donc de l'image que cela peut renvoyer. Cette activité n'étant pas toujours contrôlée, le suivi de ces logements n'est pas forcément effectué, la commercialisation pas forcément adaptée à la demande, mais surtout cela génère un grand nombre de lits « froids » (logements loués seulement que quelques semaines par an, et donc inutilisés le restant de l'année).

## **Les résidences secondaires « officielles »**

Sur certaines communes de la Vallée d'Ossau, certains secteurs sont historiquement constitués de « quartiers de granges ». Ces granges, traditionnellement agricoles, ont peu à peu vu leur utilisation première évoluer vers une destination résidentielle. Au-delà de la réglementation concernant leur changement de destination (cf. chapitre 5.3.1 du diagnostic agricole), se pose la question de leur adéquation avec la demande actuelle et les services potentiels (desserte, réseaux) liés à leur utilisation. D'après le recensement effectué par les élus sur la base des fichiers fonciers, on dénombrait *a minima* une soixantaine de granges déclarées comme résidences secondaires. Or, ce nombre s'approcherait davantage de la centaine. Ce type de biens semble prisé sur le marché, avec des prix parfois élevés.

## 2.4.15. La vacance<sup>6</sup>

### Les logements vacants

Comme expliqué précédemment, la distinction entre la résidence secondaire et le logement vacant est parfois complexe à réaliser. Le travail réalisé par les élus pour identifier les logements vacants s'est tout de même appuyé sur la définition de la DGFP. Leur connaissance des propriétaires permet d'estimer que la marge d'erreur sur les logements identifiés comme vacants est faible.

De plus, on peut distinguer deux types de vacances :

- La vacance frictionnelle,
- La vacance structurelle.

La vacance dite « frictionnelle » ou de courte durée, est nécessaire à la rotation des ménages dans le parc privé pour garantir la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc du logement. Il s'agit des logements proposés à la vente et à la location et ceux déjà attribués en attente de l'installation des futurs occupants (cela correspond aux deux premiers cas de l'INSEE). Un minimum de vacance est nécessaire pour garantir cette fluidité du marché. Le taux de généralement accepté est estimé autour de 7% (ANAH, 2018).

La vacance « structurelle » ou de longue durée : il peut s'agir des logements en attente de règlement de succession, ceux gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire ainsi que ceux ne trouvant pas de nouveau propriétaire sur un long terme du fait de leur vétusté ou de leur inadaptation aux besoins des ménages actuels. Ce type de vacance est plus problématique car les leviers à activer sont plus complexes (travaux importants, problèmes juridiques). Cette vacance structurelle a également un impact négatif sur l'attractivité des centres-bourgs.

Dans cette étude, on considèrera comme de la vacance structurelle un logement vacant depuis plus de 2 ans (à la date du recensement en 2022).

### Un taux de vacance « acceptable » mais avec des disparités entre communes...

Le travail de recensement effectué par les élus a permis d'identifier 663 logements vacants sur les 18 communes (l'INSEE en comptabilisait 664 en 2018). Cela représente 7,2% du parc total. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne départementale (environ 8%), et à la moyenne des intercommunalités voisines (9,9% pour la CC Haut-Béarn, 8,3% pour la CC Pays de Nay). Toutefois, ce taux de vacance est identique à celui de la Vallée d'Aspe et supérieur aux territoires bigourdans (cf. chapitre 1).

Au sein de la Vallée d'Ossau, la répartition de la vacance n'est pas uniforme. Le Nord de la vallée présente un taux supérieur à 8%, contre environ 6% sur le Sud. Attention toutefois à ces chiffres sur le secteur de Laruns : l'important volume du parc de résidences secondaires en station atténue la part de logements de vacants, qui se situe plus proche des 8% si l'on ne tient pas compte d'Artouste et de Gourette.

Certaines communes possèdent un parc vacant à surveiller car assez conséquent, supérieur à 10% : Louvie-Juzon, Lys, Iseste ou Castet, même si cela concerne des volumes parfois faibles. A l'inverse, dans certaines communes, le taux de

---

<sup>6</sup> Pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), « un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1<sup>er</sup> janvier ».

Pour l'INSEE, « un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- en attente de règlement de succession
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (pour cause de vétusté notamment)

vacance est anormalement bas (inférieur à 5%), ce qui démontre que le marché immobilier est plus tendu qu'on ne peut le penser à première vue.

### **... et une tendance ascendante**

L'analyse de l'évolution de la vacance permet de comprendre les dynamiques récentes. Pour cela, l'évolution se base sur les données de l'INSEE entre 1999 et 2018. La carte suivante qui illustre cette évolution ne représente pas les valeurs relatives, car les volumes sont trop peu importants.

Mis à part sur la commune de Gère-Bélesten qui a réinvesti 2 logements de son parc vacant en 20 ans, toutes les autres communes de la vallée ont vu leur nombre de logements vacants augmenter. Dans certains cas, cette augmentation a été très importante puisque le nombre de logements vacants a parfois triplé sur certaines communes en 20 ans. C'est notamment le cas sur Louvie-Juzon où le volume de logements vacants est assez conséquent, malgré la hausse démographique qu'a connue la commune sur la même période.

La comparaison entre les chiffres de l'INSEE et le recensement réel effectué par les élus montre aussi des différences importantes sur certaines communes. C'est particulièrement le cas sur Buzy (21 logements vacants identifiés contre 49 recensés par l'INSEE en 2018), Arudy (107 contre 127), Eaux-Bonnes (seulement 38 logements recensés vacants par l'INSEE et 71 identifiés par les élus) ou Lys (21 contre 30).

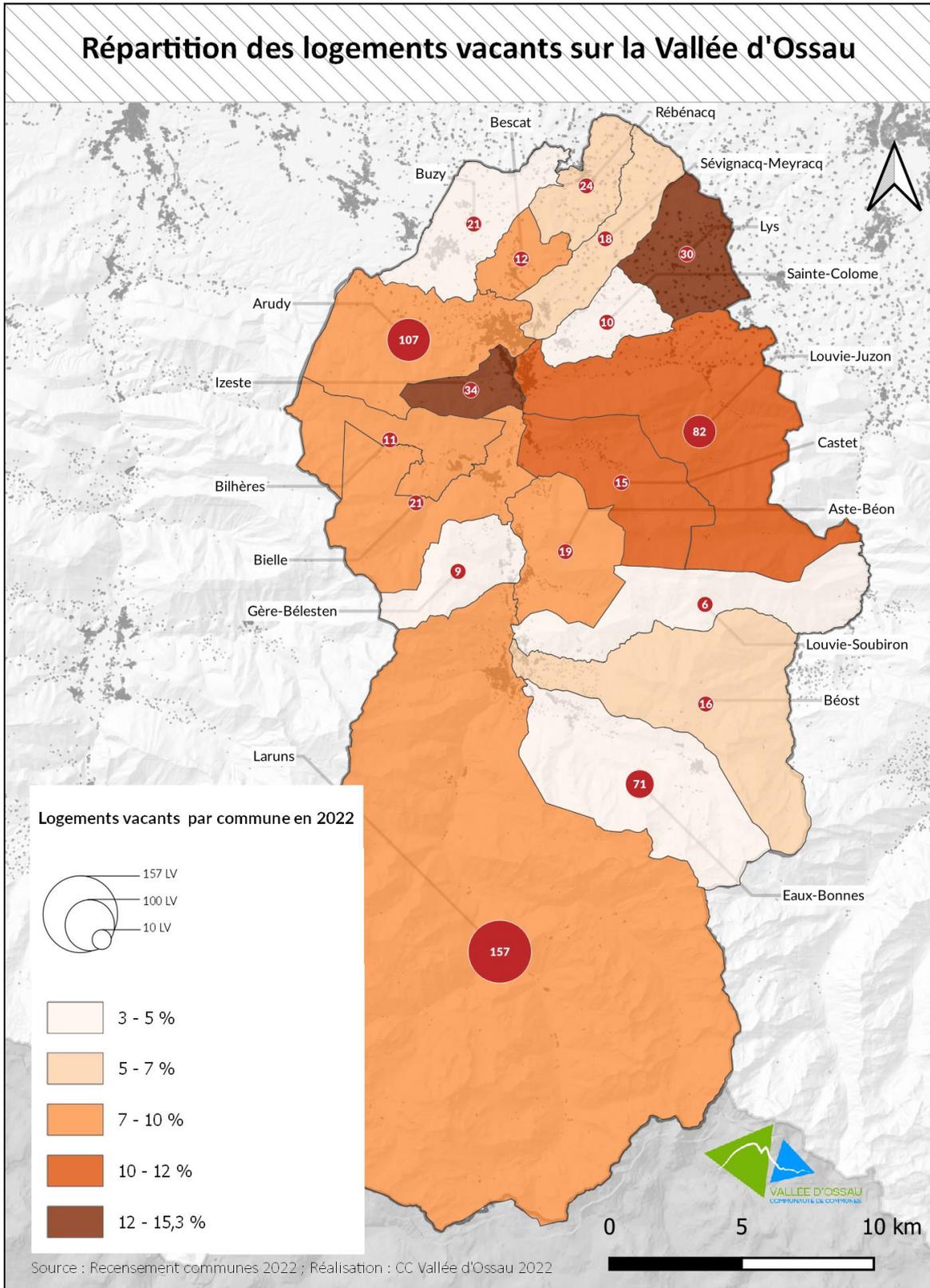


Figure 59 Répartition des logements vacants sur la Vallée d'Ossau

## Évolution des logements vacants sur la Vallée d'Ossau entre 1999 et 2018

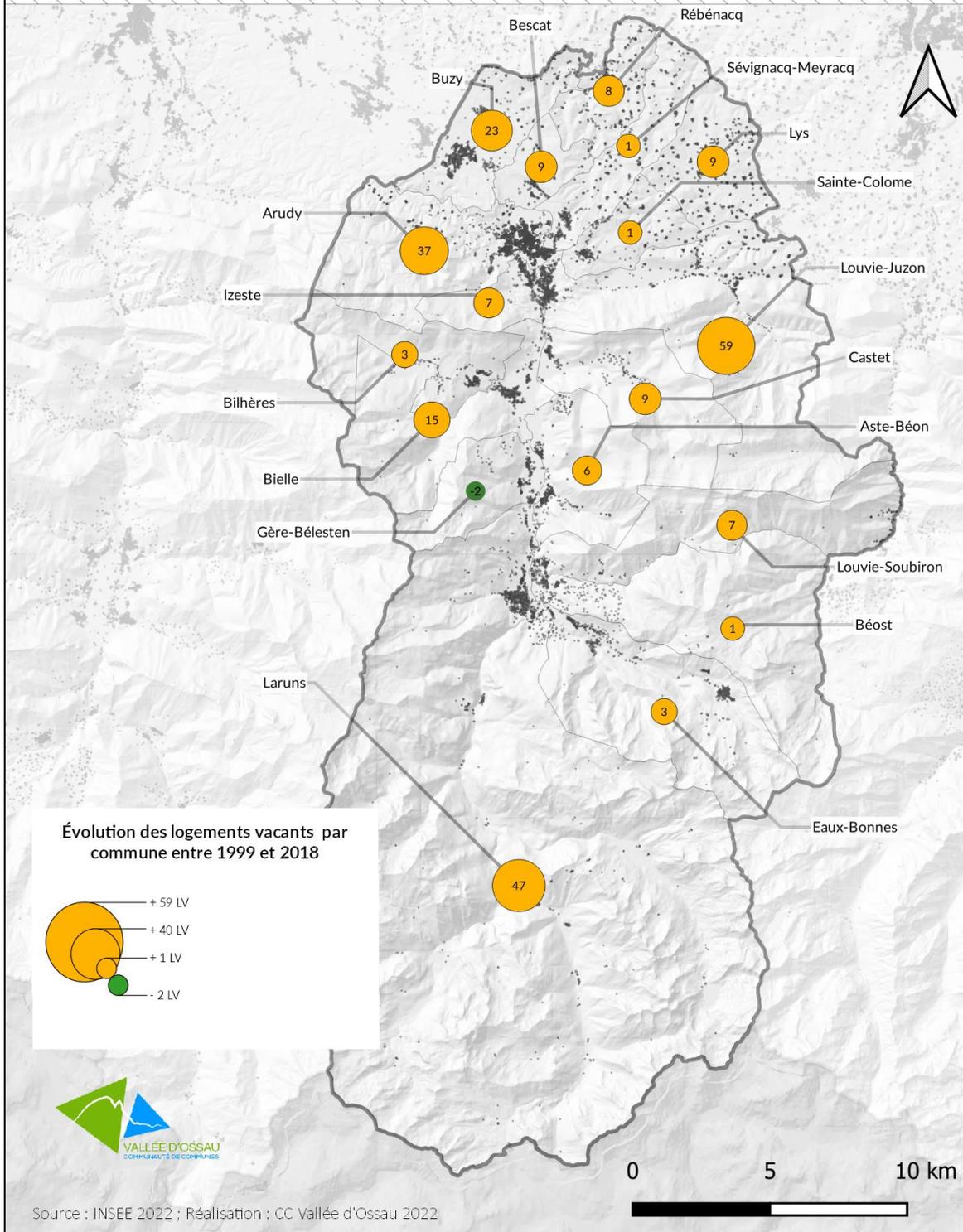
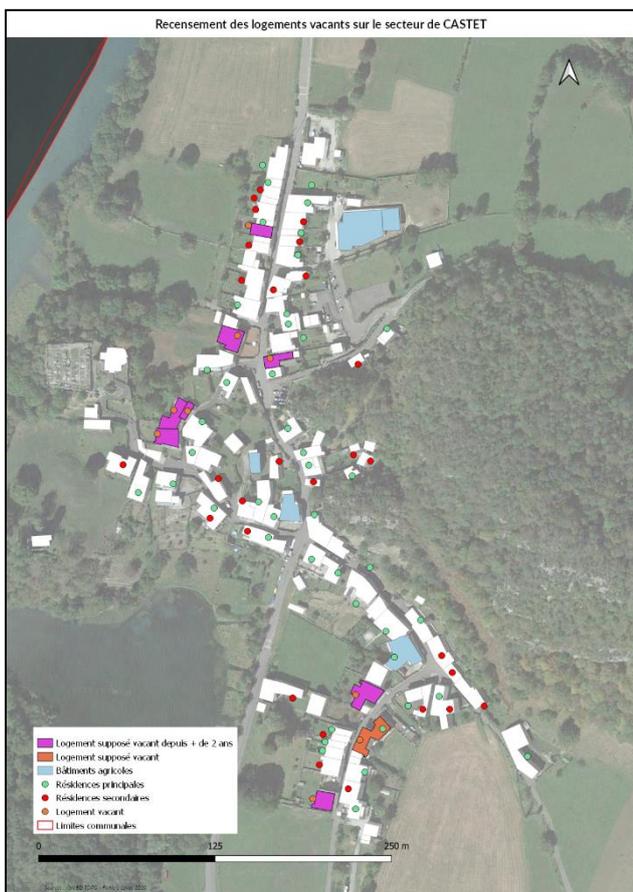


Figure 60 Evolution des logements vacants sur la Vallée d'Ossau entre 1999 et 2018

## Caractéristiques du bâti vacant : du bâti souvent ancien, en centre-bourg



Le travail effectué avec les élus a permis d'identifier précisément les bâtis réellement vacants dans toutes les communes, excepté sur quelques secteurs très isolés, où le bâti est très rare et pas forcément à des fins de résidences principales. L'illustration ci-contre montre le rendu.

Figure 61 Recensement des logements vacants sur le secteur de Castet

### 2.4.16. Le marché immobilier

Les données suivantes sont issues de la base de données « Demandes de valeurs foncières » issues de la DGFIP. En se basant seulement sur cette base de données, on constate que les prix moyens des transactions ont très peu évolué depuis une quinzaine d'années, malgré des fluctuations qui peuvent s'expliquer à la fois par la période postérieure à la crise économique de 2008 mais également par les faibles volumes de ventes sur un territoire. De plus, le biais de cette base de données est la période de référence : en effet, elle ne prend pas en compte les deux dernières années, postérieures à la crise sanitaire, qui d'après le ressenti des élus a été une période de forte activité immobilière où les prix ont augmenté. Ce ressenti est d'ailleurs confirmé par la hausse des demandes de certificats d'urbanisme sur les années 2021 et 2022.

En 2020, le prix moyen de vente d'une maison (4 pièces et 120 m<sup>2</sup> en moyenne) en Vallée d'Ossau s'élevait à environ 167 k€, et 74 k€ pour un appartement (2 pièces et 50 m<sup>2</sup> en moyenne). Le prix moyen du mètre carré pour un appartement était d'environ 1500€/m<sup>2</sup>.

En comparaison, en Vallée d'Aspe, le prix moyen d'une maison était d'environ 160 k€ ; en Vallées des Gaves, le prix moyen au m<sup>2</sup> d'une maison se situait autour de 1600€/m<sup>2</sup> et 2100€/m<sup>2</sup> pour un appartement (source : SCoT Pyrénées Vallées des Gaves).

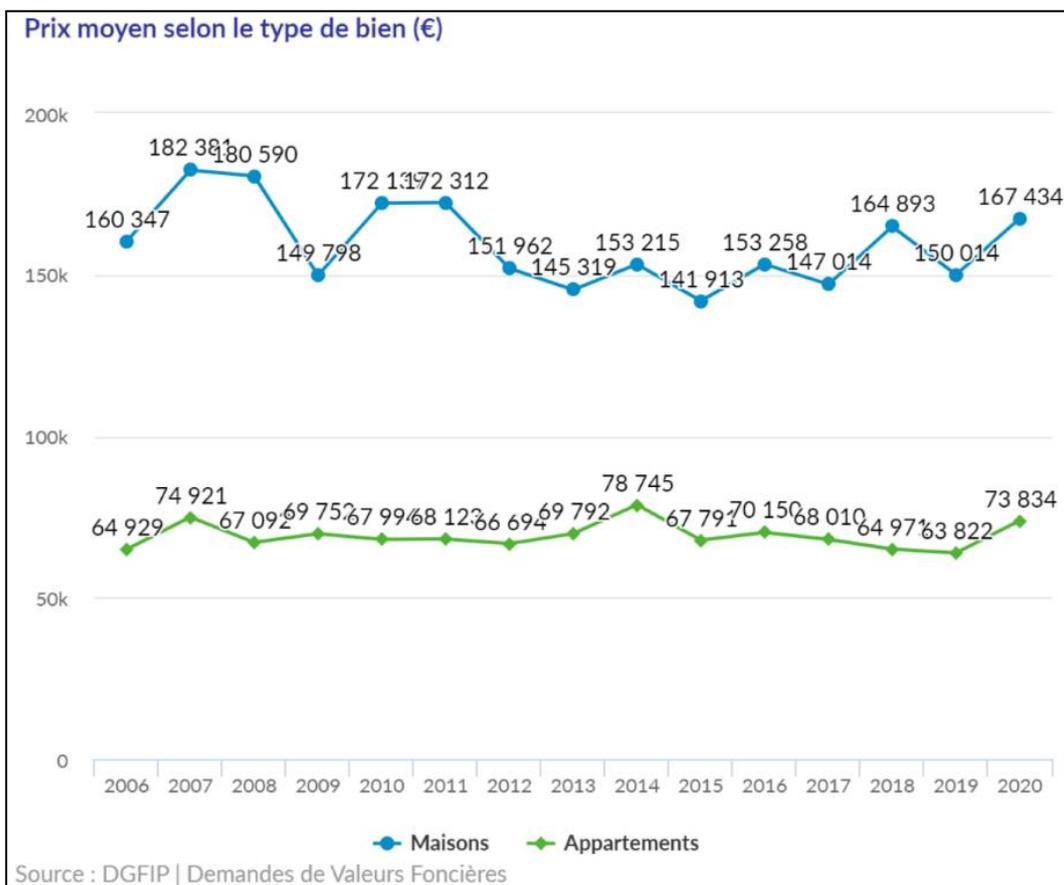


Figure 62 Prix moyen selon le type de bien

La carte suivante illustre la problématique spécifique du marché immobilier en lien avec les résidences secondaires. Elle analyse la corrélation entre le prix du marché immobilier et le taux de résidences secondaires des territoires. Cela permet de confirmer que le Sud de la vallée est impacté par le phénomène touristique et que cela entraîne davantage de répercussions sur les prix au mètre carré. Si l'impact de la résidence secondaire est moindre que sur la côte basque ou que dans certaines vallées bigourdanes, (Cauterets, Saint-Lary), cette évolution reste à surveiller pour ne pas entraîner une décorrélacion du marché immobilier avec les revenus de la population locale.

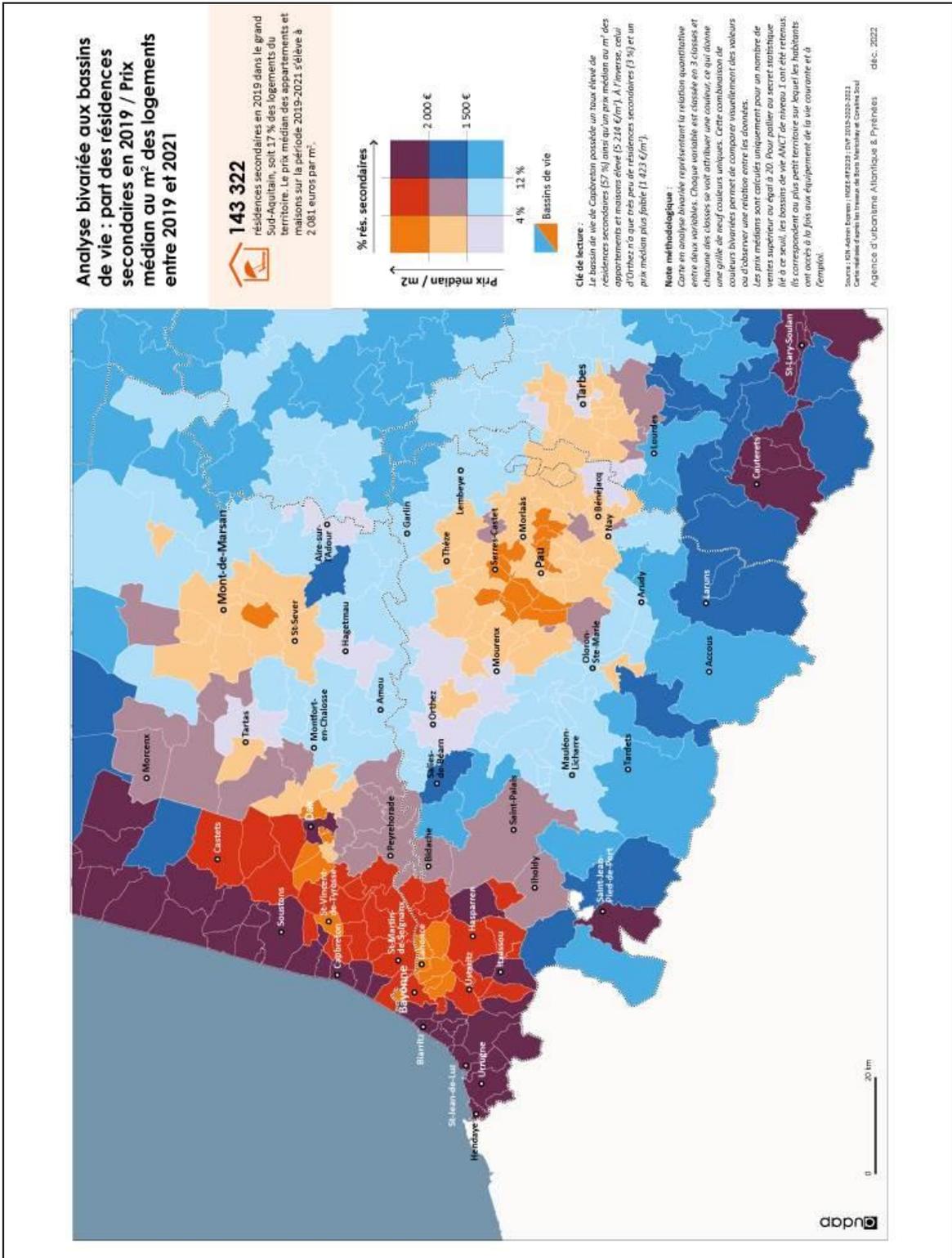


Figure 63 Analyse bivariée aux bassins de vie : part des résidences secondaires en 2019/Prix médian au m<sup>2</sup> des logements entre 2019 et 2021

### 2.4.17. Le « point d'équilibre »

Le point d'équilibre ou « point mort » permet de mesurer le nombre de logements à produire pour maintenir une population constante (en nombre) sur un territoire, afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc de logements. **Il se mesure a posteriori et il constitue un besoin a minima.** Il s'agit d'un indicateur théorique permettant de disposer de valeurs de référence.

**Le point d'équilibre est la somme de trois paramètres :** le desserrement des ménages, le renouvellement et la fluidité du parc.

#### Le renouvellement du parc

La connaissance du renouvellement du parc est issue de l'analyse de deux sources de données, il s'agit de la différence numérique entre :

- Sit@del2 : **le nombre de logements commencés sur la période 2013-2019 : 183,**
- Insee RGP : **270 logements sont apparus entre les recensements de 2014 et 2020.**

Les résultats divergent selon les communes et peuvent être négatifs ou positifs.

Ainsi, pour l'ensemble du territoire du SCOT de la CCVO, le besoin en renouvellement est négatif (-87 logements). Ce résultat indique que le nombre de logements neufs commencés a été inférieur à la variation du parc. Autrement dit, **les logements qui ont participé à l'essor démographique ont été réalisés dans l'existant, soit par division de grands logements ou lors de changements d'usage.**

a	b	R= a-b
Logements commencés entre 2013-2019 (sit@del2 2023)	Variation du nombre de logements 2010-2014 (@insee23)	Renouvellement
183	270	-87

#### Le taux de desserrement

Il correspond à l'impact de la baisse de la taille des ménages. En d'autres termes, il permet de mesurer le nombre de logements qui ont servi à compenser la diminution du nombre moyen de personnes par logement (décohabitation, divorce, vieillissement de la population, augmentation des familles monoparentales,). Pour rappel, le nombre d'occupants par logement est passé de 2,18 en 2014 à 2,11 en 2020.

c	d	D= c-d
Population des ménages 2014/taille moyenne des ménages 2020	Nombre de ménages 2009	Besoins liés au desserrement des ménages
4705	4558	147

147 logements ont servi à compenser cette transformation des ménages.

## **La variation des résidences secondaires<sup>7</sup> (RS) et des logements vacants (LV)**

Cette variable nous permet de quantifier le nombre de RS ou de LV ayant intégré le circuit des résidences principales (lorsque le solde est négatif) ou le nombre de logements affectés au parc de RS et des LV (lorsque le solde est positif).

e	f	RSLV= e+f
Variation du nombre de résidences secondaires 2014-2020	Variation du nombre de logements vacants 2014-2020	Logements devenus résidences secondaires ou logements vacants
150	97	247

247 logements sont devenus résidences secondaires ou vacants.

### **Le point d'équilibre : bilan**

Ainsi, entre 2014 et 2020, 307 logements auront été nécessaires (soit environ 50 logements par an) pour uniquement faire face à l'évolution spécifique du territoire de la CCVO (desserrement, renouvellement urbain, vacance, transformation en résidences secondaires) et pour maintenir le même nombre d'habitants.

**Le nombre de logements neufs construits entre 2014 et 2020 (183) est inférieur au point d'équilibre (307), signe d'une baisse de la population.**

### **Principaux enjeux :**

En lien avec la démographie en baisse et une structure des ménages qui change, l'habitat est impacté. La résidence secondaire prend le dessus sur la résidence principale jusqu'à monopoliser le marché pour ceux qui souhaitent s'installer en vallée d'Ossau, principalement sur la moitié Sud du territoire.

Le parc locatif reste trop peu développé face à la demande. Le nombre de logements locatifs sociaux reste très faible sur le territoire de la vallée d'Ossau alors que la structure des ménages présente des besoins pour cette typologie de logements. C'est un élément qui doit intervenir au sein d'une politique habitat structurée au sein du territoire. Les besoins entre le Nord et le Sud sont différents mais concernent la notion de logement et d'habitat. La politique qui pourra se mettre en place devra être territorialisée à l'échelle des bassins de vie. Ceci dû à la forte disparité Nord / Sud (68% au Sud de résidence secondaire pour 10% au Nord).

La part des logements vacants à l'échelle du territoire est faible et 43% de ces logements se situent sur les seules communes d'Arudy et Laruns. Cette vacance reste globalement sous-estimée du fait de la forte présence des résidences secondaires sur l'ensemble de la vallée. La vacance structurelle est importante, elle est notamment liée à l'état vieillissant du parc et au manque de réhabilitation, de certains logements.

Le calcul du point d'équilibre montre qu'un nombre important de logements est créés dans de l'existant. Ceci est un atout important. La construction de logements neufs reste faible (22 en moyenne par an).

---

<sup>7</sup> Par résidence secondaire, la définition de l'INSEE entend tout logement en dur utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

L'HABITAT	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de logements qui continue à augmenter malgré une population qui stagne</li> <li>Un parc locatif communal important et bien réparti sur l'ensemble du territoire</li> <li>L'attractivité touristique moteur des dynamiques immobilières</li> <li>Des actions sur la rénovation et l'amélioration déjà engagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une dynamique de construction à la baisse</li> <li>Spécialisation touristique du parc avec une forte proportion de résidences secondaires.</li> <li>Le parc locatif permanent insuffisant en nombre et un parc HLM (locatif social) quasi inexistant</li> <li>Un parc monolithe avec de grands logements qui limite l'accueil de nouvelles populations et notamment des jeunes</li> <li>Les prix du marché immobilier élevés limitant l'accession à la propriété des jeunes ménages travaillant dans la vallée.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser et soutenir la réhabilitation de l'existant</li> <li>Soutenir la diversification du parc notamment par le développement et l'amélioration des logements locatifs communaux (démarches en cours)</li> <li>Donner un cadre à une politique foncière et immobilière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La spécialisation de l'hébergement touristique (Eaux Bonnes, Gourette) et l'augmentation de la part de résidences secondaires (Laruns) va limiter la permanence des services et des commerces à l'année</li> <li>Accompagner les bailleurs dans la production de petits collectifs adaptés aux besoins et intégrés dans le paysage</li> <li>Difficultés pour les actifs de trouver à se loger sur l'ensemble du territoire (locatif et accession à la propriété)</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement de l'évolution des ménages (vieillesse de la population, baisse du nombre d'occupants par ménage, accueil des jeunes actifs) et de leurs attentes en termes de cadre de vie et de commodités (proximité des pôles d'emplois et des polarités pour les services et équipements offerts), de qualité d'habitat.</li> <li>Diversification de l'offre en habitat permanent (accession à la propriété et locatif).</li> <li>Renforcement d'une offre sociale en foncier/immobilier/locatifs.</li> <li>Équilibrage de la diversité résidentielle, notamment sur les communes de Laruns et des Eaux Bonnes.</li> <li>Élaboration des stratégies patrimoniales à l'échelle de l'intercommunalité (recyclage de grandes maisons, augmentation du parc locatif communal).</li> <li>Développement du logement autrement, en lien avec le ZAN, en exploitant le foncier déjà bâti pour limiter l'étalement urbain et répondre aux besoins de logement sur le territoire.</li> </ul>	

La vallée dispose globalement de grands logements (pour les résidences principales), en inadéquation avec les besoins d'un majorité des ménages (personnes seules, personnes âgées, jeunes ménages).

## 2.4.18. Les mobilités et les réseaux

### 2.4.18.1. Les mobilités et le transport

Source : AUDAP

#### **Armature urbaine du territoire et usage de la voiture**

Le territoire de la Vallée d'Ossau est traversé par un axe routier majeur, la route départementale D934, qui relie les communes. Les pôles locaux et intermédiaires sont présents le long de cet axe, facilitant ainsi l'accès. En complément de cet axe principal, les voiries secondaires permettent d'atteindre les hameaux plus reculés, assurant les liaisons Est-Ouest. L'axe majeur D934 fait également le lien Nord-Sud entre l'agglomération paloise et l'Espagne.

La Communauté de Communes se situe au Sud du département des Pyrénées-Atlantiques, en limite de l'Espagne. Son relief et sa structure en vallées en font un territoire contraint en matière de déplacements et d'offres de transports. La Vallée d'Ossau cherche continuellement des solutions pour améliorer le maillage des déplacements, en cohérence avec les besoins des utilisateurs. La route D934 traverse toute la vallée en parallèle du Gave d'Ossau, tandis que la D240, de l'autre côté du Gave, longe la vallée en direction des Eaux-Bonnes (elle devient la D918).

L'entrée principale sur le territoire se fait par la commune de Rébénacq depuis Pau, ou bien par Arudy et Louvie-Juzon, qui ont des liens avec les territoires voisins (Haut-Béarn, Pays de Nay). La vallée se resserre ensuite et est desservie principalement par cet axe structurant. Le réseau secondaire, plus diffus, permet de relier les villages perchés, les stations de ski et la frontière espagnole.

Le territoire bénéficie aussi de connexions transversales importantes : vers la Vallée d'Aspe via le Col de Marie Blanque et vers le département des Hautes-Pyrénées (65) via le Col d'Aubisque. Ces deux cols permettent d'accéder à d'autres vallées pyrénéennes et renforcent les liaisons avec les territoires voisins, tout en offrant des alternatives pour les déplacements dans cette région montagneuse.

La Vallée d'Ossau est également marquée par une forte dépendance à la voiture individuelle. Selon les données de 2021, la densité de population est de 15,6 habitants par km<sup>2</sup>, et une majorité des habitants utilisent leur véhicule personnel pour se déplacer. Cela met en lumière la nécessité de renforcer les offres de transport alternatif tout en répondant aux besoins croissants de mobilité dans ce territoire contraint.

Le territoire est caractérisé par trois principaux types de déplacements :

- Le déplacement quotidien des habitants (déplacements domicile-travail, le déplacement liés aux services, transport scolaire),
- Les déplacements touristiques, principalement en saison hivernale et estivale,
- Le déplacement des marchandises lié au secteur de l'industrie en basse vallée.

La communauté de communes de la vallée d'Ossau met en place des actions pour diversifier l'usage de la voiture et proposer des alternatives :

- Vélo route : gare de Buzy à la station thermale Eaux-Bonnes et Laruns et services associés : location de vélos électriques, stations d'auto-réparation,
- Transports à la demande « OssauLib' » : a permis d'identifier les besoins en mobilité des habitants de la Vallée et des lieux de destination à desservir en priorité : Arudy, Bielle, Buzy pour sa gare, Louvie-Juzon, Laruns et Sévignacq-Meyracq. Ces déplacements de proximité contribuent à dynamiser commerces et services et permettent le maintien du lien social. Comme tout transport collectif, le Transport à la Demande (TAD) est moins polluant que l'utilisation de la voiture individuelle et s'inscrit directement dans la protection de l'environnement,

- Ligne virtuelle vers et depuis l'agglomération paloise : depuis l'automne 2023, la CC Vallée d'Ossau en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité organisatrice des transports) a mis en place un système de navette à la demande qui permet de relier la Vallée d'Ossau au réseau de transport en commun de l'agglomération paloise (à Gan) avec un seul et même titre de transport. Ce dispositif est expérimental pour une durée d'une année.

### Les déplacements domicile-travail :

Sur environ 4000 actifs habitant sur la CCVO, 57% travaillent sur la CCVO dont 36% sur leur commune de résidence (*chiffre en baisse*). En lien avec les relations avec les territoires voisins : 13% travaillent à Pau et 11% travaillent sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Les déplacements peuvent être également un peu plus éloignés comme : 9% travaillent dans la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (hors Pau), 6% dans le reste du Béarn et 9% ailleurs. Certains trajets peuvent aller vers le bassin de vie du Pays de Nay.

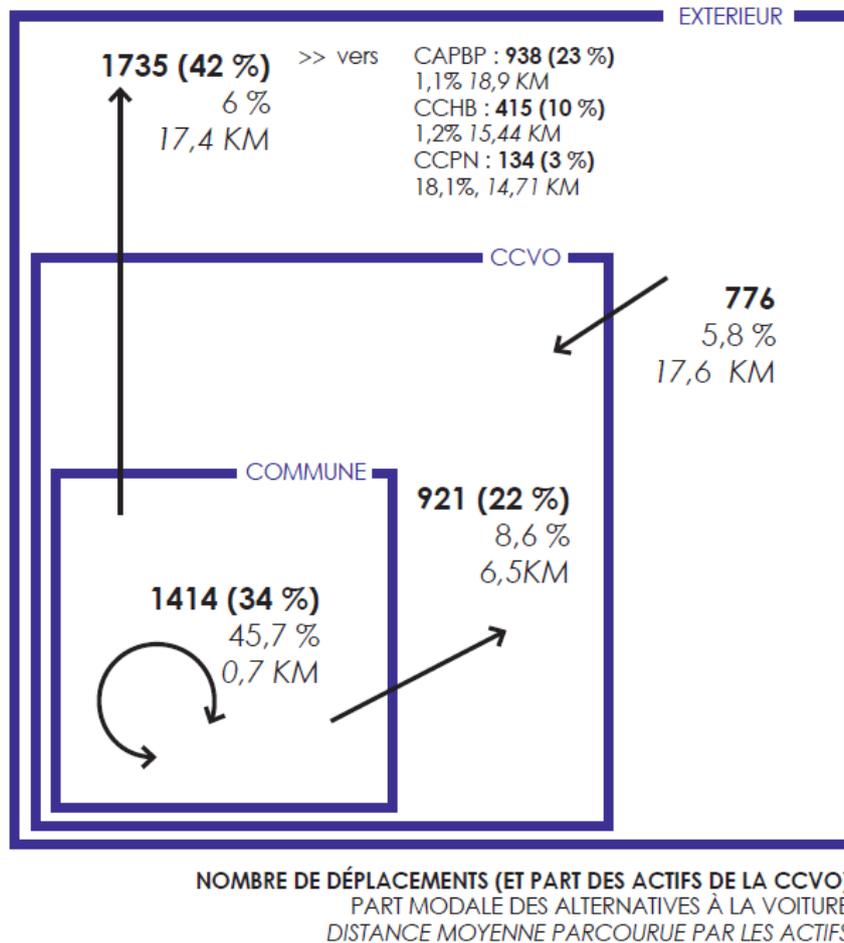


Figure 64 Nombre de déplacements (et part des actifs de la CCVO)

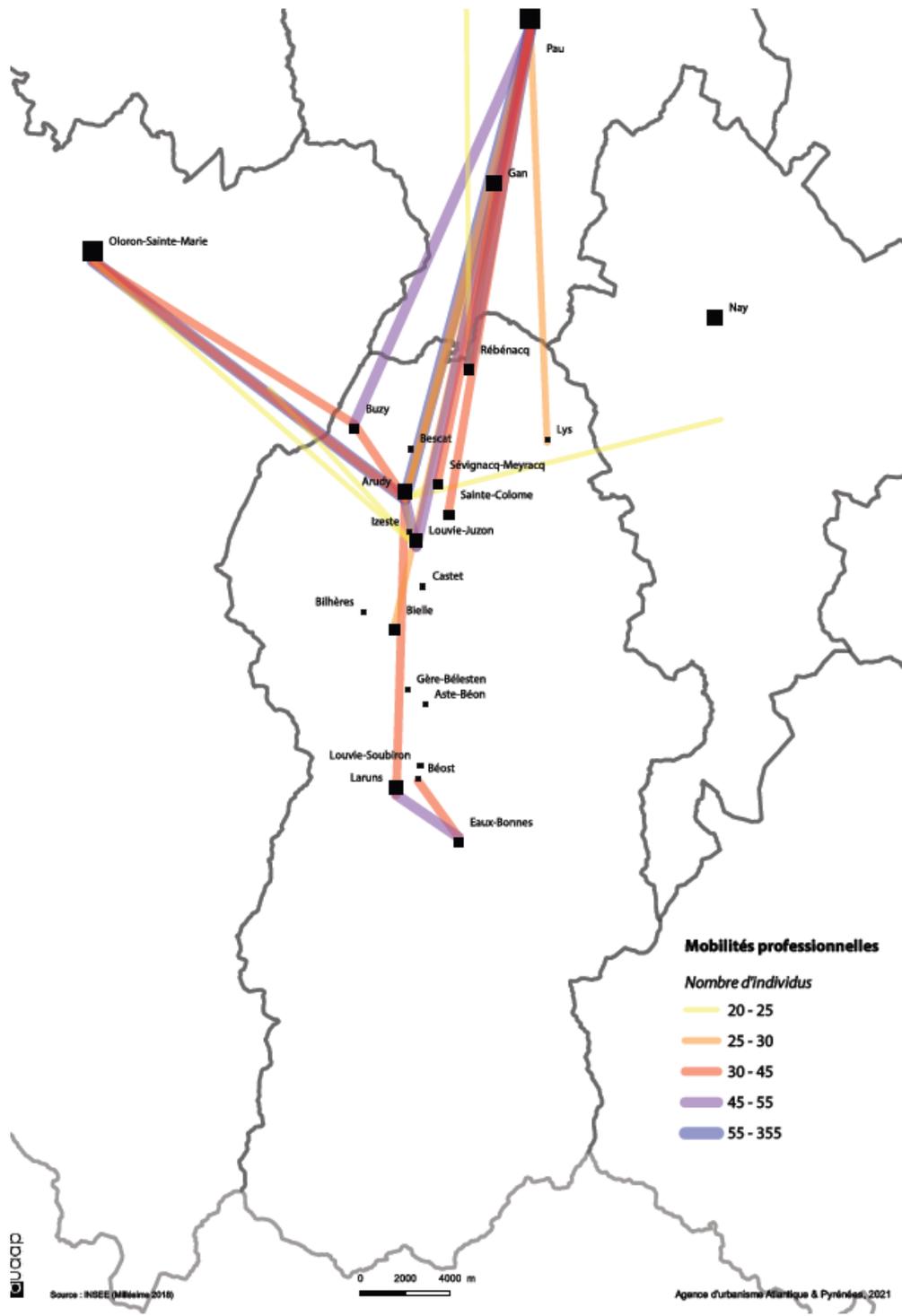


Figure 65 Flux des mobilités professionnelles

## L'accès aux principaux services et équipements

Le temps d'accès aux polarités intermédiaires Arudy et Laruns est à moins de 15 minutes. Deux communes font exceptions : Lys et Bilhères qui sont au-delà, dû à leur implantation sur le territoire.

Lys est une commune isolée sur l'ouest du territoire de la Vallée d'Ossau, faite de hameaux non desservis par le réseau secondaire.

Bilhères est une commune sur les flancs du plateau du Bénou, le temps d'accès allongé car la route d'accès est sinueuse.

La Vallée d'Ossau est un territoire de montagne où les accès par les dessertes principales se font essentiellement en voiture. Les mobilités douces d'un bourg à l'autres sont que très peu utilisées et/ ou exploitées. La topographie et les besoins font que le territoire reste très utilisé par les voitures, bus et camions.

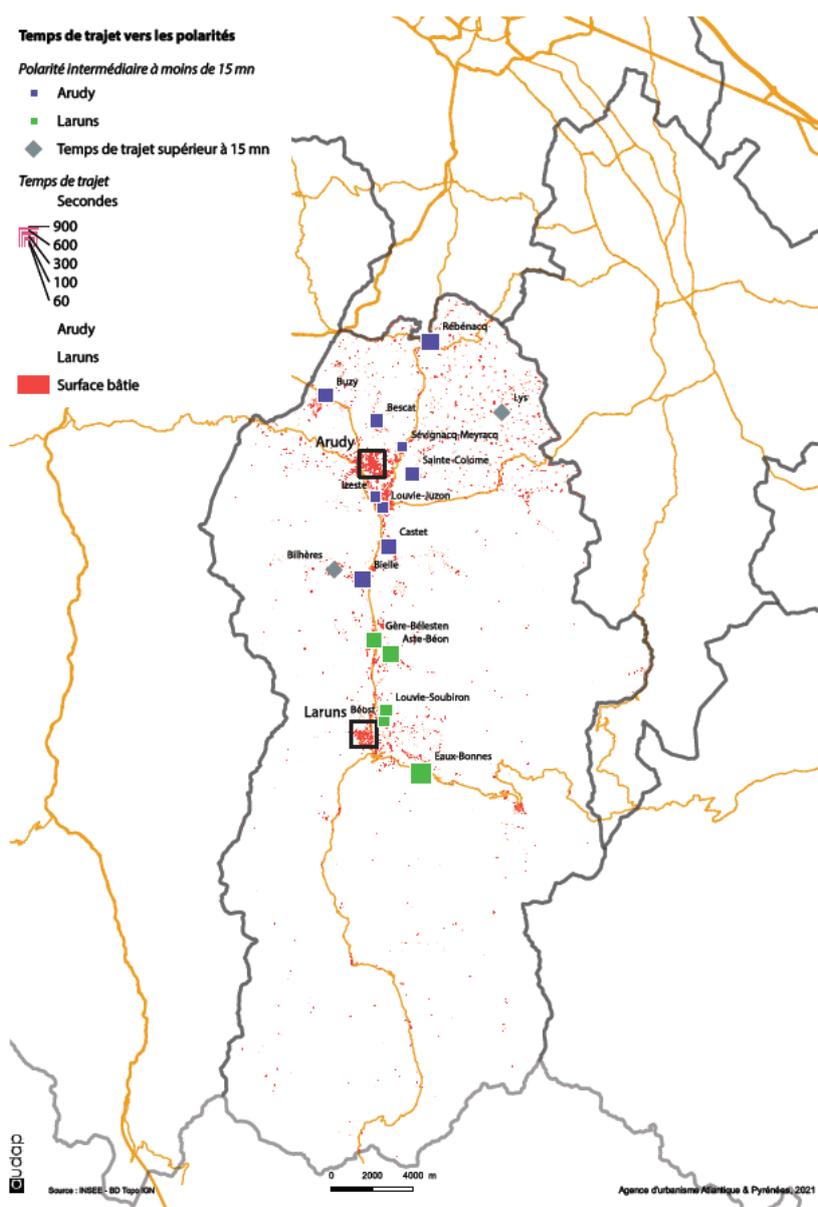


Figure 66 Temps de trajet vers les polarités

## Les mobilités scolaires

Le territoire compte 717 élèves en école primaire, dont 85% scolarisés dans la vallée. 11 des 18 communes ont leur propre école élémentaire. Les communes d'Arudy et de Laruns focalisent la plupart des échanges intercommunaux internes à la vallée. Des échanges se font en direction des polarités externes, Oloron, Gan et Nay. 552 élèves sont scolarisés dans les collèges, dont 64% dans la vallée (Arudy, Laruns). Les élèves se dirigent vers Pau ou Oloron pour le lycée.

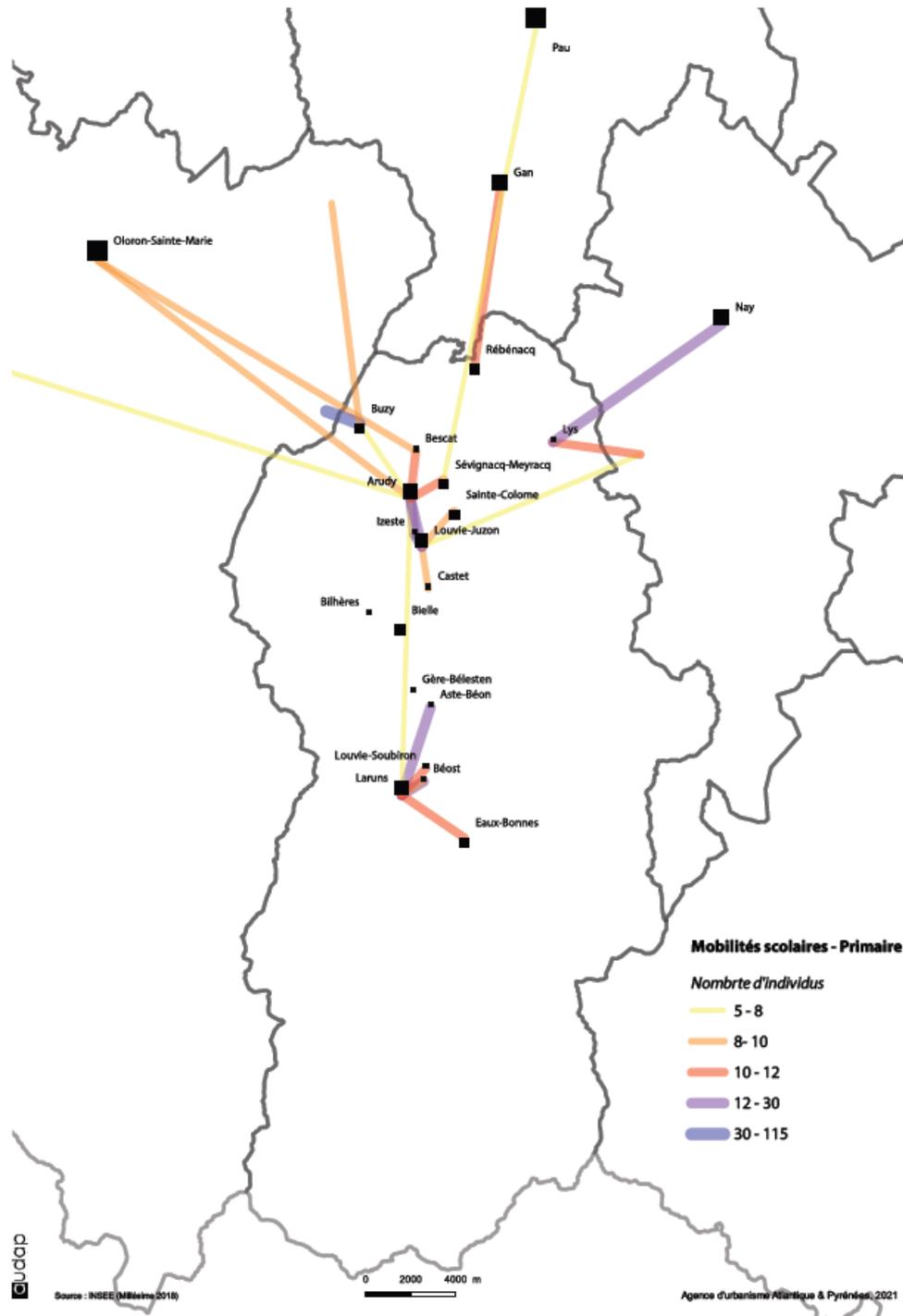


Figure 67 Carte des mobilités scolaires-primaires

## Les transports en commun

Le réseau de bus reste faible, renforcé en saison :

- la ligne régionale 524 relie Pau à Laruns deux fois par jour
- des services saisonniers vers les stations de ski de Gourette et Artouste et le Col du Pourtalet (ligne régionale 525)

Il existe une halte ferroviaire à Buzy avec une liaison Pau - Oloron 8 fois par jour.

Le réseau cyclable en cours de constitution :

- **À partir de l'ancienne voie ferroviaire**, avec la mise en place progressive de la **voie verte Buzy-Laruns**, qui sera prolongée jusqu'aux Eaux-Bonnes à terme. Cette infrastructure vise à sécuriser la pratique du vélo et à offrir une alternative de mobilité douce sur un axe structurant de la vallée.
- **Dans les centres-villes**, avec l'aménagement de **zones 30 adaptées à la pratique du vélo**, facilitant ainsi les déplacements du quotidien et améliorant la cohabitation entre les différents modes de transport.
- **Des connexions avec les itinéraires cyclotouristiques existants**, notamment en lien avec la Véloroute Pyrénées-Gave-Adour (V81) et les itinéraires de cyclisme sportif (ascensions du Col d'Aubisque et du Col de Marie-Blanque).
- **Une réflexion sur le développement du vélo en montagne**, en favorisant l'implantation de stationnements sécurisés, de points de recharge pour les VAE et d'aménagements spécifiques sur certaines portions du réseau routier.
- **Une complémentarité avec les autres modes de transport**, notamment en intégrant le vélo aux gares et aux arrêts de transports en commun pour encourager l'intermodalité.

Lignes de bus



Figure 68 Carte des lignes de bus

### Principaux enjeux :

Le réseau routier de la Vallée d'Ossau assure une interconnexion efficace entre les communes du territoire ainsi qu'avec les régions voisines. La vallée présente deux pôles principaux, dont l'un au nord est étroitement lié à l'agglomération de Pau, bénéficiant ainsi de l'influence de ce bassin de vie.

Concernant les transports en commun, leur utilisation demeure relativement faible. Selon les données de l'Insee de 2021, seuls **1,9 %** des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dans la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. En revanche, **81,9 %** de ces actifs privilégient la voiture, le camion ou la fourgonnette pour leurs déplacements professionnels.

Cette prédominance de l'utilisation de la voiture individuelle souligne la nécessité d'améliorer et de promouvoir les alternatives de mobilité durable au sein du territoire

## 2.4.19. Les réseaux numériques

### Fibre optique

#### Déploiement de la fibre optique dans le département

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a confié au groupe SFR (THD64), par le biais d'une Délégation de Service Public, la mission de raccorder en fibre optique 100% des prises du département d'ici 5 ans.

« La Fibre64 » est le Syndicat Mixte créé spécifiquement pour la mise en œuvre de ce projet, syndicat auquel la CCVO est adhérente. Les 10 collectivités qui le composent lui ont confié la compétence « Aménagement numérique ».

En Vallée d'Ossau, le déploiement de la fibre est phasé entre 2019 et 2023, le Syndicat mixte ayant souhaité traiter prioritairement les zones où les conditions d'accès à internet sont actuellement les moins bonnes.

### Etat des lieux du réseau mobile

La desserte du réseau mobile est extrêmement variable d'un secteur à l'autre du fait de la topographie du territoire.

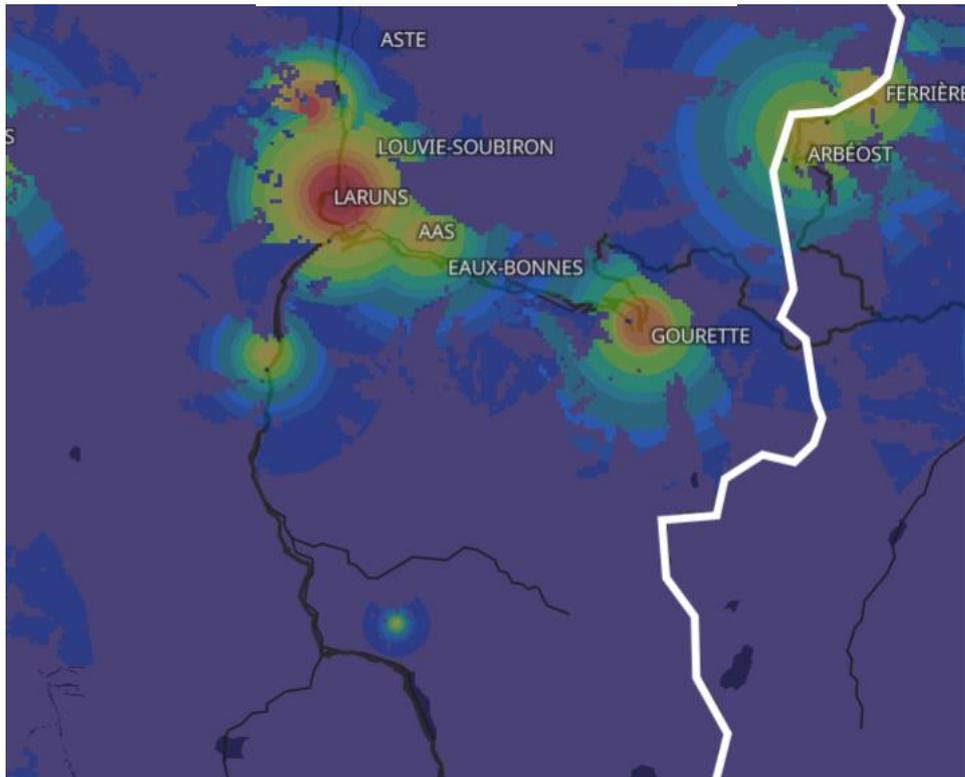
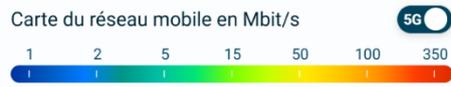
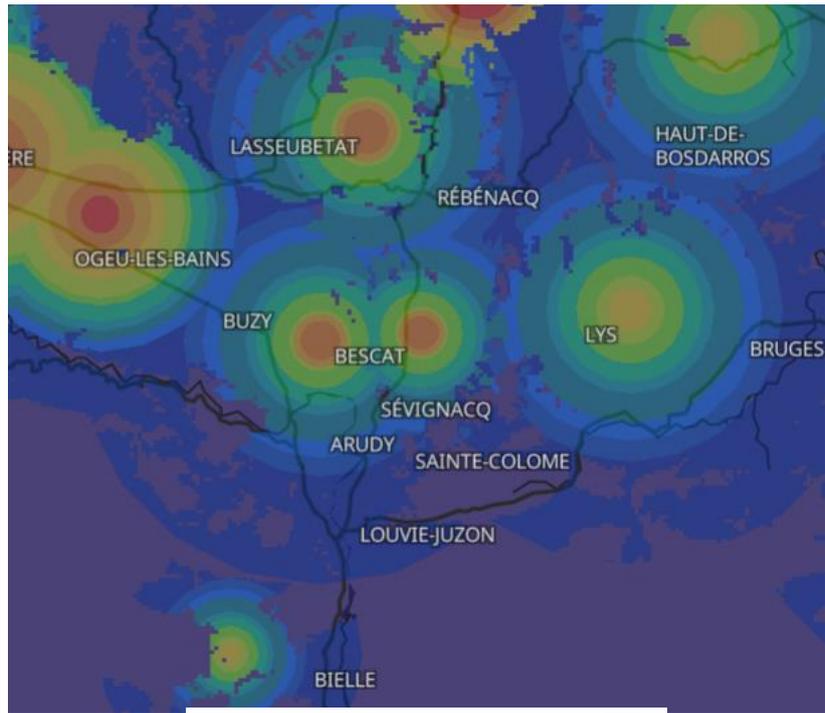


Figure 69 Etat des lieux du réseau mobile

## 2.5. LES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

### 2.5.1. Les maîtres d'ouvrage de la compétence eau potable

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO), la compétence en matière d'eau potable est assurée par **10 maîtres d'ouvrage distincts**, traduisant une organisation encore morcelée à l'échelle intercommunale.

- D'une part, 01 syndicat intercommunal structurant, le **SIAEP Aygue Vive**, regroupe **neuf communes** et prend en charge l'ensemble de la chaîne de **production et de distribution** de l'eau potable.
- D'autre part, **9 communes** assurent directement la compétence à titre individuel, en régie, sur la totalité du cycle de l'eau potable.

Ce morcellement s'inscrit dans une dynamique d'évolution. En effet, dans le cadre de la loi 3DS, le **SIAEP d'Aygue Vive pourra être maintenu au-delà du 1er janvier 2026**, sous réserve de la conclusion d'une **convention de délégation de compétence** avec la CCVO, et à condition que cette dernière ne s'y oppose pas.

**À noter** : la commune de **Buzy** présente une configuration atypique puisqu'elle est raccordée à **trois syndicats d'eau potable** : le SIAEP d'Aygue Vive (pour les écarts), le SIAEP d'Ogeu-les-Bains (bourg et hameaux) et le SIAEP de Jurançon. Toutefois, seuls les périmètres inclus dans la CCVO, notamment celui du SIAEP d'Aygue Vive, sont concernés par les futurs transferts de compétence à l'échelle communautaire.

**En synthèse**, l'ensemble des communes de la CCVO bénéficient d'un service public d'eau potable opérationnel, mais la gestion reste encore **fragmentée**, entre un syndicat intercommunal structurant et une pluralité de petites régies communales.

### 2.5.2. Les maîtres d'ouvrage de la compétence assainissement collectif

En matière d'assainissement collectif, le territoire de la CCVO est couvert par **11 maîtres d'ouvrage** à ce jour :

- Le **SIVU de la Vallée d'Ossau**, syndicat intercommunal à vocation unique, regroupe **8 communes** ;
- **10 communes** assurent quant à elles directement la compétence, de manière autonome, sur tout ou partie de la chaîne (collecte, transport, et parfois traitement).

Deux évolutions notables sont à souligner :

- La création de deux nouveaux SIVU, initialement prévue au 1er janvier 2023 :
  - L'un entre Aste-Béon et Gère-Bélesten ;
  - L'autre entre **Béost et Louvie-Soubiron**, bien que ce dernier soit actuellement freiné par un **litige entre communes partenaires**.

Certaines communes (notamment Béost et Gère-Bélesten) assurent **uniquement la collecte et le transport**, sans convention formalisée avec les communes partenaires exploitant les stations de traitement.

Comme pour l'eau potable, la **pérennité des syndicats intercommunaux** au-delà de 2026 est conditionnée par la loi 3DS à une convention de délégation de compétence validée par la CCVO.

En résumé, le territoire s’oriente progressivement vers une **intercommunalisation** de l’assainissement, mais la gouvernance actuelle demeure **éclatée**, marquée par la coexistence de petites régies souvent isolées, peu structurées juridiquement.

### 2.5.3. Les modalités de gestion actuelles

#### 2.5.3.1. Eau potable

##### Gestion

Sur environ **9 000 abonnés**, la gestion de l’eau potable est majoritairement assurée en **régie communale**. Toutefois, un syndicat structurant (le SIAEP d’Aygue Vive) est géré en **délégation de service public (DSP)** via un contrat avec **SUEZ**.

La répartition des modes de gestion est la suivante.

EAU POTABLE			
Commune	Abonnés AEP	Gouvernance	Mode de gestion
Arudy		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Aste-Béon	151	Commune	Régie avec prestation de service (SUEZ, 31/12/2021 ; renou en cours)
Béost	192	Commune	Régie
Bescat		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Bielle	258	Commune	Régie
Bilhères	121	Commune	Régie
Buzy		SIAEP Aygue Vive (écarts) SIAEP d’Ogeu les Bains (bourg + hame.) SIAEP de Jurançon (ham.)	DSP SIAEP Aygue Vive (SUEZ, 28/02/2023)
Castet	117	Commune	Régie
Eaux-Bonnes	1 907	Commune	Régie
Gère-Bélesten	173	Commune	Régie
Izeste		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Laruns	NC* (1 600 au moins)	Commune	Régie
Louvie-Juzon		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Louvie Soubiron	NC*	Commune	Régie
Lys		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Rébénacq		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Sainte-Colome		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)
Séviacq-Meyracq		SIAEP Aygue Vive	DSP (SUEZ, 28/02/2023)

\*NC : Non Communiqué

Figure 70 Modalités de gestion des réseaux « eau potable »

Actuellement, la gestion de l'eau potable s'effectue en régie communale pour la majorité des 9 000 abonnés environ de la CCVO, alors que le service le plus structurant est géré en DSP.

En effet, la CCVO compte un nombre important de « petites communes » en régie ou régie avec prestation de service.

Mode de gestion AEP	Nombre de services
DSP	1
Régie avec prestation de service	1
Régie complète	8
Total	10

Figure 71 Répartition des modes de gestion des réseaux « eau potable »

On compte parmi ces communes en régie et régie avec prestation de service :

- Laruns : le nombre d'abonnés a été estimé au minimum à 1 600 sur la base d'articles de presse datant de 2012 et de l'entrevue avec les élus de la commune. Cette commune est par ailleurs la 3<sup>ème</sup> commune la plus étendue de France métropolitaine. La commune se situant également sur une zone de montagne, les réseaux d'eau potable et leurs ouvrages sont donc éparpillés sur le territoire de la commune et peuvent se trouver à des altitudes très différentes (de 500 m à 2 000 m).
- Eaux-Bonnes : 1 907 abonnés.
- 7 communes de moins de 500 abonnés, dont 6 de moins de 200 abonnés (*le nombre d'abonnés de la commune de Louvie Soubiron, qui n'a pas non plus transmis ses données, est estimé à moins de 200 abonnés par comparaison avec les services voisins de taille similaire*).
- Dont, 1 régie avec prestation de service en eau potable : la commune d'Aste Béon (151 abonnés) dispose d'un contrat de prestation de service avec SUEZ pour le lavage annuel du réservoir. Cependant, le contrat n'a pas été transmis : durée, détail du contenu et date d'échéance inconnue.

Les communes de Laruns et des Eaux-Bonnes peuvent voir leur population doubler durant les périodes estivale et hivernale. Elles présentent également de très nombreuses résidences secondaires.

Sur le périmètre de la CCVO (futur service), on compte 8 régies complètes sur lesquelles la gestion du service est essentiellement assurée par les employés communaux et les élus.

Géographiquement, on constate plutôt une gestion en DSP dans le bas de la vallée, en corrélation avec une gouvernance syndicale, tandis que les communes du haut de la vallée sont gérées en régie.

Sur le périmètre de la CCVO, compte tenu des contrats de concession et de prestation existant en eau potable, 1 seul délégataire est recensé actuellement : SUEZ.

### **Captages et stations de traitement**

Les principales caractéristiques des stations de traitement AEP sont indiquées dans le tableau suivant.

Nom service AEP	Nombre captages	Nom_Captage	Nombre station traitement	Nom station	Type traitement	Mise en service	Exploitant
SIAEP Aygue Vive	2	Source de Caou de l'Aygue/Pédéhourat (Louvie-Juzon)	2	Pédéhourat	UV	1964	SUEZ
		Source de Miédougé (Aste Béon)		Station de Bielle (Ayguelade)	3 FAS + Chlore gazeux	1976	
Aste-Béon	1	Source de Boala d'Aste	1	Boala	Chlore liquide	NC	commune
	0	Source de Miédougé SIAEP Aygues Vive (droit d'eau de la commune : secours)	1	Miédougé	Chlore	NC	SUEZ (délég. SIAEP Aygue Vive)
Béost	5	Source d'Arcascou	SO	SO	SO	2004	Privé (juridiq. responsabilité communale)
		COL D'AUBISQUE AVAL	1	Col de l'Aubisque	Chlore liquide au besoin	1980	Privé (juridiq. responsabilité communale)
		Source de BOUCHEITS LARTIGUETTE	2	Sortie réservoir de Bagès Sortie réservoir de Béost	UV	2001 1990	commune
		Serreméda					commune
Bielle	1	Source de Bounds	SO	SO	SO	SO	commune
Bilhères	1	Source du Riou	1	Riou	UV	1952	commune
Castet	1	Les Fées	1	Castet	Filtre à sable + chlore gazeux	1990	commune
Eaux-Bonnes	4	Cardet	2	Gourette	UV	NC	commune
		Pla de Batch				NC	commune
		Iscoo amont		Aas	UV	NC	commune
		Iscoo aval				NC	commune
Gère-Belesten	2	LAS ESPUSES (LAS HOUNS)	SO	SO	SO	NC	commune
		LES OUEILS	1	Station de Gère	UV (Hors service)	1960	
Laruns	15	Lescanat	NC	NC	NC	NC	commune
		Arrieusé	NC	NC	NC	NC	
		Eaux Chaudes	NC	NC	NC	NC	
		GALERIE D'ARTOUSTE FENETRE 22	NC	NC	NC	NC	
		Geteu	NC	NC	NC	NC	
		Goust	NC	NC	NC	NC	
		Guillaume	NC	NC	NC	NC	

Nom service AEP	Nombre captages	Nom_Captage	Nombre station traitement	Nom station	Type traitement	Mise en service	Exploitant
		Le Passeur	NC	NC	NC	NC	
		Les Trois Sapins	NC	NC	NC	NC	
		Loup	NC	NC	NC	NC	
		Miegebat	NC	NC	NC	NC	
		Médevielle	NC	NC	NC	NC	
		PRISE D'EAU BARRAGE LAC D'ARTOUSTE	NC	NC	NC	NC	
		Prise de Batsasoire	NC	NC	NC	NC	
		Salies	NC	NC	NC	NC	
Louvie-Soubiron	2	Source d'Herranou	2	NC	UV + chlore gazeux	NC	commune
		Source de LAZERQUE		NC		NC	

On note que :

- La commune de Laruns compte de nombreuses ressources (15) pour son service public d'eau potable mais aucune donnée ne nous a été fournie.
- Les captages sont principalement des sources.
- Ils ne sont pas équipés à proprement parler de station de traitement, l'eau distribuée est généralement désinfectée par un UV en sortie du réservoir de tête. Selon les services, certains complètent le traitement avec une injection de chlore gazeux ou liquide.
- Il est à noter cependant que les injections de chlore peuvent être effectuées de manière épisodique (berlingot de javel) lors d'un dépassement de conformité bactériologique et non de manière permanente tel que le demanderait le plan VIGIPIRATE pour assurer une rémanence tout au long du réseau de l'ordre de 0,1 mg/l minimum. Cette absence de chloration s'explique localement, car les eaux des sources captées en montagne sont généralement de bonne qualité.

52 réservoirs sont recensés sur le périmètre de la CCVO dont :

- 20 sur le service d'eau potable du SIAEP d'Aygue Vive
- 13 sur le service d'eau potable de Laruns (*selon un bulletin municipal de décembre 2013*)
- 5 sur le service d'eau potable des Eaux Bonnes
- 5 sur le service d'eau potable de Louvie Soubiron (*selon un schéma de fonctionnement*)
- 4 sur le service d'eau potable de Gère Belesten

### **Etat des lieux**

Nom Service	SDAEP existant	Points noirs sur SDAEP	Points noirs entretiens	Axes d'améliorations
SIAEP Aygue Vive	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurisation et protection des sites</li> <li>- reprise des GC des réservoirs de Rébénacq, Bielle, Bescat, Sévignac et Barguières</li> <li>- Renouvellement de réseau et d'équipements hydrauliques fuyards</li> <li>- renforcement de la capacité de stockage du SIAEP</li> <li>- Amélioration du traitement de la ressource (ultrafiltration)</li> <li>- Interconnexions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise des données du SDAEP,</li> <li>- La ressource connaît des épisodes de turbidité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des investissements,</li> <li>- Poursuite du renouvellement contractuel du délégataire,</li> <li>- Programme pluriannuel de travaux à mener par le syndicat (2 827 040 € à 3 140 540 €HT + 558 000 €HT/an de renouvellement de canalisations)</li> </ul>
Aste-Béon	En cours	Conclusions pas encore rendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-conformités bactériologiques (Entérocoques, coliformes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En attente des conclusions du SDAEP,</li> <li>- Réalisation d'un périmètre de protection et amélioration de la chloration</li> </ul>
Béost	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurisation des sites et de l'exploitation (by-pass, télésurveillances, diagnostics GC, etc.)</li> <li>- Amélioration des performances (pressions, sectorisation)</li> <li>- Renouvellement du patrimoine (compteurs abonnés et généraux, branchements, conduites)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques non-conformités bactériologiques sur la ressource de l'Aubisque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme pluriannuel de travaux à mener par la commune (364 360 €HT)</li> </ul>

Nom Service	SDAEP existant	Points noirs sur SDAEP	Points noirs entretiens	Axes d'améliorations
		- Sécurisation de l'alimentation de la fromagerie Gados, du Col de l'Aubisque et du bar le Cayolar		
Bielle	Oui	- Sécurisation des ouvrages (captage et réservoir) - Mise en place de traitement UV + chloration - Amélioration du réseau (condamnation de la conduite du VVF, gestion des pressions, raccordement des PI, renouvellement de réseau) - Amélioration de la connaissance du réseau (suivi des compteurs généraux, mise en place de compteurs abonnés, renouvellement des branchements, vannes et renouv. Réseau)	- ferrillages apparents au plafond du GC de la ressource - Pas de nettoyage du réservoir	- Réaliser le lavage annuel du réservoir par la commune ou via une prestation de service. - Programme pluriannuel de travaux à mener par la commune (450 000 € à 489 000 €HT)
Bilhères	En cours	Conclusions pas encore rendues  Phase 2 : - gestion des pressions - renouvellement de réseau (ILP et rendement très mauvais) - Mise en place compteurs abonnés - Temps de séjour élevé : risque CVM sur 1 antenne - stockage insuffisant en cas de casse	- Réflexion sur la création d'un second réservoir pour alimenter le village	- En attente du programme de travaux pluriannuel du SDAEP
Castet	NC	NC	NC	NC
Eaux-Bonnes	Oui	NC	- branchements plomb - réhabilitation du captage de Gourette - UV ne fonctionne pas en cas de coupure électrique	- Programme pluriannuel de travaux à mener par la commune ( ?? €HT)
Gère-Belesten	Non	SO	- Pas de plan de réseau - captage Las Espuses non traité et UV hors service sur le captage des Oueils - chloration manuelle - réseau d'origine - captages en mauvais état - Pas de SDAEP - Quelques impayés	- réalisation des plans du réseau (étude + recherche terrain) - Réhabilitation des captages, sécurisation et mise en conformité des traitements UV + chloration - renouvellement de réseau - réalisation d'un SDAEP
Laruns	Oui	NC	NC	NC
Louvie-Soubiron	Oui	NC	NC	NC

### 2.5.3.2. Assainissement collectif

La gestion de l'assainissement collectif est partagée entre :

- **DSP (délégation de service public)** : pour le syndicat de la Vallée d'Ossau, avec **AGUR** jusqu'en 2027.
- **Régies communales**, parfois accompagnées de prestations de service (ex. Bielle avec SUEZ jusqu'à fin 2022).

Certaines communes comme **Buzy** fonctionnent en DSP (SAUR, échéance 31/12/2023), d'autres comme **Eaux-Bonnes** ou **Gère-Bélesten** gèrent le service en régie complète.

Le territoire de la CCVO compte 15 de stations d'épuration collectives en service dont la capacité totale de traitement est 24 265 EH. La grande majorité des centres-bourgs dispose donc d'un assainissement collectif des eaux usées.

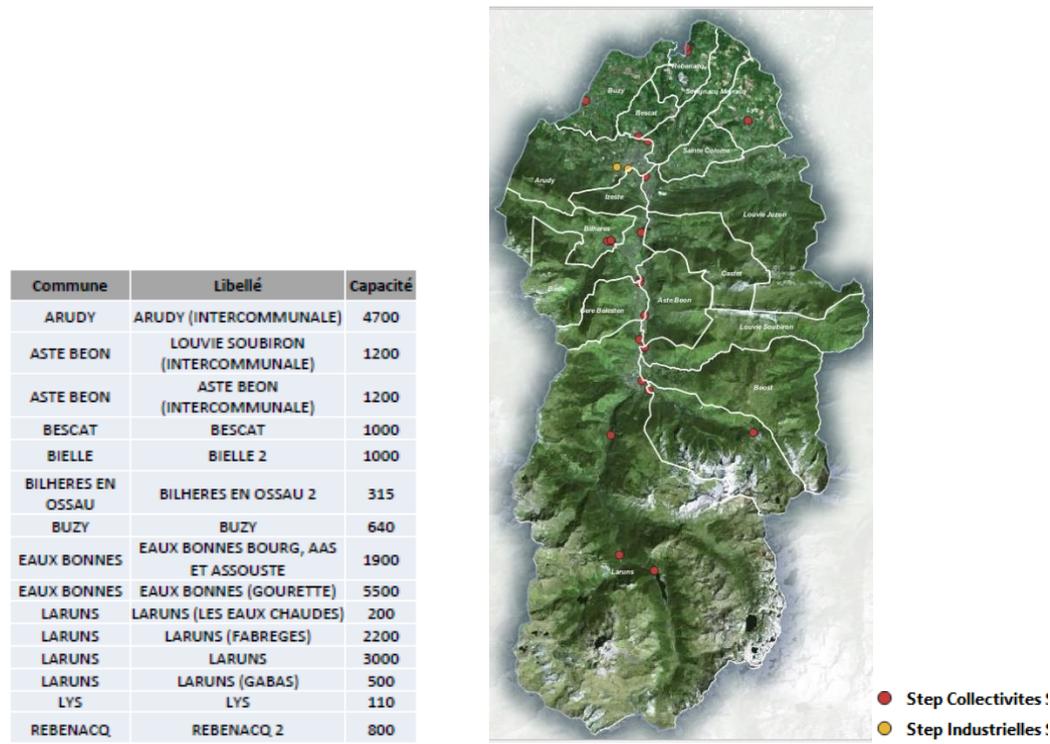


Figure 72 Stations d'épuration en service sur le territoire de la CCVO (à droite) et Ensemble des stations collectives et industrielles (en service ou en arrêt) recensées sur le territoire de la CCVO

En ce qui concerne la gestion de l'assainissement non collectif, la communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dispose du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont la mission est le contrôle technique des installations dans les parcelles non desservies par le tout à l'égout. Ce service a été créé en 2005.

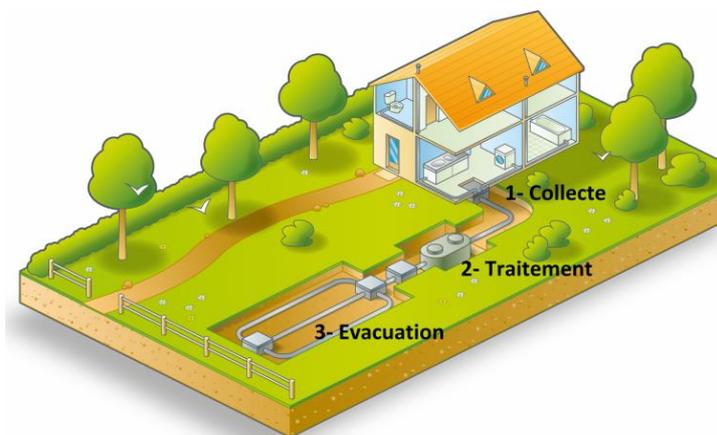


Figure 73 Exemple d'un système d'assainissement non collectif (Source : <https://cc-ossau.fr/assainissement/#> , janvier 2024)

Les principales caractéristiques des stations d'épurations sont indiquées dans le tableau suivant.

Code SANDRE	Nom service AC	Nombre STEP	Nom STEP	Capacité			Type_STEP	Mise en service	Exploitant
				EH	DBO5/j (kg)	m³/j			
0564363V001	SIVU Vallée d'Ossau	3	LYS	150	6,6	NC	Filtre Planté de roseaux	2010	AGUR
0564062V002			Station d'épuration d'ARUDY	4700	282	940	Boue activée (aération prolongée)	01/06/1995	
0564116V001			Bescat*	1000	60	150	Boue activée (aération prolongée)	16/11/1978	
0564069V002	Aste-Béon	1	Aste	1200	NC	NC	Boue activée (aération prolongée)	01/02/1997	Commune
SO	Béost	SO	Traitement par la STEP de Louvie Soubiron						
0564127V002	Bielle	1	Bielle 2 (Ayguelade)	1000	NC	NC	Lit bactérien	01/01/1989	SUEZ
0564128V003	Bilhères	1	Bilhères - quartier Arroust	315	NC	NC	Filtre Planté de roseaux	16/03/2015	Commune
0564157V001	Buzy	1	Buzy	640	NC	NC	Boue activée (aération prolongée)	26/01/1990	SAUR
0564204V002	Eaux-Bonnes	2	Eaux-Bonnes (Gourette)	6500	NC	NC	Boue activée (aération prolongée)	01/01/1983	Commune
0564204V003			Eaux-Bonnes (Bourg)	1900	NC	NC	Boue activée (aération prolongée)	15/02/2008	Commune
SO	Gère Bélesten	SO	Traitement par la STEP d'Aste Béon						
0564320V004	Laruns	5	Station d'épuration Laruns (Gabas Pont de Camps)	NC	NC	NC	NC	NC	Commune
0564320V005			Laruns-Fabrèges	1100	NC	NC	Boue activée (aération prolongée)	01/01/1988	Commune
0564320V006			Laruns	2850	NC	NC	Boue activée (aération prolongée)	01/06/1989	Commune
0564320V007			Station d'épuration LARUNS (Gabas)	500	NC	NC	Lit bactérien	01/08/1994	Commune
0564320V008			Laruns Eaux Chaudes	200	NC	NC	Lit bactérien	16/04/1996	Commune
0564354V001			Louvie-Soubiron	1	Station d'épuration LOUVIE SOUBIRON	1200	72	215	Boue activée (aération prolongée)
0564463V002	Rébénacq	1	Rébénacq	800	48	147	Disques biologiques	01/12/2004	Commune

\* La STEP de Bescat (SIVU de la Vallée d'Ossau) sera abandonnée en 2023 et remplacée par un PR.

Figure 74 Etat des lieux des STEP (source : CCVO)

On note que :

- 10 STEP sont relativement anciennes avec une date de mise en service supérieure à 20 ans.
- La principale filière de traitement utilisé sur le périmètre est la boue activée, dont la capacité de traitement est adaptée mais en sous capacité en dehors des périodes touristiques.
- Seulement 1 STEP est inférieure à 200 EH et n'est donc pas soumise aux contrôles réglementaires. Il s'agit de la STEP de Lys (150 EH).
- Les arrêtés fixant les capacités de traitement des STEP n'ont pas été transmis dans le cadre de l'étude.

Code SANDRE	Nom service AC	Nombre STEP	Nom STEP	Type_STEP	Milieu récepteur	Conformité équip. d'épuration	Conformité équip. perform. Ouvrage
0564363V001	SIVU Vallée d'Ossau	3	LYS	Filtre Planté de roseaux	2010	Oui	Oui
0564062V002			Station d'épuration d'ARUDY	Boue activée (aération prolongée)	01/06/1995	Non	Non
0564116V001			Bescat	Boue activée (aération prolongée)	16/11/1978	Oui	Oui
0564069V002	Aste-Béon	1	Aste	Boue activée (aération prolongée)	01/02/1997	Oui	Oui
0564127V002	Bielle	1	Bielle 2 (Ayguelade)	Lit bactérien	01/01/1989	Oui	Oui
0564128V003	Bilhères	1	Bilhères - quartier Arroust	Filtre Planté de roseaux	16/03/2015	Oui	Oui
0564157V001	Buzy	1	Buzy	Boue activée (aération prolongée)	26/01/1990	Oui	Oui
0564204V002	Eaux-Bonnes	2	Eaux-Bonnes (Gourette)	Boue activée (aération prolongée)	01/01/1983	Non	Non
0564204V003			Eaux-Bonnes (Bourg)	Boue activée (aération prolongée)	15/02/2008	Oui	Oui
0564320V004	Laruns	5	Station d'épuration Laruns (Gabas Pont de Camps)	NC	NC	NC	NC
0564320V005			Laruns-Fabrèges	Boue activée (aération prolongée)	01/01/1988	Oui	Oui
0564320V006			Laruns	Boue activée (aération prolongée)	01/06/1989	Non	Non
0564320V007			Station d'épuration LARUNS (Gabas)	Lit bactérien	01/08/1994	Oui	Oui
0564320V008			Laruns Eaux Chaudes	Lit bactérien	16/04/1996	Oui	Oui
0564354V001	Louvie-Soubiron	1	Station d'épuration LOUVIE SOUBIRON	Boue activée (aération prolongée)	01/01/1992	Oui	Non
0564463V002	Rébénacq	1	Rébénacq	Disques biologiques	01/12/2004	Oui	Oui

Figure 75 Conformités des STEP (source : CCVO)

La majeure partie des STEP sont conformes, sauf celles d'Arudy (4 700 EH), des Eaux-Bonnes (Gourette – 6 500 EH), de Laruns (2 850 EH) et de Louvie Soubiron (1 200 EH). Néanmoins, la STEP d'Arudy est en cours de réhabilitation (augmentation de capacité à 7 000 EH).

Le diagnostic des réseaux d'assainissement démontre :

- Le linéaire total de réseau de collecte est d'au moins 106,4 km, dont 54,8 km pour le SIVU de la Vallée d'Ossau. Sur la base des données connues, le linéaire de réseau de collecte du SIVU représente 51% du linéaire global connu du périmètre de la CCVO.
- À défaut de données transmises, les linéaires des réseaux des communes de Laruns et de Louvie Soubiron ont été estimés respectivement selon un bulletin municipal datant de 2013 et du schéma directeur d'assainissement en commun des communes de Béost et de Louvie Soubiron débuté en 2022.
- La commune de Béost exporte la totalité de son effluent vers la STEP de Louvie Soubiron et la commune de Gère Bélesten exporte la totalité de son effluent vers la STEP d'Aste Béon. Cependant, aucune de ces

communes n'a de convention d'import/export. En revanche, des SIVU sont en cours de création entre ces communes pour faire face à de futurs investissements.

- La majeure partie des communes ne connaissent pas leurs volumes assujettis en raison de l'absence de compteurs abonnés sur le réseau d'eau potable.

Avec 19 ml de réseau par abonné, le linéaire de réseau d'assainissement collectif par abonnés est plutôt élevé.



# ANNEXES



- 1- POPULATION 2019 ET EVOLUTION ENTRE 2008 ET 2019
- 2- POPULATION 2021 ET EVOLUTION ENTRE 2015 ET 2021



## 1 - POPULATION 2019 ET EVOLUTION ENTRE 2008 ET 2019

<i>Libellé</i>	Population 2019	Population 2013	Population 2008	Variation 10 ans (nb)	Taux de variation annuel 2008-2019
<i>Arudy</i>	2239	2189	2267	-28	-0,1%
<i>Aste-Béon</i>	231	259	272	-41	-1,5%
<i>Béost</i>	220	223	212	8	0,3%
<i>Bescat</i>	245	269	265	-20	-0,7%
<i>Bielle</i>	390	432	456	-66	-1,4%
<i>Bilhères</i>	159	165	152	7	0,4%
<i>Buzy</i>	988	946	904	84	0,8%
<i>Castet</i>	153	158	162	-9	-0,5%
<i>Eaux-Bonnes</i>	193	340	424	-231	-6,9%
<i>Gère-Bélesten</i>	183	207	162	21	1,1%
<i>Izeste</i>	432	448	446	-14	-0,3%
<i>Laruns</i>	1185	1187	1343	-158	-1,1%
<i>Louvie-Juzon</i>	1042	1089	1127	-85	-0,7%
<i>Louvie-Soubiron</i>	124	121	111	13	1,0%
<i>Lys</i>	327	345	355	-28	-0,7%
<i>Rébénacq</i>	663	683	664	-1	0,0%
<i>Sainte-Colome</i>	358	359	338	20	0,5%
<i>Ségnacq-Meyracq</i>	530	572	489	41	0,7%
<b>CC Vallée d'Ossau</b>	<b>9662</b>	<b>9992</b>	<b>10149</b>	<b>-487</b>	<b>-0,4%</b>

## 2 - POPULATION 2021 ET EVOLUTION 2015-2021

Commune	Population au dernier recensement 2021 (habitants)	Taux d'évolution annuel de la population 2015-2021 (%)
Arudy	2248	0,31
Aste-Béon	228	-0,99
Béost	224	0,3
Bescat	246	-1,11
Bielle	383	-0,72
Bilhères	157	-0,52
Buzy	997	0,63
Castet	145	-1,52
Eaux-Bonnes	190	-9,29
Gère-Bélesten	182	-2,04
Izeste	438	0,31
Laruns	1180	0,01
Louvie-Juzon	1063	-0,14
Louvie-Soubiron	127	0,67
Lys	323	-1
Rébénacq	647	-0,78
Sainte-Colome	358	0,23
Sévignacq-Meyracq	559	0,15
CC Vallée d'Ossau	9 695	-0.33